



Rapport d'Activités Intermédiaire
Les Sables d'Olonne Développement
Année 2020

SEM Les Sables d'Olonne Développement

2 allée Titouan Lamazou

Parc Actilonne

85340 LES SABLES D'OLONNE

Tél : 02.51.96.88.88

●●● LSOdeveloppement.fr

Sommaire

I. Crise du COVID 19 : Une Gestion économique confiée à la SEM LSO Développement	4
A. Mise en place d'une Hotline et d'un site d'informations en continu	4
La mise en place de la hotline	4
La mise en ligne de la plateforme Covid-19 Infos Entreprises	8
B. Un premier plan pour répondre aux urgences	10
C. Des mesures pour conforter les commerçants et artisans dans la reprise d'activités	11
D. Second Plan de relance pour conforter les entreprises	11
II. Une politique foncière dynamique malgré des retards dans les travaux d'aménagements dus au COVID 19	13
A. Des zones d'activités artisanales toujours aussi recherchées	13
Zone artisanale des Bajonnières : de fortes réservations mais des travaux qui retardent la commercialisation	19
Point sur les travaux de viabilisation de zones artisanales	20
a. Parc artisanal des Bajonnières à l'île d'Olonne	20
b. Parc artisanal de la Combe à Vairé	21
c. Parc Artisanal de l'Épinette	21
d. Des parcs d'activités presque complets	21
e. Le parc d'activité des Sables Sud reconnu site industriel clé en main :	23
III. Une rentrée dans le supérieur marquée par la présence d'In'Tech et d'IES pour répondre pour partie aux tensions observés sur l'emploi local	25
A. Deux écoles supérieures pour créer de nouveaux viviers d'emploi	25
B. Des logements pour les étudiants disponibles mais le coût reste élevé	26
C. Un campus nautique qui doit faire face à une filière en tension	29
a. Le contexte national : Une industrie nautique en ralentissement	29
b. Le contexte local	30
IV. Mise en place d'une communication ciblée	30
A. Cartographie dynamique des Parcs d'activités	30
B. Signalétique des Parcs d'activités	34
C. Mise en valeur de l'offre et de la demande d'apprentissage et de stage sur le territoire de l'agglomération	35
Cahier des charges site de promotion de l'apprentissage sur le territoire des Olonnes	35

INTRODUCTION

Le COVID19 a modifié considérablement l'activité économique et aujourd'hui encore nous ne savons pas vraiment bien mesurer son impact à l'échelle locale.

Quoiqu'il en soit toutes les mesures complémentaires à celles engagées par l'Etat et la Région ont été prises par Les Sables agglomération. Le premier plan d'urgence a permis de sauvegarder l'économie du territoire, le plan de relance a pour objectif d'accompagner les entreprises les plus fragiles dans la reprise de leur activité.

Pour autant, et malgré ces mauvaises nouvelles qui s'annoncent, le développement se poursuit avec des cessions et surtout des réservations. L'exemple même de la Zone Artisanale des Bajonnières illustre le retard pris en raison notamment du COVID19 dans la finalisation de la commercialisation des lots. Sur l'offre foncière celle-ci reste très tendue et car notre agglomération est économiquement attractive.

Enfin, un des enjeux est de renforcer notre attractivité et cette année deux grands dossiers vont d'être ouverts :

- La Signalétique des Parcs d'activités et des zones artisanales,
- La mise en place d'une cartographie dynamique des parcs d'activités et de notre offre foncière.

Notre objectif est de valoriser les Sables d'Olonne comme une destination économique.

I. Crise du COVID 19 : Une Gestion économique confiée à la SEM LSO Développement

A. Mise en place d'une Hotline et d'un site d'informations en continu

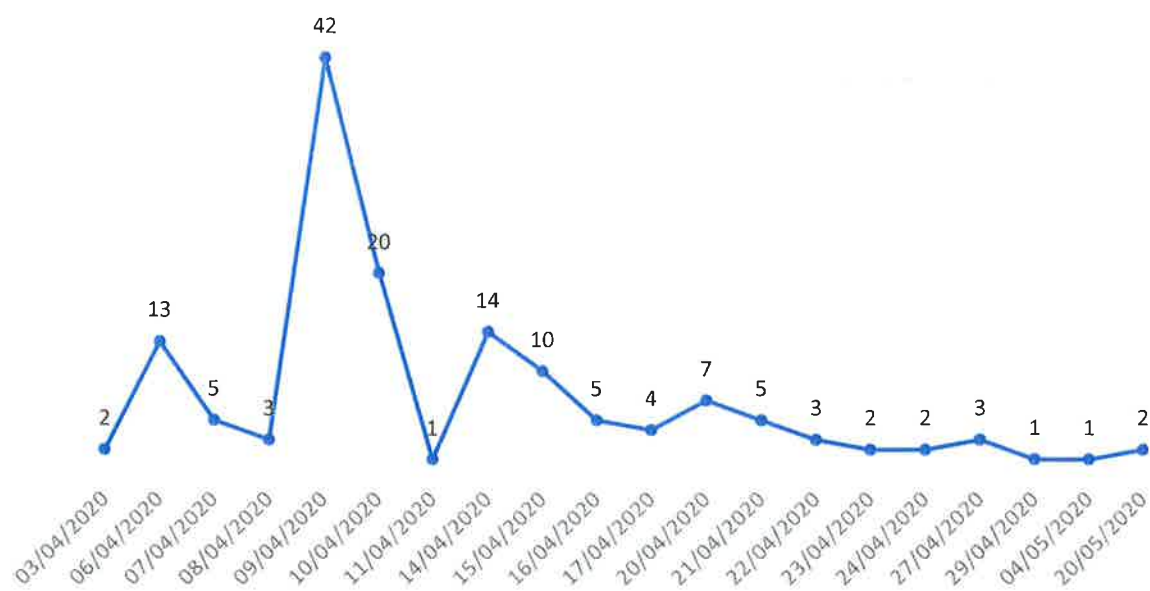
La mise en place de la hotline

Dès le 3 avril, la SEM Les Sables d'Olonne Développement a mis en place **un service téléphonique et de mail (hotline)** pour répondre aux demandes et aux inquiétudes des chefs d'entreprises du territoire.

Durant les mois d'avril et mai, le service a reçu près de 500 appels et elle a qualifié 145 demandes d'entreprises.

La période d'activité la plus importante pour la hotline fut lors de la première quinzaine, comme le montre le graphique ci-dessous :

Nombre de demandes email et téléphone par jour



Sur les 145 appels entreprises qualifiées, un tiers sont des commerces de détail placés en centre-ville ou dans les galeries commerciales. La seconde grande catégorie de demandeurs sont les bars et restaurateurs avec 25 entreprises demanderessees.

Ci-dessous le tableau répertorie les entreprises par activité et leur représentation dans le total des demandes.

Activité	Nombre d'entreprise	Représentation en %
Commerce de détail	42	29%
Bar-Restauration	25	18%
Soins beauté	11	8%
BTP	7	5%
Immobilier	7	5%
Auto entrepreneur	6	4%
Artisan	4	3%
Activités touristiques	4	3%
Garagiste	3	2%
Hébergement de tourisme	3	2%
Médico-social	3	2%

Activité	Nombre d'entreprise	Représentation en %
Informatique	2	1%
Propriétaire locatif	2	1%
Autres	26	18%
Total	145	100%

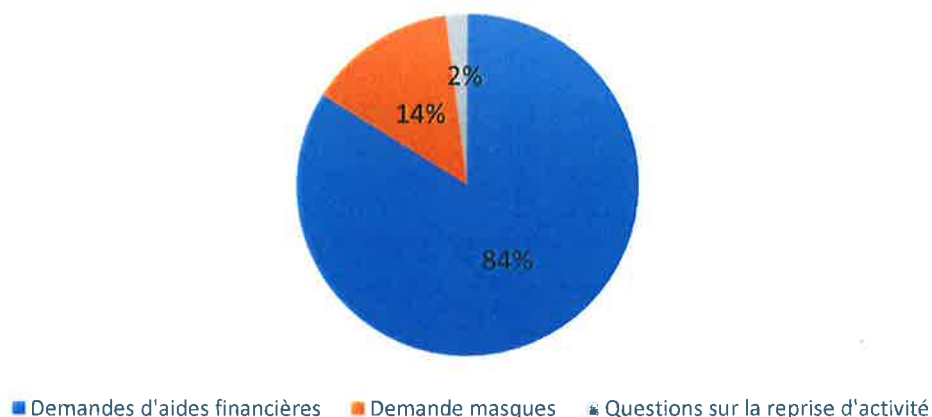
Depuis l'ouverture de la hotline la SEM LSO Développement a recueilli 3 types de demandes.

Principalement les demandes concernent les aides financières pour l'obtention de subvention, de prêt ou de report d'échéances. Ces demandes représentent 84% des appels et emails.

Ensuite, viennent les demandes de masques des entreprises pour équiper leur personnel et leurs clients (20 entreprises ont émis cette demande).

Enfin quelques entreprises (3) demandent des renseignements sur les conditions de reprise de leur activité.

Typologie des demandes



La majorité des réponses que donne la SEM LSO Développement concerne les dispositifs de soutien financiers aux entreprises. Elle informe les entreprises sur le Fonds Territorial Résilience, sur les Prêt Rebond et Garanti par l'Etat, et sur la Fonds national de Solidarité.

Autant que ces informations, la SEM conseille les entreprises de contacter leur expert-comptable et leur banque pour renforcer leur trésorerie.

Aussi la SEM joue un rôle d'intermédiaire avec les autres structures d'accompagnement en transmettant les coordonnées des chambres consulaires, des réseaux associatifs d'aides aux entreprises, des organisations patronales, des interlocuteurs à la Ville et à l'Agglomération.

Les réponses données par la SEM aux demandes d'aides financières	
Informations sur le Fonds Territorial Résilience (FTR)	36
Prendre rdv avec son expert-comptable	37
Demande de Prêt Garanti par l'Etat (PGE)	34
Envoi du lien vers la plateforme en ligne LSOdeveloppement.fr	26
Demande de Prêt Rebond	19
Informations sur le FNS (volet 1 et 2)	14
Faire appel au Médiateur du crédit	15
Prendre contact avec sa banque	14
Envoi fiche type auto entrepreneur	11
Prendre contact avec la CCI ou CMA	8
Prendre contact avec l'URSSAF	7
Demande du plan urgence départemental	6
Prendre contact avec Initiative Vendée Terres et Littoral (IVTL)	5
Demande de suspension de loyer	5
Prise de contact de la SEM avec l'expert-comptable	3
Informations sur les redevances d'occupation du domaine public	3
Prendre contact avec la caisse des travailleurs indépendants	3
Prendre contact avec la DIRECCTE	2
Contact de l'UMIH pour vente à emporter	2
Transmission du n° Vert destinés aux associations	1
Prendre contact avec son organisation patronale	1
Demande transmise au Cabinet du Maire	1
Demande transmise à l'Office de Tourisme	1
Demande transmise à Alain Blanchard	1
Prendre contact avec le CCAS	1
Demande l'aide PLCA	1

Les réponses données par la SEM aux demandes d'aides financières

Informations sur des autorisations de travaux	1
Prendre contact avec un avocat d'affaire	1
Prendre contact avec la CPME	2

Les réponses de la SEM aux demandes de masques

Accusé de réception de la demande sans réponse à la demande	12
Accusé de réception de la demande avec réponse à la demande	8
<u>Réponses</u>	
en stand-by en attendant livraison masques supplémentaires et autorisation du cabinet	4
masques attribués dans un 1er temps (récupération au CTM)	4

Les réponses aux questions sur la reprise d'activité

Renvoi vers les chambres consulaires	2
Envoi de l'arrêté communal	1
Renvoi vers l'office de tourisme	1
Envoi de l'ordonnance du gouvernement	1
Envoi du lien vers la plateforme en ligne LSOdeveloppement.fr	1

La mise en ligne de la plateforme Covid-19 Infos Entreprises

Le 2 Avril 2020, la plateforme **Covid-19 Infos Entreprises** a été lancée sur le site internet lsodeveloppement.fr. Cette plateforme a eu pour objectif de rassembler toutes les informations utiles aux chefs d'entreprise afin de les accompagner dans la crise économique à laquelle ils ont dû faire face durant la crise sanitaire inédite de la Covid-19.

La plateforme, toujours en ligne, comporte 7 grandes rubriques mise à jour régulièrement :

- Les mesures nationales et gouvernementales
- Les mesures régionales et départementales
- Le plan de soutien à l'économie des Sables d'Olonne Agglomération
- Les mesures particulières liées au secteur du Tourisme

Rapport d'Activités Intermédiaire Les Sables d'Olonne Développement – Année 2020

- Les contacts utiles et fiches pratiques à télécharger
- Les calendriers des webinaires participant à l'accompagnement des chefs d'entreprises dans cette crise.
- Les informations concernant la reprise d'activité post-confinement

Durant le mois de lancement de la plateforme, en avril, notre site internet a connu un pic de visites. En effet, la plateforme Covid-19 est la page qui a généré le plus de vues.

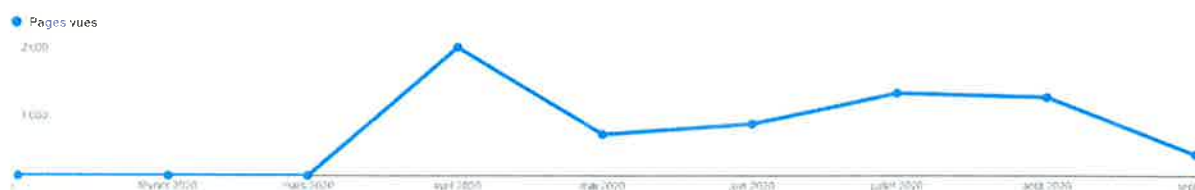
Elle représente alors sur la période Avril-septembre près d'un quart des visites totales de notre site internet.

Par ailleurs, bien que ce pic du mois d'avril s'explique par le besoin d'information immédiate liée au confinement, nous constatons deux nouveaux pics sur les mois de juillet et août, période durant laquelle le Gouvernement diffusait de nouveaux dispositifs pour la reprise du travail.

Au total depuis le début de la mise en ligne de la plateforme Covid-19 la page a comptabilisé 5 919 vues.

Le tableau ci-après et le graphique présente la fréquentation de la page *Covid-19 Infos Entreprises* sur la période d'avril à septembre (ensemble des statistiques consultables en annexe).

Mois	Nombre de pages vues	Mois	Nombre de pages vues
Avril	1 883	Juillet	1 209
Mai	606	Août	1 151
Juin	759	Septembre (au 17/09)	311



B. Un premier plan pour répondre aux urgences

Des premières mesures ont été prises pour répondre à l'urgence de la situation provoquée par la pandémie COVID19.

Ces mesures se sont tout d'abord traduites par un important travail d'écoute, d'information et de conseil auprès des acteurs économiques du territoire. Pour cela, l'agglomération des Sables d'Olonne s'est appuyée sur la SEM les Sables d'Olonne Développement qui, depuis le début du confinement, tient une hotline et gère une plateforme d'information journalière COVID 19 entreprises.

Les premières mesures d'urgence ont eu pour objectif d'éviter toute cessation de paiement et toute fermeture d'activités prématurées ou en cascade.

Des grandes mesures nationales comme, le Prêt Garanti par l'Etat ou le Fond National de solidarité, ont permis de sauvegarder de nombreuses activités. Mais elles étaient insuffisantes pour répondre aux problématiques rencontrées par les plus petites activités.

Aussi, l'agglomération est intervenue à hauteur de 250 000 € pour mettre en place, avec la Région Pays de la Loire, le Département de la Vendée et la Banque des territoires, le Fonds Territorial Résilience.

Annexe 1 Règlement Intérieur du Fonds Territorial Résilience.doc

Sur ce fonds, il est important de noter qu'à partir du mois de Juin la Région a décidé d'ouvrir le FTR aux bénéficiaires du Fonds National de Solidarité.

D'autres mesures, notamment d'exonération de loyers vis-à-vis des entreprises de Numérim, du village d'entreprises et de la Pépinière, ont été engagées.

Annexe 2 Bureau Communautaire du 8 avril 2020

C'est ainsi que dans l'urgence l'outil économique du territoire a été protégé, soutenu et sauvegardé.

C. Des mesures pour conforter les commerçants et artisans dans la reprise d'activités

Des premières mesures pour conforter les artisans et les commerçants dans la reprise d'activités au 11 mai 2020

Pour faciliter la reprise d'activité des commerçants, la ville des Sables d'Olonne et l'Agglomération ont souhaité proposer un kit spécifique qui comprend :

- 2 masques à visière
- 1 boîte de 10 masques chirurgicaux
- 1 flacon de gel hydroalcoolique d'1 litre
- Une affiche geste barrière (format A4)
- Une fiche process document unique

La distribution s'est faite par Drive sur le parking de la Pépinière d'entreprises au 2 allée Titouan Lamazou.

Près de 1500 kits ont été distribués.



D. Second Plan de relance pour conforter les entreprises

Un grand principe commande la mise en œuvre de ces mesures : créer un impact financier significatif sur la relance et l'exercice de l'activité.

7 mesures concrètes viennent s'articuler autour de trois axes stratégiques :

Subvenir aux besoins immédiats notamment liés à la saisonnalité,

- Soutenir sans délai les entreprises qui font face à difficultés identifiées,
- Accompagner les acteurs économiques du territoire en favorisant l'investissement, l'innovation et l'emploi.

Annexe 3 281.1 second plan de relance

Annexe 4 Plan de soutien à l'économie

II. Une politique foncière dynamique malgré des retards dans les travaux d'aménagements dus au COVID 19

A. Des zones d'activités artisanales toujours aussi recherchées

Ventes réalisées du 1er janvier 2020 au 14 septembre 2020

date de cession	parcelle	acquéreur	m ² cédés	valeur en € HT/m ²	cessions en € HT	activité prévue
-----------------	----------	-----------	----------------------	-------------------------------	------------------	-----------------

Les Plesses Sud

16/03/2020	AO 209	HAKUNA MATATA (F.ALEXIS)	1 500	15	22 500 €	Paysagiste
02/09/2020	AO 208	GAUTHIER Maçonnerie	1 500	15	22 500 €	Maçonnerie

Le PASS

28/05/2020	C 2671	SCI Les Sables Sud (Presqu'île investissement)	12 629	20	252 580 €	Village d'artisan
17/04/2020	C 2677	SCI MELCHAVIC (Trichet Electricité)	3 000	20	60 000 €	Grossiste en électricité
09/07/2020	C 2679	SCI Parc d'Olonne (LSO Rénovation Technitoit)	3 000	20	60 000 €	Rénovation toiture
21/07/2020	C 2681	SCI Mona Lisa (AP Loisirs)	7000	20	140 000 €	Constructeur mobile home
17/07/2020	C 2675	SCI NAPACH (SARSEM)	1 961	20	39 220 €	Rénovation

Numérimier

20/05/2020	ZA 75	DLG 85. Groupe G (MG Tech)	4 344	55	238 920 €	Robotique
	ZA 76					
	ZA 77					
	ZA 78					
04/02/2020	ZA 79	AIOLI Digital	1 319	55	72 545 €	Agence de communication digitale

L'Epinette

20/07/2020	A 2034	NGEG (M. GAUTREAU)	1 304	25	32 600 €	Electricien
------------	--------	--------------------	-------	----	----------	-------------

22/07/2020	A 2061	SCI VITO 2 (M. BOUHIER)	1 173	25	29 325 €	Carreleur
Total			38 730		970 190 €	

Compromis signés et négociations en cours du 1er janvier 2020 au 14 septembre 2020

date de compromis	parcelle	acquéreur	m ² réservés	valeur en € HT/m ²	cessions prévues en € HT	activité prévue
-------------------	----------	-----------	-------------------------	-------------------------------	--------------------------	-----------------

Actilonne						
	BL 570	Association des Marins Pêcheurs pour la création et la gestion de chais aux Sables	1 958	18	35 244 €	Chais à bateaux
	BL 571					

Les Plesses Sud						
17/07/2020	AP 176	Vendée Eau	9 906	15	148 590 €	Démonstrateur eau
	AO 207 p1	Richard Plomberie	2 314	15	34 710 €	Plomberie
	AO 207 p2	Guiet Construction	2 643	15	39 645 €	Maçonnerie
	AP 178	M. PASQUIER	2 000	15	30 000 €	Chantier naval

Parc d'activité des Sables d'Olonne Sud (PASS)						
10/06/2020	C2673	Atom Food	10 308	20	206 160 €	Siège social, logistique, production alimentaire
02/06/2020	C2684	Le Froid Vendéen	2 666	20	53 320 €	Dépôt, bureaux, ateliers à la location
02/04/2019	C 2674	SFERE OCEANIC	3 300	20	66 000 €	Pisciniste
17/07/2020	E1	Vendée Eau	832	24	19 968 €	Canalisation projet jourdain

Numérim 2						
	ZA 82	Code Rousseau	8 001	55	440 055 €	Production Code de la Route
	ZA 83					
	ZA 84					

	ZA 85					
--	-------	--	--	--	--	--

Epinette						
11/07/2019	A 2035	Les Platriers vendéens	1 901	25	47 525 €	Platrier
	A 2062 p2	M. Mme HECHT	869	25	21 725 €	Maçon
17/03/2020	A 2067	M. LEFEBVRE	2 000	25	50 000 €	Maçon
	A 2068 p1	M. DELHOMMEAU	1 578	25	39 450 €	Plaquiste
	A 2059	SCI BENCHRIS (LV Votre Toiture)	1 000	25	25 000 €	Couvreur

Biottières						
	AE 108	ASL Launay	1 502	15	22 530 €	Maçon
	AE 100					
	AE 101 p1	M. Lesage	1 500	15	22 500 €	Menuisier

TOTAL			54 278		1 302 422 €	
--------------	--	--	--------	--	--------------------	--

EXTENSION ZONE D'ACTIVITES LES PLESSES SUD (Château d'Olonne)

- Périmètre de la zone
- Périmètre d'un îlot

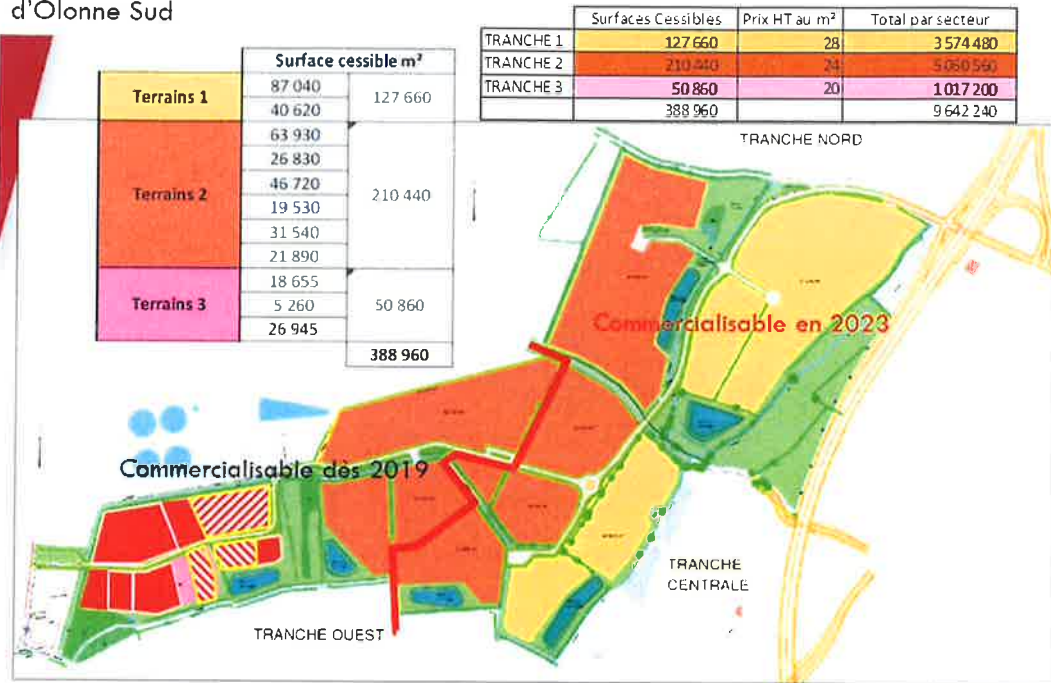
- Terrains vendus (actes signés)
- Compromis signé
- Terrains réservés

PRIX: 15 € HT/m²

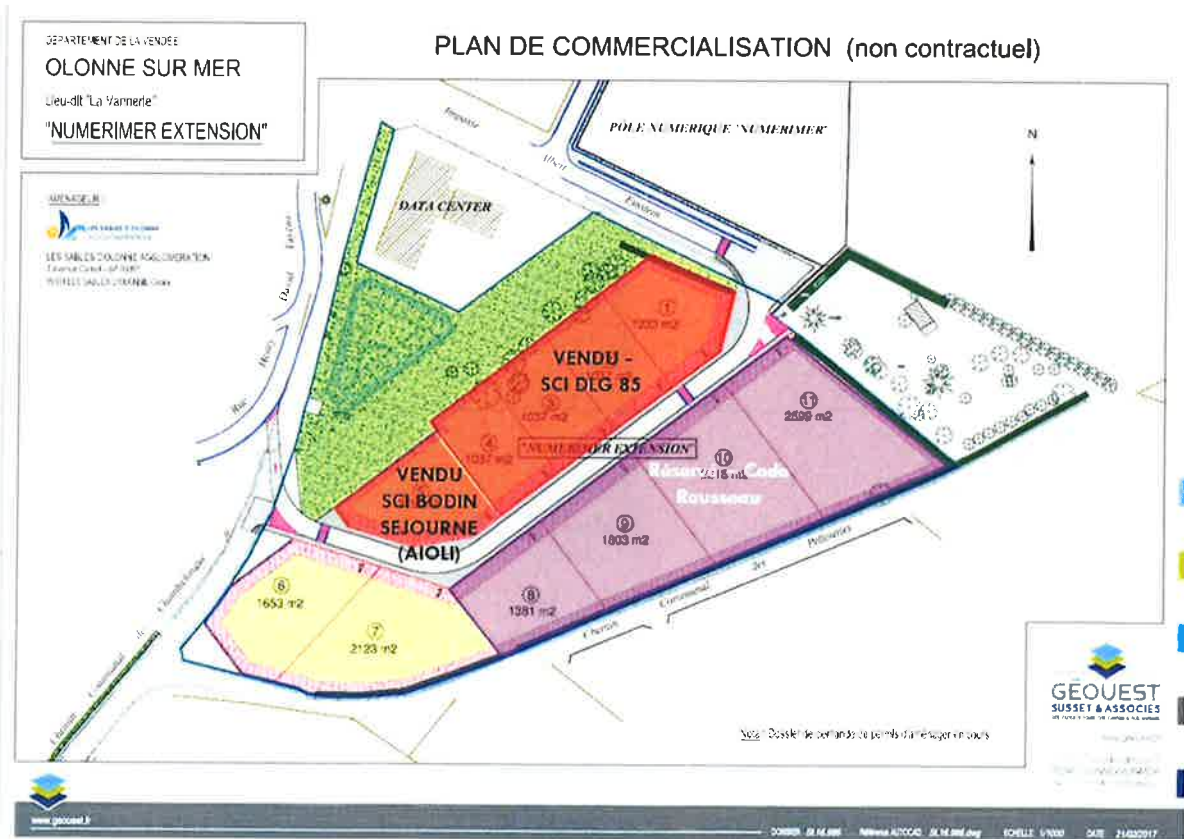
19/09/2020

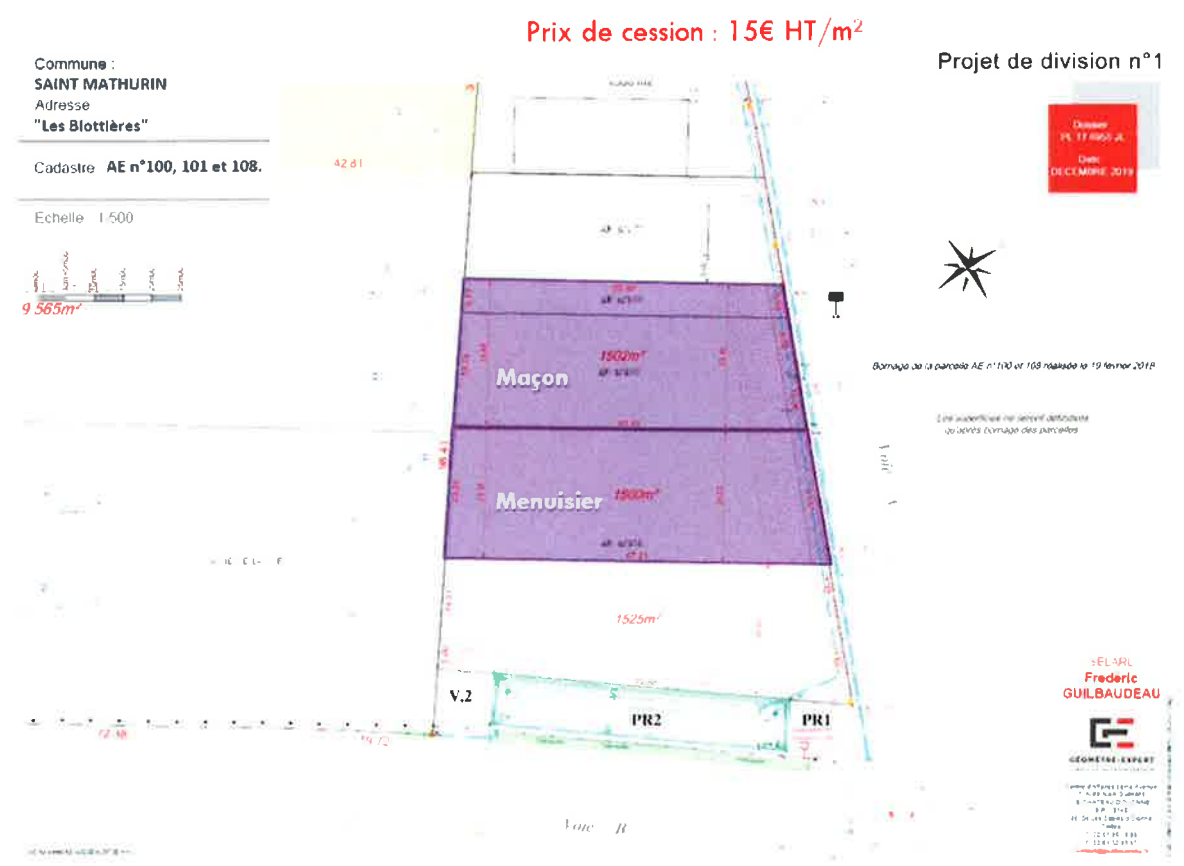
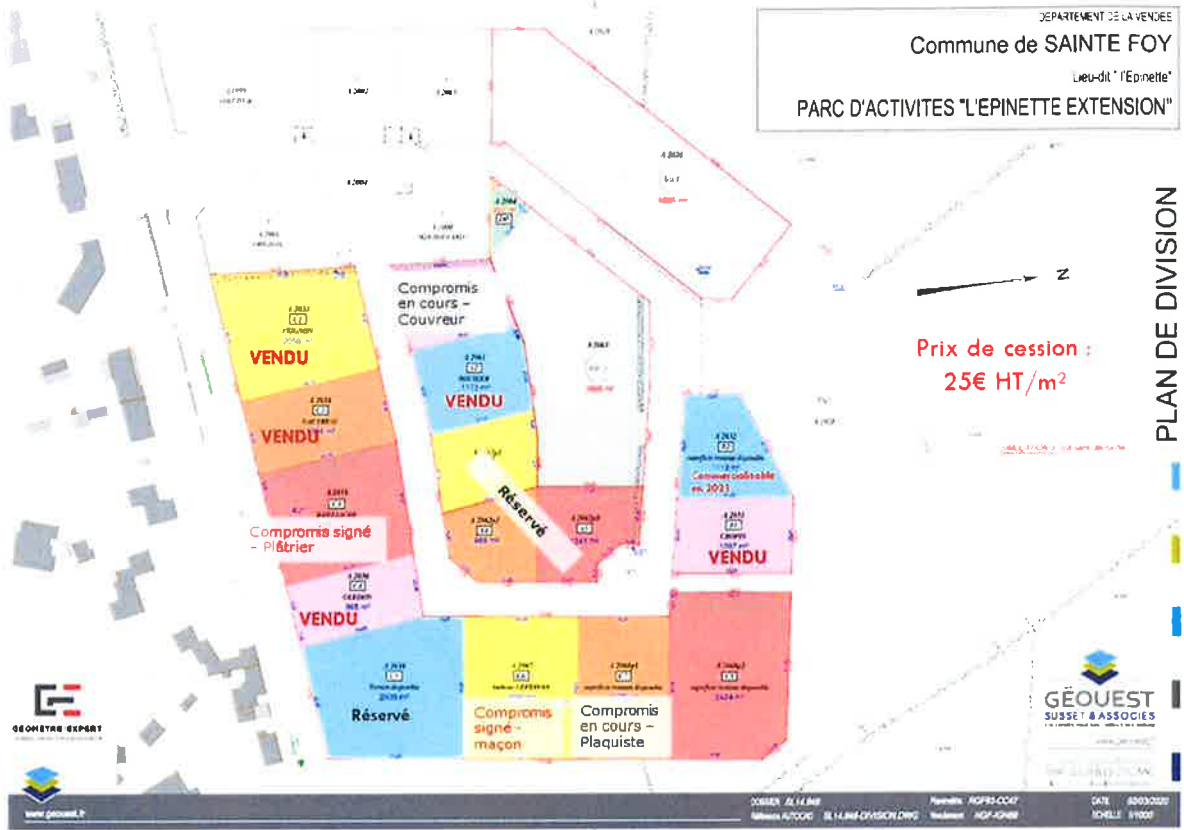


Le parc d'activité des Sables d'Olonne Sud



- Terrain vendu
- ▨ Terrain en cours de vente (réservé ou compromis signé)



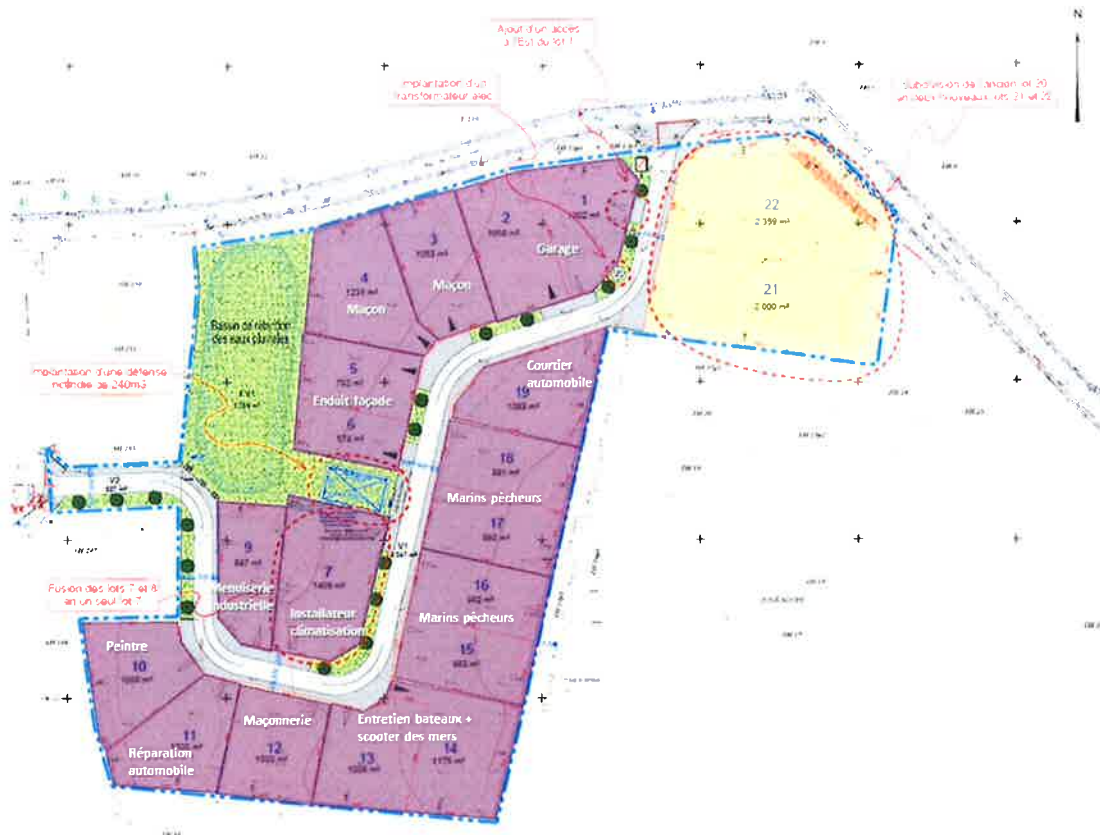


**Zone artisanale des Bajonnières : de fortes réservations mais des travaux qui retardent
la commercialisation**

LES BAJONNIERES – Ile d’Olonne

N° lot	Surface totale en m ²	Surface réservée en m ²
1	1 002	1 002
2	1 058	1 058
3	1 053	1 053
4	1 231	1 231
5	792	792
6	574	574
7	1 409	793
9	847	847
10	1 008	1 008
11	1 000	1 000
12	1 000	1 000
13	1 009	1 009
14	1 175	1 175
15	883	883
16	882	882
17	880	880
18	881	881
19	1 083	1 083
21	2 359	/
20	2 000	/
	22 126	17 151

90% des lots sont réservés ce qui représente 78 % de la surface cessible totale de la zone.



Point sur les travaux de viabilisation de zones artisanales

a. Parc artisanal des Bajonnières à l'île d'Olonne

Deux facteurs sont venus compromettre le calendrier des travaux et de la passation des compromis de vente :

- Le COVID 19

Les travaux auraient dû débuter en mars mais le COVID 19 a retardé leur lancement. Ce qui, comme nous l'avons pu observer sur d'autres chantiers, entraînait une dérive de 3 à 4 mois.

- L'avis des Services Incendie du Département qui ont considéré que le réseau de défense incendie était insuffisant

Cette décision impliquait la réalisation d'une bache à incendie complémentaire qui elle-même entraînait une modification de la découpe des parcelles. Un permis d'aménager complémentaire a dû être déposé et ces dépenses supplémentaires affectées au bilan de l'opération.

La délibération du prix de cession de 25 € HT au m² aux Bajonnières actée présentée au Conseil Communautaire du 24 septembre 2020.

Annexe 5 – Plan des Bajonnières

Rapport d'Activités Intermédiaire Les Sables d'Olonne Développement – Année 2020

b. Parc artisanal de la Combe à Vairé

Pour le Parc Artisanal de Vairé les travaux ont été retardés en raison d'un tracé de voirie de contournement de la Commune qui venait obérer l'extension de la Zone de la Combe.

Des discussions sont ouvertes avec la Commune pour étudier les modifications éventuelles de ce tracé

Annexe 6 Plan Parc artisanal de la Combe à Vairé

c. Parc Artisanal de l'Épinette

Les Services Défense et d'Incendie du Département ont signifié la nécessité de conforter le réseau incendie par la création d'une bache complémentaire.

Annexe 7 Plan artisanal de l'Épinette

d. Des parcs d'activités presque complets

Le tableau ci-après présente les ratios d'occupation des zones et parcs d'activité sur l'Agglomération des Sables d'Olonne.

	% lot occupé	% surface cessible occupée
Plesses sud	100%	100%
PASS tranche Ouest	90%	94%
PASS tranche Est	/	1%
Numérimér	82%	78,35%
Épinette	92%	88,38%
Biottières	75%	66,34%
Bajonnières	90%	77,52%

Nota bene : sur le PASS tranche Est seul un lot a été découpé. Le calcul du ratio sur le nombre de lots n'est pas pertinent pour illustrer l'occupation de la tranche.

Nota bene 2 : le terme occupé désigne des lots ou surfaces réservés, vendus ou dont un avant-contrat a été signé.

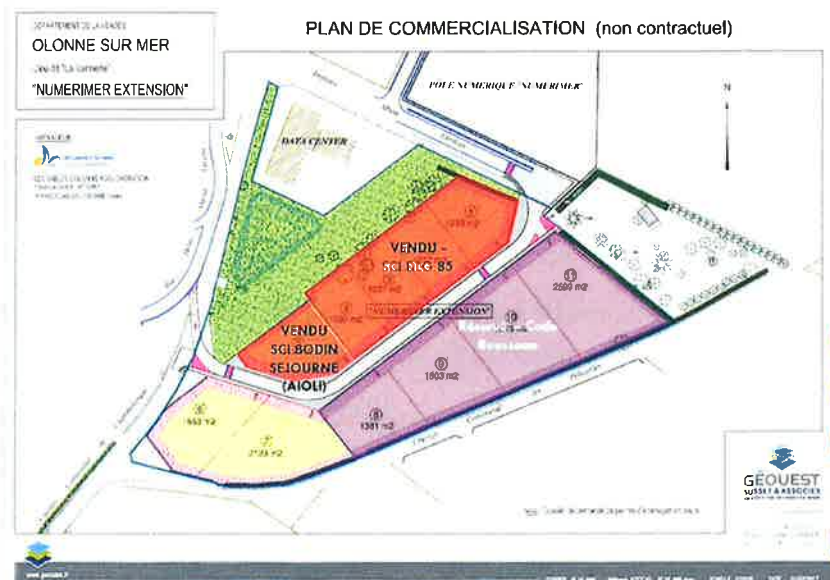
Ci-après quelques illustrations des parcs d'activité complets :

EXTENSION ZONE D'ACTIVITES LES PLESSES SUD (Château d'Olonne)

- Périmètre de la zone
 - Périmètre d'un lot
 - Terrains vendus (actes signés)
 - Compromis signé
 - Terrains réservés
- PRIX: 15 € HT/m²

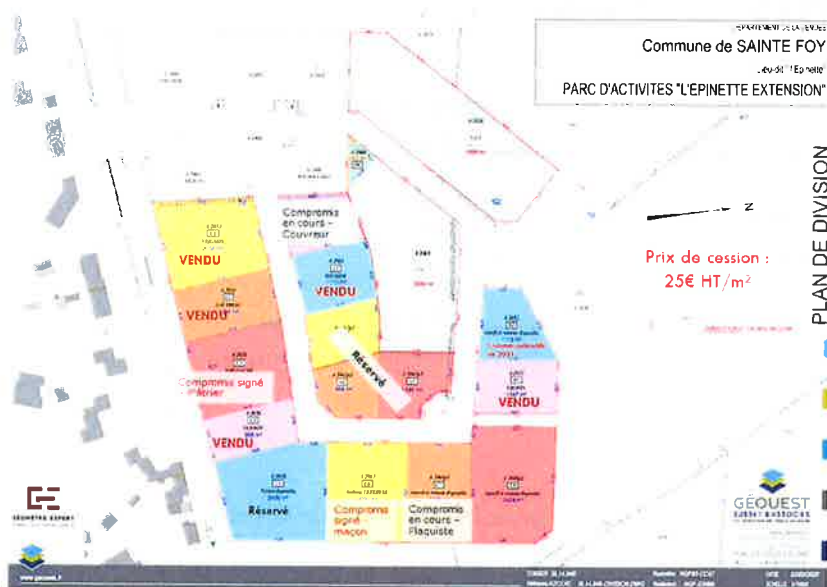


Ici la carte montre que la zone des Plesses Sud est occupé à 100%, soit par des réservations (compromis en cours) soit par des ventes déjà réalisées.



Ici la carte montre que le Parc de Numérim 2 est occupé à 82%, par des ventes et réservations.

Pour rappel la tranche 1 de Numérim est fini de commercialiser depuis 2019.



La carte de l'Épinette montre que la zone est occupée à 92%.

Les porteurs de projet pour les lots restant sont placés sur liste d'attente et leur projet évalué en concertation entre la SEM et les élus de Sainte-Foy.



La zone des Bajonnières est réservée à 90% alors même que les prix de cession n'a pas été annoncé.

Une liste d'attente avec 4 porteurs de projets est actuellement en cours pour les deux lots restants.

e. Le parc d'activité des Sables Sud reconnu site industriel clé en main :

Le contexte

C'est dans l'optique d'une reconquête industrielle que l'Etat s'est engagé. Une telle ambition par l'identification de sites stratégiques pouvant accueillir des industries.

78 sites industriels ont été identifiés pour accueillir des relocalisations industrielles comme des site d'expansion d'activités existantes.

Tous les sites recensés ne sont pas prêts à l'emploi mais il importe qu'il le soit dans les meilleurs délais.

Pour notre territoire et le travail mené par la SEM Les sables d'Olonne Développement, c'est une reconnaissance du guichet unique, de la qualité et de la diversité de l'offre économique foncière qu'elle propose et de l'orientation prise pour faire valoir notre territoire comme une destination économique. Faire partie de ces 78 sites, c'est une reconnaissance pour un territoire qui agit quotidiennement aux côtés des acteurs qui font vivre son économie.

Il s'agit d'identifier au niveau national les Sables d'Olonne comme un territoire d'accueil pour les entreprises industrielles et ainsi d'attirer de nouvelles activités.

La carte qui a été créée par le programme Territoires d'Industrie permet de valoriser le territoire et promouvoir la destination économique des Sables d'Olonne.

L'initiative « Territoires d'industrie », annoncée par le Premier ministre le 22 novembre 2018, s'inscrit dans une stratégie du Gouvernement de reconquête industrielle et de développement des territoires. L'objectif est de réunir l'ensemble des pouvoirs publics (collectivités territoriales, EPCI, Etat, opérateurs...) et les acteurs industriels d'un territoire, afin d'identifier les besoins de ce territoire et de concentrer les moyens d'actions pour y répondre.

Les principaux critères mis en avant par l'Etat pour les sites classés « sites industriels clés en main » et les questions que se pose le territoire

Mise en valeur du territoire et promotion du site, quel fléchage de l'Etat et auprès de quels partenaires ?

Instruction accélérée des Permis de Construire, quels engagements ?

Quel coup de pouce financier et technique de l'Etat sur notre site ?

Quels dispositifs sont mis en place pour attirer les jeunes en dehors des grandes métropoles (Ministère de la Cohésion des territoires) ?

Annexe n°8 Dossier de presse 3 août 2020 V2 et site industriel Clé en main

III. Une rentrée dans le supérieur marquée par la présence d'In'Tech et d'IES pour répondre pour partie aux tensions observés sur l'emploi local

A. Deux écoles supérieures pour créer de nouveaux viviers d'emploi

Présentation reprise RA :

IES Vendée

Parcours de post BAC à BAC+5

A partir de BAC+4 formation en management d'unité opérationnelle :

Six spécialisations :

- Marketing digital et communication ;
- Direction et stratégie commerciale ;
- Direction et stratégie d'entreprise ;
- Ressources humaines ;
- Banque, assurance et finances ;
- Pilotage en contrôle de gestion.

En 2019/2020, 9 étudiants en Bachelor, 1ere année, ont réussi leur année malgré le confinement. Les cours distanciés de Mi-Mars à Fin Mai, ont assidument été suivi par les élèves.

La rentrée se déroulera le 28 septembre, les entrées des étudiants sont possibles jusqu'à fin octobre voire mi-novembre.

Dates des portes ouvertes : 17 et 26 septembre 2020

3 ouvertures de classe sont prévues en 2020 :

- Bachelor 2eme année ;
- Bachelor 3eme année (3 spécialisations) ;
- Master 1ere année.

Une trentaine d'étudiants est déjà inscrit.

L'objectif est d'atteindre 40 étudiants.

Un hors-série joint à cette note est à paraître dans Ouest France.

In'Tech

L'école a accueilli la 1^{ère} promo INTECH le 10 septembre, elle comprend 8 étudiants. Le COVID 19 a largement contribué à limiter les inscriptions.

Cette année 1 est un tronc commun à un cursus de 5 années. Des entrées en formation sont également possibles en janvier.

Si le recrutement sur un nouveau territoire est toujours délicat, le COVID a généré l'annulation de certaines portes ouvertes et salons.

Aux sables d'Olonne, les portes ouvertes, dans le lieu actuel de l'école à Numérimmer se sont déroulées :

- Le 25 janvier ;
- Le 10 juillet.

La prochaine porte ouverte est prévue le 12 décembre.

L'école est persuadée de pouvoir améliorer son recrutement ce cette année en se basant sur l'exemple du campus de Nîmes. Celui-ci a ouvert ses portes en 2018, avec 9 inscrits lors de la 1^{ère} promo et compte aujourd'hui près de 50 étudiants.

Annexe 9 article hors-série à paraître dans Ouest France (IES 22.10 2454841200 Frederic Campart Hors Serie OF)

B. Des logements pour les étudiants disponibles mais le coût reste élevé

Note analyse des offres de logement pour rapport intermédiaire

La veille sur les offres de logement à destination des étudiants depuis le début de l'année 2020 donne les résultats suivants :

Janvier : 28 offres en ligne :

nbre pièces	surface	type	loyer mensuel	lieu	dispo
2	22m ²	appartement	450 €	tanchet	nr
1	20 m ²	appartement	410 €	tanchet	mars
2	21m ²	appartement	380 €	port olona	janvier à juin
1	17m ²	appartement	296 €	port olona	année
2	21m ²	appartement	430 €	passage	étudiant ist
2	22m ²	appartement	450 €	passage	nr
3	24m ²	maison	600 €	arago	année
2	38m ²	maison	550 €	château d'olonne	année
1	30m ²	appartement	465 €	centre ville	année
1	21m ²	appartement	400 €	gare	février à mai
2	22m ²	maison	450 €	château d'olonne	février à mai
1	23m ²	appartement	410 €	centre ville	année
1	18m ²	appartement	410 €	port olona	février à mai
1	20m ²	appartement	420 €	centre ville	année
2	31m ²	appartement	525 €	port olona	septembre à juin
2	30m ²	maison	640 €	roses	année
3	39m ²	maison	510 €	olonne bourg	février à mai
2	40m ²	maison	760 €	la chaume	année
1	32m ²	appartement	550 €	gare	année
2	30m ²	appartement	450 €	arago	jusqu'à avril
1	25m ²	appartement	400 €	remblai	courte durée
1	27m ²	maison	430 €	olonne bourg	année
2	25m ²	appartement	450 €	les salines	étudiant
2	34m ²	appartement	530 €	cours blossom	année
2	21m ²	appartement	430 €	nr	étudiants
1	18m ²	appartement	350 €	port olona	mars à juin
1	23m ²	appartement	430 €	tanchet	hors été
1	24m ²	appartement	480 €	centre ville	jusqu'au 30 juin

Février : 7 offres en ligne

nbre pièces	surface	type	loyer mensuel	lieu	dispo
2	21m ²	appartement	430 €	nr	jusqu'à fin mai
1	25m ²	appartement	590 €	puit d'enfer	année
1	23m ²	appartement	440 €	rue jeanne d'arc	année
1	25m ²	appartement	400 €	proche remblai	courte durée
2	37m ²	appartement	450 €	proche grande plage	courte durée
2	27m ²	appartement	530 €	remblai	étudiant
1	20m ²	appartement	415 €	tanchet	jusqu'en mai

Mars : 3 offres en ligne

nbre pièces	surface	type	loyer mensuel	lieu	dispo
1	20m ²	appartement	415 €	tanchet	jusqu'en mai
2	21m ²	appartement	390 €	nr	de un à deux ans pour étudiant
1	21m ²	appartement	370 €	rue dr laennec	septembre à juin 2021

Avril Mai Juin confinement

Juillet aout : 24 offres en ligne

nbre pièces	surface	type	loyer mensuel	lieu	dispo
2	35m ²	appartement	480 €	gare	étudiant ou stagiaire
studio	20m ²	appartement	424 €	château d'olonne	année pour 16 30 ans
studio	25m ²	appartement	480 €	présidents	étudiant ou stagiaire
studio	20m ²	appartement	450 €	présidents	étudiant ou stagiaire
studio	16m ²	appartement	450 €	halles centrales	étudiant ou stagiaire
studio	18m ²	appartement	420 €	port olona	étudiant ou stagiaire
2	30m ²	appartement	580 €	roses	cdi ou caution
2	33m ²	appartement	520 €	château d'olonne	septembre à juin
2	29m ²	appartement	626 €	nr	année
studio	32m ²	appartement	450 €	port de pêche	étudiant ou stagiaire
2	35m ²	appartement	690 €	présidents	étudiant ou stagiaire
1	11 m ²	chambre chez l'habitant	300 €	10 minutes des sbales	étudiant ou stagiaire
2	33m ²	maison	690 €	arago	année
2	28m ²	appartement	500 €	lycées	étudiant ou stagiaire
1	18m ²	appartement	400 €	centre ville	nr
1	18m ²	dans jardin des propriéta	295 €	grand champ	étudiant ou stagiaire
2	55m ²	appartement	550 €	arago	étudiant ou stagiaire
2	25m ²	appartement	490 €	pironière	étudiant ou stagiaire
2	36m ²	appartement	530 €	blossac	nr
1	14m ²	appartement	460 €	centre ville	étudiant ou stagiaire
1	32m ²	appartement	560 €	port	étudiant ou stagiaire
3	33m ²	appartement	600 €	présidents	étudiant ou stagiaire
2	36m ²	appartement	490 €	remblai	étudiant ou stagiaire
1	17m ²	appartement	350 €	centre ville	étudiant ou stagiaire

Septembre : 8 offres en ligne

nbre pièces	surface	type	loyer mensuel	lieu	dispo
2	25m ²	appartement	490 €	pironière	septembre à mars
2	29m ²	appartement	626 €	arago	à partir de janvier 2021 à l'ann
studio	26m ²	appartement	510 €	port olona	de novembre à mai
2	30m ²	maison	500 €	la chaume	location longue durée
studio	18m ²	appartement	400 €	centre ville	septembre à juin
2	31m ²	appartement	530 €	port olona	septembre à juin
1	30m ²	appartement	530 €	la chaume	à partir de novembre
1	17m ²	appartement	410 €	lycée bleu	disponible, pour étudinat ou C

Les tarifs pratiqués vont de 295 € pour le logement le moins cher à 760 € pour le logement le plus cher.

La moyenne des tarifs pratiqués est par mois de :

- Janvier 466 € ;
- Février 465 € ;
- Mars, 392 € ;
- Juillet aout, 491 € ;
- Septembre, 500 €.

Sur l'ensemble de la période, la moyenne de l'ensemble des prix pratiqués est de 457 €. Ce chiffre place ces offres dans un niveau légèrement inférieur à ce qui est pratiqué en agence ou par les particuliers à Angers ou Rennes. Cependant il est supérieur au prix des résidences universitaires.

C. Un campus nautique qui doit faire face à une filière en tension

a. Le contexte national : Une industrie nautique en ralentissement

À la clôture de l'année 2019, la filière nautique représentait 5,3 milliards de chiffres d'affaires (services, grande plaisance, location, etc.) dans le paysage économique français. Elle employait 44 000 salariés en CDI et CDD, des emplois intérimaires les complétaient notamment pour les activités saisonnières, fortes créatrices d'emploi. L'export représente 76,8 % de la production française, un chiffre en progression chaque année car le marché français est peu tonique par rapport au marché international.

Selon Yves LYON-CAEN, président de la Fédération des Industries Nautiques, l'industrie vit au rythme de ses salons et, si l'Europe continentale était bien orientée, le marché britannique souffre du stress généré par le Brexit, et le continent nord-américain ralentit. Globalement, le paysage tend à s'incliner vers un certain ralentissement ».

3 grands défis attendent l'industrie nautique :

1 — Piloter la transition écologique tout en restant compétitif par l'innovation :

- **Matériaux et économie circulaire** : ce sont des enjeux qui touchent les résines et les fibres et qui exigent une collaboration étroite avec la plasturgie et la chimie afin de créer les nouveaux matériaux qui seront mis en œuvre dans 5 ou 10 ans ;
- **Propulsion** : un retour aux sources de l'industrie nautique s'opère avec l'utilisation de kite, de foil, de moteur à hydrogène et hybrides. Des collaborations avec la filière automobile pour le stockage et la gestion de l'énergie sont initiées ;
- **Respect de l'environnement** : traiter l'enjeu des mouillages et répondre à l'exigence du non-rejet (eaux usées, déchets, ...).

2 — Conquérir de nouveaux clients :

Les nouvelles générations sont orientées vers l'économie du partage, du service, de l'offre digitalisée sous toutes ses formes, et la problématique du renouvellement de la population de plaisanciers est toujours un enjeu de demain :

- Les formes d'accueil se diversifient, à travers des locations à la journée ou des systèmes de Boat Club qui proposent une phase d'accueil ou d'initiation ;
- En 2019, la location a crû de 10 %, ce qui tend à montrer clairement que la consommation du nautisme évolue. Le bateau étant une plateforme d'évasion utilisable avec ou sans expérience de navigation dans un but festif.

3 — Rendre les emplois attractifs et valoriser les nouvelles qualifications :

Les métiers manuels attirent de moins en moins de jeunes et les entreprises ont du mal à recruter, électricien, mécanicien mais aussi stratifieur sont rares. Cependant il faut assurer la relève des départs en retraite de ceux qui sont entrés dans cette industries dans les années 70/80.

b. Le contexte local

Localement la diversité des entreprises présentes génère une grande diversité de besoin en qualification et en nombre de postes. Les constructeurs sont encore portés par les commandes déjà enregistrées et les prestataires de services suivent les besoins des constructeurs et des utilisateurs. Les problématiques de recrutement persistent, à ce jour les informations disponibles sont les suivantes :

- Robin marine recherche :
 - o 1 électricien ;
 - o 1 électronicien ;

- RC marine recherche :
 - o 1 technicien hors-bord ;
 - o 1 secrétaire export ;

- Privilège marine a pour le moment trouvé des stratifieurs, et reste à la recherche de :
 - o 10 menuisiers expérimentés ;
 - o 10 accastilleurs ;
 - o Les profils toujours recherchés sont plombiers, électriciens et mécaniciens en fonction des turnovers et afflux de commandes.

- J composite :
 - o 1 menuisier ;
 - o 1 réparateur sur un temps non complet ;
 - o 1 ébarbeur sur un temps non complet.

IV. Mise en place d'une communication ciblée

A. Cartographie dynamique des Parcs d'activités

Cahier des charges – Cartographie des zones d'activités

a) Présentation du projet

Présentation de l'entreprise

La SEM Les Sables d'Olonne Développement a en charge le développement économique et territorial de l'agglomération des Sables d'Olonne (Vendée).

Rapport d'Activités Intermédiaire Les Sables d'Olonne Développement – Année 2020

La SEM intervient sur 4 grands axes stratégiques :

- La promotion de l'offre foncière et immobilière à vocation économique
- La montée en compétence des entreprises et des salariés
- La valorisation des filières numérique, nautique et navale
- La promotion économique du territoire

La SEM est par ailleurs gestionnaire d'un parc immobilier comprenant une pépinière d'entreprises, un village d'entreprises et un pôle numérique.

La SEM dispose d'un site internet lsodeveloppement.fr pour promouvoir l'économie du territoire et présenter les projets de l'Agglomération à destination des entreprises.

La SEM LSO Développement a pour projet de proposer une cartographie dynamique des parcs d'activités présents sur le territoire de la communauté de commune LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION.

A l'heure actuelle, les parcs d'activités sont présentés sous forme de liste avec pour détails le nombre d'entreprises présentes et la vocation économique du parc.

Les espaces disponibles à la vente pour la construction de biens immobiliers à destination des entreprises sont présentés dans des formats PDF à télécharger.

Objectifs : Proposer une cartographie dynamique et interactive des zones d'activités

Cible : les entreprises du territoire ; les entreprises exogènes ; les créateurs d'entreprises ; les repreneurs d'entreprises.

Stratégie marketing :

- outil de valorisation des zones d'activité (communiquer sur l'emplacement des terrains disponibles à la vente ;

- outil d'attractivité du territoire en montrant le bien vivre proche du lieu de travail (les services publics présents autour des ZA, la facilité d'accès aux zones par les voies rapides, les zones d'habitation et de loisirs).

Exemples de cartographie d'autres communauté de communes :

- Le Mans Développement : <http://map.lemansdeveloppement.fr/front/>
- ALDEV (Angers) : <https://www.angers-developpement.com/implanter/solutions-foncieres/le-patrimoine-foncier-communautaire/>
- Royan : <https://carto.agglo-royan.fr/>
- Brest : <https://bmo.maps.arcgis.com/apps/webappviewer/index.html?id=f2b4cd50894140b2b519ad149ab996f2>

Personne à contacter :

Bénédicte MONJALON

chargée de mission développement économique et territorial

benedicte.monjalon@LSOdeveloppement.fr

02 51 96 88 88

b) Définition de nos besoins

Les raisons :

- Faciliter la recherche de terrain pour les entreprises ;
- Être transparent sur les terrains disponibles ;
- Outil de valorisation du territoire et des zones d'activité.

Les besoins pendant et après le projet :

1/ Formation à l'outil pour tous les agents de la SEM

2/ Selon la proposition, prestation de maintenance de l'outil régulière ou MAJ en interne

3/ Actualisation de l'outil pour coller aux évolutions technologiques en temps réel.

c) Définition des besoins des utilisateurs

Les informations à pourvoir :

- Localiser les zones d'activités
- Savoir si un terrain est disponible à la vente
- Connaître la superficie du terrain, son prix de vente, sa viabilisation, la personne à contacter
- Connaître la vocation de la zone
- Savoir quelles sont les activités des autres entreprises présentes sur la zone d'activité
- Mesurer la distance de l'emplacement du terrain par rapport autres services publics (accès voie rapide, bureau de poste)
- Connaître le dynamisme de la zone : les services, les commerces, les activités de loisirs, les parcs (espaces verts), les ports, les plages, ... à proximité

Les fonctionnalités :

- Une utilisation fluide
- Un visuel non surchargé (la possibilité d'ajouter et d'enlever des filtres)
- Des bulles d'information sur le terrain sélectionné
- Accès à la cartographie depuis le site internet LSOdeveloppement.fr
- La possibilité d'ajout de pièces jointes

d) Définition les objectifs et les indicateurs de performance (KPI)

- Le nombre de visites ;
- Le nombre de prises de contact (clics sur l'email de contact) ;
- La localisation des visiteurs du site
- Le matériel utilisé pour visiter le site (ordinateur, tablette, mobile)

e) L'analyse fonctionnelle du site

Voici un cas d'utilisation simple de la future carte :

Pour voir s'il y a un terrain de disponible > je clique sur l'onglet de la carte « terrain disponibles » > les terrains disponibles s'affichent en vert + le nom de la zone s'affiche > je zoom sur la zone qui m'intéresse > je clique sur le terrain qui m'intéresse > une fenêtre-bulle apparaît détaillant le nombre de m², son prix au m², sa viabilisation ou non, son adresse, le nom de la personne à contacter pour plus d'information > je peux obtenir des pièces jointes qui contiennent des photos, et renseignements complémentaires.

Voici un cas d'utilisation complexe de la future carte :

Après avoir cliqué sur le terrain, je ferme la fenêtre-bulle d'information > je veux voir quels sont les services de proximité > je clique sur l'onglet pôle santé ou espace vert ou voie routière > les données sélectionnées s'affichent en surbrillance

f) Les contraintes

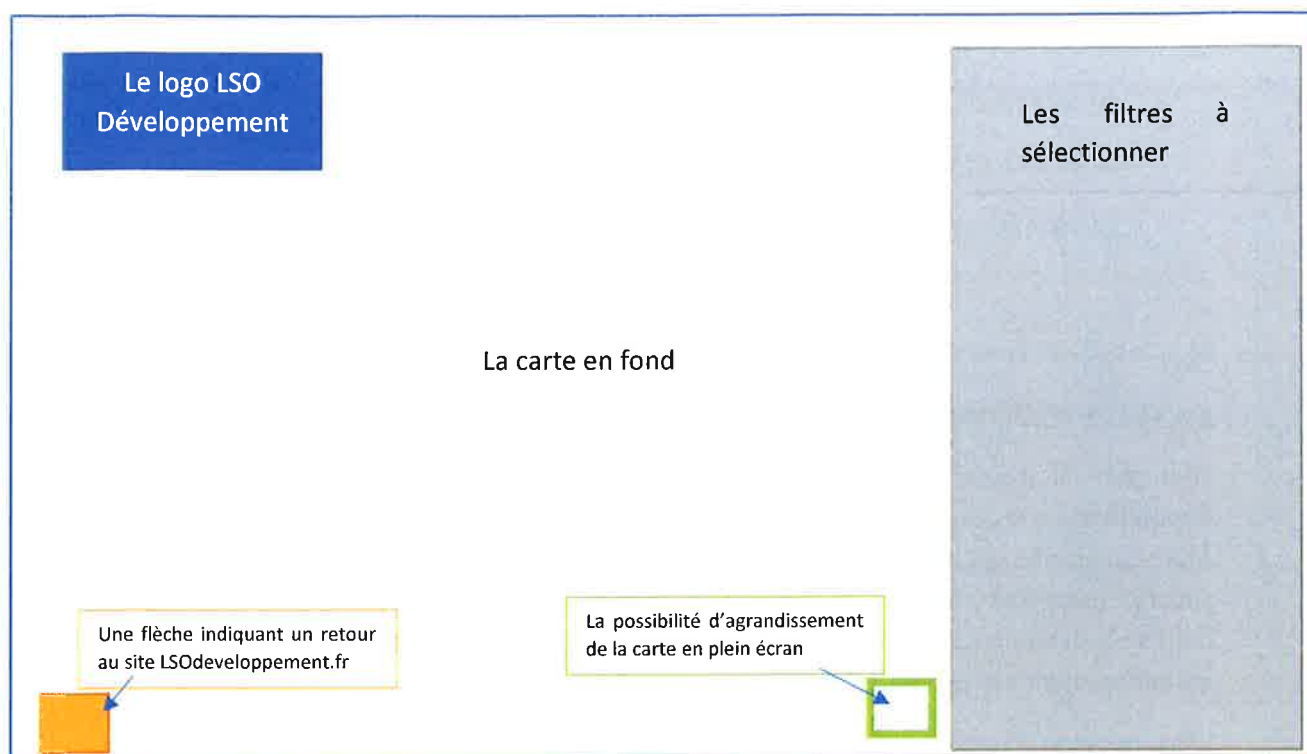
Nous voulons utiliser le nom de domaine de notre site actuel LSOdeveloppement.fr

Nous voulons utiliser de préférence des outils de logiciels libres, et qu'ils soient compatibles avec les outils de SIG (QGIS, Géoportail, etc.).

g) La charte graphique

Voir la pièce annexe pour les détails sur : le logo, les couleurs (bleu et doré), la police, les espacements, la typographie, etc.

h) La navigation et l'ergonomie (le zoning)



i) Informations techniques et pratiques

- L'hébergeur : Médialibs pour Z&Ko - Océanet Technologie
- Nom de domaine : www.lsodeveloppement.fr.
- Droit d'auteurs : Les Sables d'Olonne Développement - Agglomération
- Faire une cartographie responsive
- Solution web Analytics : suivi du trafic et des KPIs

j) Planning, livrables et budget pour 2020

B. Signalétique des Parcs d'activités

Depuis la création de la Communauté d'Agglomération et de la SEM LSO Développement, les services de ces deux structures sont sollicités pour répondre au coup par coup à des problèmes de signalisation soit sous forme de panneaux indicateurs, soit sous formes d'enseigne. Ce premier constat est renforcé car il apparaît que dans l'ensemble les parcs d'activités ont une signalisation minimaliste, souvent vétuste tant à l'extérieur qu'en interne.

Pour éviter toute approche ponctuelle, il a été décidé de lancer une étude qui permette d'adopter une règle commune, une signalisation à la fois homogène, économique et facile à gérer au quotidien.

C'est au Cabinet Amos que l'étude a été confiée. Les premières conclusions ont été rendues et désormais s'engage la phase de concertation avec les différentes associations d'entreprises et entreprises du territoire.

Rapport d'Activités Intermédiaire Les Sables d'Olonne Développement – Année 2020

C. Mise en valeur de l'offre et de la demande d'apprentissage et de stage sur le territoire de l'agglomération

Cahier des charges site de promotion de l'apprentissage sur le territoire des Olonnes

a) Eléments de contexte :

Les offres d'apprentissage émanant des entreprises ne trouvent pas toujours de jeunes intéressés, et les entreprises s'y prennent de plus en plus tôt pour espérer avoir des apprentis à chaque scolaire.

Dans le même temps des jeunes sont peu informés par le système classique d'orientation dans leur collège et lycées sur les offres existantes sur leur territoire. Leur connaissance précise du fonctionnement de l'apprentissage (diplômes, salaire, modalités de formation, avantages, aides financières...) ouvert de 15 à 29 ans du CAP au diplôme d'ingénieur, est très faible.

Pourtant, ce statut permet de :

- Se former à un métier précis tout en préparant un diplôme de l'éducation nationale ou un titre professionnel ;
- Se former même en débutant en cours d'année pour les CQP et certificats de spécialisation ;
- D'alterner tout au long de l'année les périodes en entreprise et en CFA ;
- D'apprendre un métier au côté de professionnels en étant confronté à des situations réelles et variées ;
- D'accéder au statut de salarié de l'entreprise avec un salaire et une prise en compte du temps pour la retraite
- D'accéder à des avantages (aide au permis, équipements pros...)

Des entreprises sont également freinées dans leur développement faute de main d'œuvre qualifiés.

b) Proposition souhaitée :

- Rapprocher l'offre locale de la demande

Afin d'accompagner le développement des entreprises de l'agglomération des Olonnes, la mise en place d'une rubrique dédiée à l'apprentissage sur le site internet de l'agglomération et de la Sem « Les Sables d'Olonne Développement » auraient un impact positif. Les modalités de mise en place et de fonctionnement espérées sont les suivantes :

Création d'une rubrique spécifique qui :

- Constituerait une aide à la recherche pour les usagers ;
- Ferait la promotion du statut d'apprentis est des formations accessibles
- Permettrait le dépôt d'offres de contrats par les entreprises (ou via les CFA) implantées sur le territoire de l'agglomération.

Fonctionnement possible :

- Lien par flux RSS avec l'application les Sables en poche ;
- Validité de trois mois pour les offres. Au-delà envoi automatique d'un mail pour vérifier si elle est toujours en cours. Sans réponse, l'offre est éliminée de la liste ;
- Conventonnement avec les CFA pour la parution des offres d'apprentissage sur le territoire ;
- Conventonnement avec la mission locale et le pôle emploi.

Mise en place :

- Développement spécifique de ce concept sur le site internet de l'agglomération et le lien vers les Sables en poche ;
- Une campagne de communication sera nécessaire pour faire connaître ce moyen de recherche et de dépôt d'offre d'apprentissage en lien avec les CFA ;
- Un temps de veille d'une personne à la SEM Les Sables d'Olonne développement sera dédié pour vérifier et valider les contenus ;
- Sur l'agglomération des Sables d'Olonne un vivier de 300 offres par an est réaliste ;
- L'ouverture pourrait-être proposée aux CFA si cette possibilité est ouverte à tous ;
- Dans un deuxième temps un lien vers les CFA pourrait être créé.

La proposition AIOLI

Annexe 11 Proposition SEM apprentissage 10-09-20

Des statistiques plus ciblées sur le territoire en partenariat avec l'OESTV

Le 29 juillet 2020 la SEM a rencontré M. PARREAU, directeur de l'Observatoire Economique, Social et Territorial de la Vendée (OESTV) pour créer un partenariat afin de produire des statistiques économiques ciblées sur le territoire des Sables d'Olonne Agglomération.

Il a été convenu que l'OESTV :

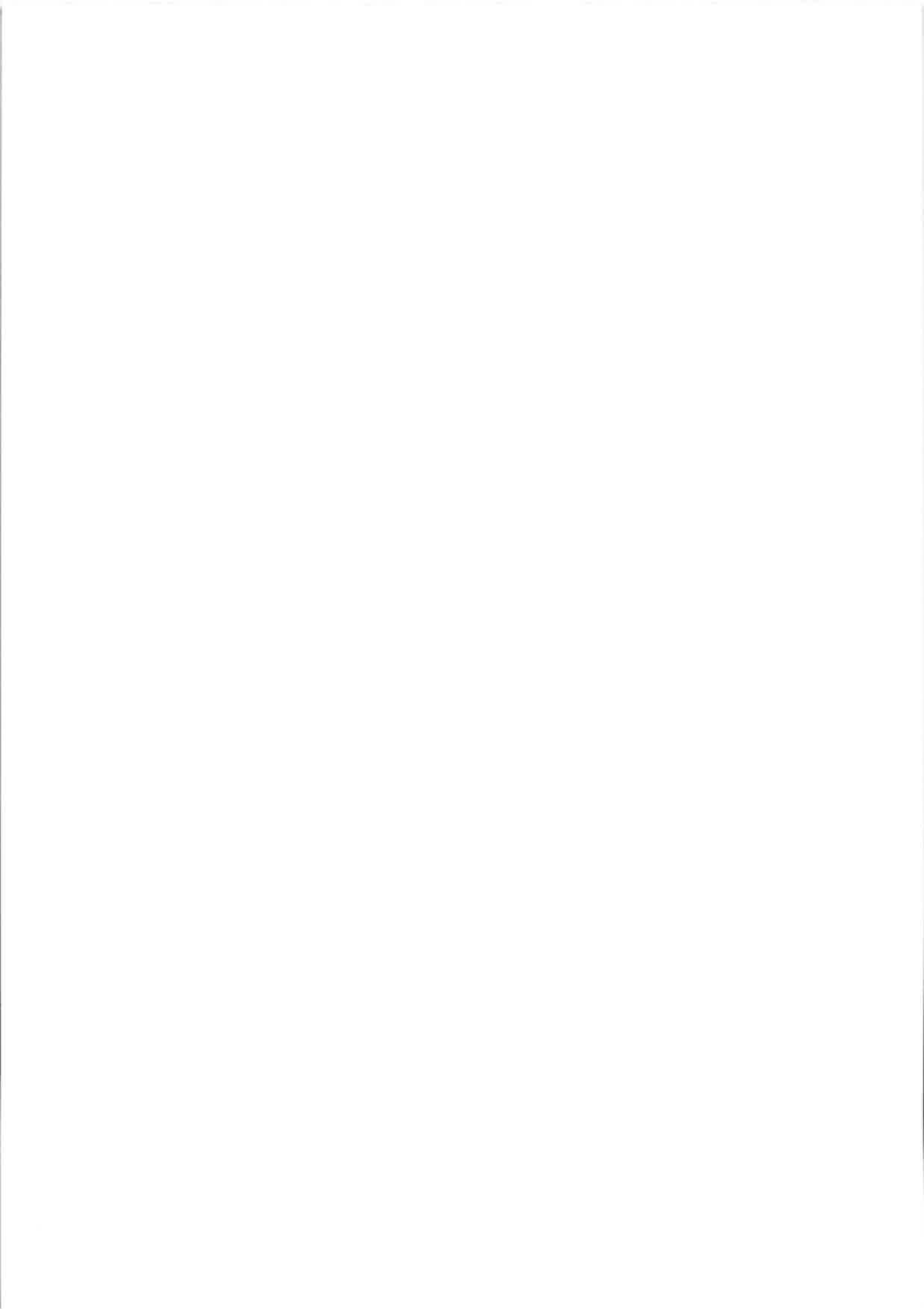
1. Réalisera un tableau de bord des principaux indicateurs économiques chaque trimestre,
2. Livrera les données source au format Excel afin qu'elles puissent être utilisées ou retravaillées par le service de la SEM,
3. Fournira des conseils méthodologiques sur les données et leur utilisation.

Les principaux indicateurs socio-économiques qui seront étudiés sont les suivants :

- Demande d'emploi (données trimestrielles)
- Taux de chômage par zone d'emploi (données trimestrielles)
- Emploi salarié privé (données trimestrielles)
- Etablissements privés employant au moins 1 salarié (données trimestrielles)
- Ensemble du tissu économique : établissements privés employeurs ou non (données mensuelles)
- Logements : permis de construire et mises en chantier
- Locaux : surfaces autorisées et surfaces commencées (données mensuelles)

Le 22 septembre 2020 le premier tableau de bord a été livré.

Annexe 12 Tableau de bord LSO agglomération





ANNEXES

SEM Les Sables d'Olonne Développement

Tel : +33 (0)2 51 96 88 88

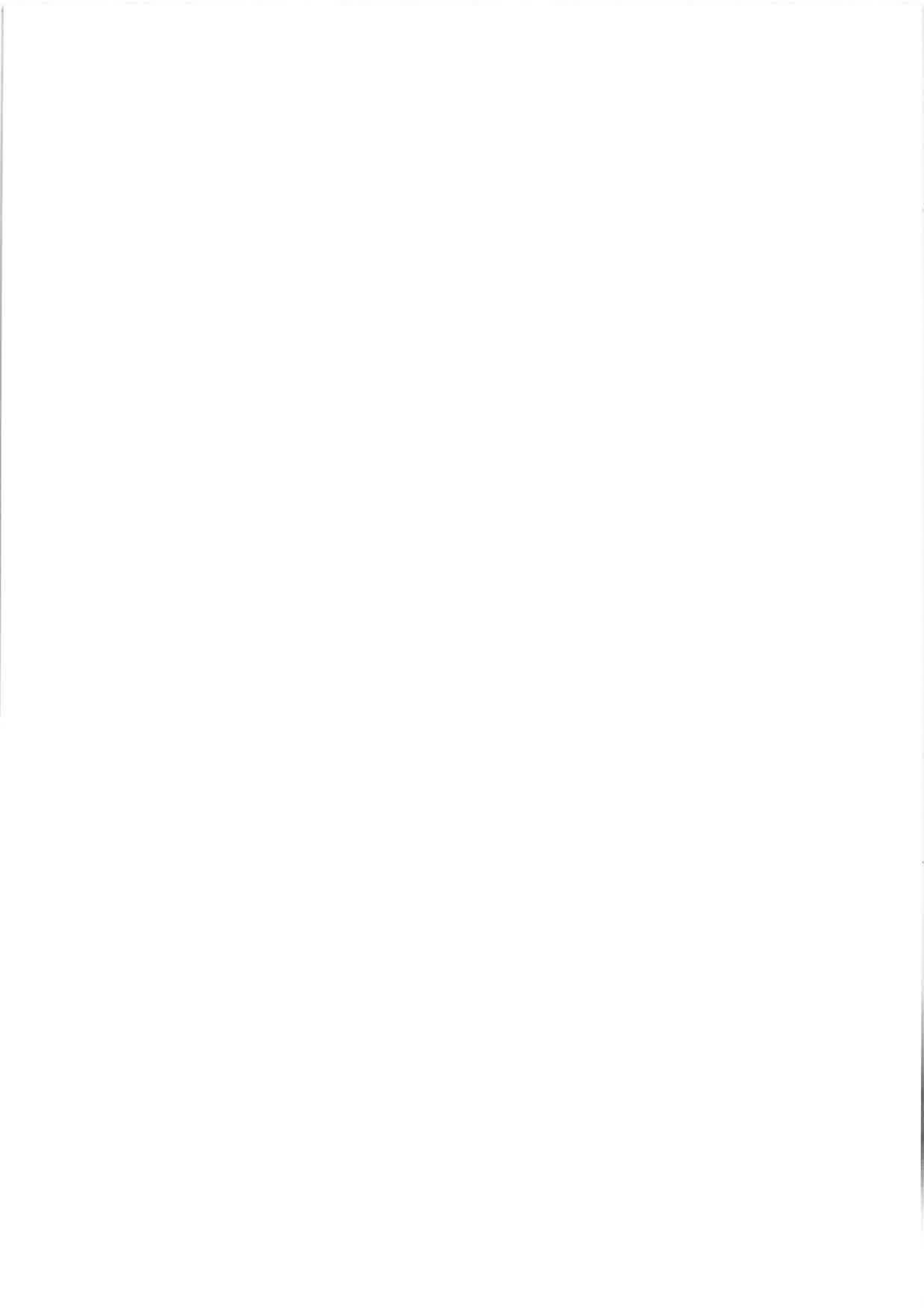
2 Allée Titouan Lamazou/ Parc Actilonne
85340 Olonne sur Mer

www.lsodeveloppement.fr



ANNEXES

1. Règlement Intérieur du Fonds Territorial Résilience
2. Bureau Communautaire du 8 avril 2020
3. 281.1 second plan de relance
4. Plan de soutien à l'économie
5. Plan des Bajonnières
6. Plan Parc artisanal de la Combe à Vairé
7. Plan artisanal de l'Épinette
8. Dossier de Presse Le Parc d'activités les Sables d'Olonne Sud Site « Clé en main »
9. Article hors-série à paraître dans Ouest France (IES 22.10 2454841200 Frederic Campart Hors Serie OF)
10. Etude Amos (analyse LSOA)
11. Proposition SEM apprentissage 10-09-20
12. Tableau de bord LSO agglomération n°1 Septembre 2020



PAYS DE LA LOIRE
FONDS TERRITORIAL « RESILIENCE »
Dispositif collectif de soutien aux entreprises impactées par la crise du COVID-19

REGLEMENT D'INTERVENTION

- VU** les articles 107 et 108 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne
- VU** l'annexe I du règlement (UE) n°651/2014 de la Commission du 17 juin 2014 déclarant certaines aides compatibles avec le marché intérieur,
- VU** le règlement N° 1407/2013 de la Commission Européenne du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis,
- VU** le règlement N° 1408/2013 de la Commission Européenne du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis dans le secteur de l'agriculture,
- VU** le règlement N° 717/2014 de la Commission Européenne du 27 juin 2014 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture,
- VU** la loi no 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,
- VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 1511-1 et suivants et L4221-1 et suivants,
- VU** l'ordonnance no 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19
- VU** l'ordonnance no 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19
- VU** la délibération du Conseil régional du 18 décembre 2015 modifiée donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** la délibération du Conseil régional des 14, 15 et 16 décembre 2016 adoptant le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation,
- VU** l'arrêté DIRECCTE/2017/27 du Préfet de région en date du 24 février 2017 portant approbation du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation de la Région des Pays de la Loire,
- VU** la délibération du Conseil Régional des Pays de la Loire en date 18 et 19 décembre 2019 approuvant le Budget primitif 2020 notamment son programme n° 511 « Soutien à l'investissement, à la croissance et à l'emploi »,
- VU** le règlement financier de la Région des Pays de la Loire,

OBJECTIF

Les EPCI, les Départements et la Région des Pays de la Loire en partenariat avec la Banque des Territoires, proposent un accompagnement sous-forme d'une avance remboursable pour renforcer la trésorerie des entrepreneurs, micro-entrepreneurs, et petites entreprises dont l'activité est impactée par la crise sanitaire et/ou les fermetures administratives liées à cette dernière. La contribution des collectivités territoriales est exclusivement fléchée vers les acteurs de leur territoire. Le fonds est composé d'un soutien socle de la Région Pays de la Loire et de la Banque de Territoires de 2€ par habitant chacun soit environ 15M€ de contribution socle visée. Chaque EPCI et chaque département sont libres d'abonder à hauteur de 2€ (cotisation minimale) par habitant sachant que ces fonds sont exclusivement utilisés pour leurs territoires.

BENEFICIAIRES

Les entreprises remplissant l'ensemble des critères suivants :

- Les Micro-entreprises et PME répondant à la définition européenne des PME et employant jusqu'à 10 salariés ETP inclus au 1er janvier 2020, quel que soit leur statut (TPE, entreprises individuelles, sociétés unipersonnelle ou pluripersonnelle...) d'un chiffre d'affaire égal ou inférieur à 1 million d'euros hors taxes ; – Pour le secteur de l'économie, sociale et solidaire, les associations sont éligibles sous réserve que leur activité soit majoritairement marchande ;
- Pour le secteur d'activité de location de gîtes, meublés et chambres d'hôtes à vocation touristique, seules les sociétés constituées sous forme de société SARL, EURL et SASU sont éligibles.
- Immatriculées en région Pays de la Loire au 1er janvier 2020 ;
- Indépendantes, c'est à dire sans lien capitalistique direct avec une ou d'autre(s) société(s), sauf si l'effectif total cumulé des différentes structures concernées ne dépasse pas 10 salariés inclus (ETP).

Sont exclus du dispositif :

- Les entreprises se trouvant antérieurement à la date du 1er mars 2020 en cessation de paiement ; redressement judiciaire, liquidation judiciaire ;
- Les entreprises ou activités ayant un objet immobilier, financier, et/ou de gestion de fonds/prise de participation ;
- Les entreprises ayant pour objet la location de biens immobiliers non touristiques à l'exception des agences immobilières ;
- Les micro entreprises et affaires personnelles dont le chiffre d'affaires représente un revenu d'appoint en complément d'une activité salariée ;
- Les entreprises éligibles au Fonds national de solidarité (volets 1 et 2).

FORME ET MONTANT DE L'AIDE

Nature : avance remboursable sans contrepartie bancaire exigée.

Montant : avance remboursable forfaitaire, sous réserve des crédits disponibles, en utilisant le CA du dernier exercice clos (2019 ou à défaut, ou 2018) :

- 3 500 € pour les entreprises ayant un CA annuel inférieur à 50 000 € HT ;
- 6 500 € pour les entreprises ayant un CA annuel compris entre 50 000 € et 100 000 € HT ;
- 10 000 € pour les entreprises ayant un CA annuel compris entre à 100 000 € HT et 1 000 000 € HT

Plafond : 10 000€

Cette avance aura une durée de 3 ans et remboursable en 2 échéances annuelles à terme échu. A titre exceptionnel et sous réserves de difficultés avérées, le bénéficiaire pourra solliciter un report d'échéance. En exécution du présent règlement, l'avance remboursable est attribuée par décision de la Présidente.

CUMUL DES AIDES :

Ce dispositif n'est mobilisable qu'une fois par entreprise ou groupe d'entreprises au sens de l'entreprise unique telle que définie par le règlement de minimis.

Ce dispositif est cumulable avec les autres dispositifs économiques de la Région Pays de la Loire sous réserve des dispositions de la réglementation européenne et nationale en matière d'aides publiques.

VERSEMENT ET REMBOURSEMENT

Le versement sera effectué en une seule fois par virement bancaire après notification de la décision d'attribution de l'aide par la Présidente.

Le remboursement de l'avance se fera conformément au tableau d'amortissement ci-dessous.

TABLEAU D'AMORTISSEMENT DE L'AVANCE REMBOURSABLE

Le remboursement des avances consenties s'opère en deux versements égaux, correspondant à 50 % du montant de l'avance accordée, à des dates fixes comme indiqués ci-dessous, quelle que soit la date de versement initial de l'avance.

Montant d'avance accordé	3 500 euros	6 500 euros	10 000 euros
1er juillet 2022	1 750 euros	3 250 euros	5 000 euros
1er juillet 2023	1 750 euros	3 250 euros	5 000 euros

MODALITES DE DEPOT DU DOSSIER

Le dossier sera déposé sur le Portail des Aides Pays de la Loire.

Pièces demandées

- Une déclaration sur l'honneur attestant : o ne pas être éligible au Fonds National de solidarité (volets 1 et 2) ;
 - ne pas être à la date du 1er mars 2020 en cessation de paiement, redressement judiciaire ou liquidation judiciaire ;
 - d'une cessation de paiement prévisible dans les 60 jours à compter du 12 mars 2020 sur la base d'un plan de trésorerie qui n'est pas à fournir ;
 - que le chiffre d'affaires de la société ne constitue pas un revenu d'appoint en complément d'une activité salariée ;
 - que l'effectif de l'entreprise est inférieur ou égal à 10 salariés (ETP) au 1er janvier 2020
 - que pour les entreprises ayant pour objet la location de gîtes, meublés et chambres d'hôtes à vocation touristique d'une constitution sous forme de société SARL, EURL, SASU;
 - que l'entreprise n'entretient pas de lien capitalistique direct avec une ou d'autre(s) société(s), et à défaut que l'effectif total cumulé des différentes structures concernées ne dépasse pas 10 salariés inclus (ETP).
 - Avoir pris connaissance de l'ensemble des dispositions du présent règlement d'intervention et de l'engagement du bénéficiaire à procéder au remboursement de l'avance dans les conditions définies dans le présent règlement d'intervention.
-
- Une déclaration relative aux aides de minimis
 - Une pièce d'identité et un justificatif de domicile
 - Les documents comptables (ex. liasse fiscale, compte de résultat,...) attestant du chiffre d'affaires du dernier exercice clos (2019 ou à défaut 2018)
 - Relevé d'identité bancaire
 - Kbis ou extrait d'immatriculation CFE compétent

ENTREE EN VIGUEUR ET DATE LIMITE DE DEPOT DES DEMANDES

Le présent règlement d'intervention s'applique à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Les dépôts des dossiers complets doivent intervenir au plus tard le 1er juillet 2020.

CONTROLE

La Région peut procéder à tout contrôle ou investigation qu'elle juge utile, pour s'assurer des conditions d'éligibilité effective du bénéficiaire et de l'utilisation des fonds. La Région se réserve le droit d'exercer notamment un contrôle sur pièces et sur place.

Toute attestation frauduleuse expose le bénéficiaire à des sanctions pénales et donne lieu à remboursement sans délai de l'avance.

MISE EN PLACE DES PREMIERES MESURES D'URGENCE AU SOUTIEN DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE LOCALE

I - Contexte

La mise en place des mesures de confinement a plongé notre économie dans le rouge et des mesures d'urgence sont nécessaires pour permettre aux activités économiques du territoire de surmonter cette crise.

II – De multiples dispositifs annoncés par l'Etat et les Régions

L'action du gouvernement et de la Région s'articule autour de deux axes :

a) Informer et accompagner les chefs d'entreprises dans leurs démarches administratives :

- Pour des informations générales sans questionnement particulier :
N° vert de l'Etat 0 800 130 000
- Pour les demandes de mise en chômage partiel : N° vert de l'ETAT 0 800 130 000 /
<https://activitepartielle.emploi.gouv.fr/apart/> (demande en ligne) avec effet rétroactif jusqu'à 30 jours

b) Soutenir financièrement les besoins de trésorerie à court terme : 7 mesures

1. Le report des échéances fiscales et sociales

- Pour demander un report d'échéances fiscales (impôts sur les sociétés, taxe sur les salaires) sans pénalités : un modèle de demande est disponible sur le site : impots.gouv.fr.
- Pour demander un report d'échéances sociales :
- Pour les employeurs ou professions libérales :
[ursaff.fr https://www.urssaf.fr/portail/home.html](https://www.urssaf.fr/portail/home.html)
- Pour les travailleurs indépendants artisans commerçants : [secu-independants.fr / https://www.secu-independants.fr/](https://www.secu-independants.fr/)
- Pour de plus amples informations consulter <https://www.economie.gouv.fr/mesures-exceptionnelles-urssaf-et-services-impots-entreprises>

2. **Le versement d'une aide forfaitaire de 1500 € pour les petites entreprises, les indépendants et les micro-entreprises dont le CA est inférieur à 1M€ grâce au fonds de solidarité nationale abondé par la Région des Pays de la Loire**

- La demande sera à effectuer directement auprès de la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques) : les entreprises pourront bénéficier de cette aide à partir du 31 mars par simple déclaration sur le site de la DGFIP
- Cette aide est cumulative avec les autres mesures

3. **Un prêt « Rebond » à taux 0 entre 10 000 et 300 000 €, sur 7 ans avec un différé de remboursement de 2 ans, mis en place par Bpifrance et abondé par la Région des Pays de la Loire**

- Ce prêt est sans garantie mais ne sera débloqué qu'à hauteur du prêt que la banque aura accordé à l'entreprise.

Il faudra donc contacter en 1^{er} lieu la banque et ensuite Bpifrance au N° VERT 0 969 370 240 ou déposer la demande sur le site bpifrance.fr pour être recontacté.

Attention : Le prêt « Rebond » de la BPI est le dispositif à privilégier en 1^{er} lieu.

Le prêt régional « PDL redéploiement » pourra être mobilisé seulement pour les cas particuliers ne répondant pas aux conditions de BPI (montants d'emprunts supérieurs, demandes de différés plus longs...). Les dispositions sont les suivantes :

- Prêt au taux de 2,03 %, de 50 000 à 2 000 000 €, sur une durée d'au moins 7 ans, avec un remboursement différé pouvant aller jusqu'à 4 ans (mis en place directement par la Région des Pays de la Loire)
- Au mieux égal aux financements privés obtenus (banques, actionnaires, crédits-bailleurs, autres...)
- Contact Région des Pays de la Loire :
 - i. Industrie, services qualifiés à l'industrie, artisanat de production :
poleindustrie@paysdelaloire.fr
 - ii. Autres secteurs : SE@paysdelaloire.fr

4. **Un report de 6 mois des échéances de remboursements 2020 pour les prêts contractés directement auprès de la Région des Pays la Loire**

- Contact Région des Pays de la Loire : SE@paysdelaloire.fr

5. **La mobilisation d'une garantie conjointe Bpifrance / Région des Pays de la Loire portée à 80% pour faciliter l'accès aux prêts de trésorerie de plus de 2 ans proposés par la banque de l'entreprise.**

- L'entreprise doit contacter sa banque qui sollicitera directement Bpifrance pour la mise en place de cette garantie

6. La mobilisation d'une garantie de 70% pour les TPE (artisans, commerçants en particulier en zone rurale) au titre du Fonds régional Artisanat-Commerce-Agriculture abondé par la Région des Pays de la Loire

• L'opérateur est la SIAGI (société de caution mutuelle) qui peut apporter une aide à l'entreprise pour le montage de son dossier auprès de sa banque

• Contact : gbertin@siagi.fr

7. Pour les acteurs (culturels, sportifs et associations) organisateurs d'évènements en Pays de la Loire, un Fonds d'Urgence Evénements de 2 M€ a été mis en place par la Région.

• Contact N° VERT 0 800 200 402

C'est dans ce cadre et en complément de ces actions que le territoire doit se positionner pour élaborer une stratégie de soutien d'urgence à l'économie locale. Ces premières mesures n'excluent pas le fait qu'au regard des dispositifs et devant la nécessité d'accompagner la reprise d'activités, d'autres actions de soutien et d'aides directes soient mises en place dans un second temps par le territoire.

II - Les toutes premières mesures d'urgence que l'Agglomération pourrait décider

Mesure 1 : Les exonérations de loyers pour tous les locataires du village d'entreprises, de Numérimet et de la pépinière.

Dès l'annonce des premières mesures de confinement, les entreprises locataires de la Pépinières, de Numérimet et du village d'entreprises ont été informées du report des échéances des loyers du mois de mars et du mois d'avril. Face à l'ampleur du repli de l'économie nationale et de son impact généralisé sur l'ensemble des entreprises, il est fort probable que les entreprises locataires ne seront pas en mesure de payer leurs échéances sans que cela n'aggrave leurs besoins évidents en trésorerie. L'exonération des loyers viendrait dans un premier temps éviter que l'agglomération crée des situations de cessation de paiements pour ces différentes activités. Par ailleurs, il est d'ores et déjà possible d'entrevoir que la mise en place de ces seules mesures d'urgences seront insuffisantes pour non seulement permettre aux activités de passer le cap de cette période de confinement mais aussi de pouvoir reprendre leurs activités dans des conditions plus optimales voire à terme un retour à la normale. A cet effet, d'autres mesures notamment d'exonération de loyer, à définir au cas par cas, ne sont pas à exclure dans la phase de reprise d'activités dès la sortie de la période de confinement.

Conformément au tableau détaillé des loyers des mois de mars et d'avril, le montant de cette exonération des loyers pour les mois de mars et d'avril correspondrait à une perte de recettes de 26 414,00 € HT pour l'Agglomération.

Proposition :

Il est proposé au bureau Communautaire de soumettre au Conseil Communautaire la décision d'exonérer de loyer pour les mois de mars et d'avril les entreprises locataires de la Pépinière, de Numérimet et du village d'entreprises.

Le montant de cette exonération s'élève à 13 207,00 € HT par mois soit pour les deux mois 26 414,00 € HT. Il est précisé que cette aide exceptionnelle et dérogatoire au dispositif des aides à l'immobilier voté en Conseil Communautaire du 29 septembre 2017, est conforme aux aides mises en place dans le cadre de l'article 1511-2 du C.G.C.T doivent respecter les règles communautaires relatives aux aides publiques aux entreprises issues des articles 107 et 108 du traité.

Mesure 2 : la mise en place d'un numéro d'appel de type Hotline via le Standard de la SEM Les Sables d'Olonne Développement et de la SPL Destination Les Sables d'Olonne

Il a été proposé de dédier les standards de la SEM Les Sables d'Olonne Développement et de la SPL Destination Les Sables d'Olonne, à l'écoute et à l'information des entreprises, des indépendants comme de l'ensemble des acteurs du tourisme. La mise en place des premières mesures d'urgence prises par le gouvernement et l'ensemble des décrets d'application entraînent de nombreuses questions auxquelles ces deux entités peuvent être d'excellents interlocuteurs relais.

Par ailleurs, d'autres dispositions sont en cours d'élaboration avec le Conseil Régional des Pays de la Loire et le Conseil Général de Vendée qui dans leur mise en œuvre nécessiteront de passer par ces deux structures.

Ainsi, la mise en place d'un service de type Hotline à la SEM les Sables d'Olonne Développement, comme à la SPL Destination Les Sables d'Olonnes créera deux guichets uniques l'un pour les entreprises et indépendants l'autres pour les acteurs économiques du tourisme.

Proposition :

Le bureau communautaire prend acte de ces mesures de hotline et de guichets uniques et les présentera lors d'un prochain Conseil Communautaire

Mesure 3 : Mise en place d'une plateforme d'information et d'orientation destinée aux acteurs économiques et touristiques gérée par la SEM et la SPL avec une visibilité sur tous les portails du territoire

La SEM LSO Développement met en ligne, comme d'autres, des documents de synthèse permettant aux entreprises d'obtenir des informations dans les démarches à engager et les différentes aides dont elles peuvent bénéficier.

Pour mieux unifier la mise en ligne de documents, simplifier les démarches des entreprises et présenter des synthèses actualisées des différents dispositifs, il est proposé de créer une plateforme unique qui recense ces documents et ces fiches pratiques. Cette plateforme serait gérée par la SEM Les Sables d'Olonne développement en partenariat étroit avec la SPL Destination les Sables d'Olonne.

Au-delà de la création de la plateforme, l'objectif serait aussi de mettre sur tous les portails des sites ville, communes, agglomération, SPL et SEM, une icône avec un lien qui renvoie sur cette plateforme pour rendre très accessibles aux entreprises l'information sur les mesures d'urgence et d'accompagnement

Un autre objectif plus transverse serait, non seulement de mettre en ligne les fiches synthétiques actualisées, si nécessaire au jour le jour, mais aussi de donner de la cohérence dans les réponses à apporter. Les numéros d'appels des services SEM et SPL seraient aussi relayés pour la mise en place d'une écoute et d'un accompagnement face aux difficultés que rencontrent, jour après jours, les acteurs économiques dans la mise en œuvre concrète de ces mesures d'urgences.

Enfin, pour être à l'écoute des chefs d'entreprises du territoire et créer un dialogue et des échanges interactifs auprès des entreprises, il est important de s'appuyer autant que de besoin sur des ressources de l'écosystème local (cabinet comptable, coach pour chefs d'entreprises ou bien témoignage d'expériences) et sur les différents partenaires institutionnels (CCI, CMA, BPI...).

Proposition :

Le bureau communautaire décide d'acter la création de cette plateforme et proposera au prochain conseil communautaire de valider l'extension de ce dispositif à l'ensemble des sites et portails internet des villes et communes du territoire.

Mesures 4 : La non application des clauses prévoyant des pénalités de retard pour les prestataires des marchés publics engagés par la Communauté d'agglomération

Pour tenir compte des retards pris dans l'exécution des marchés publics en raison de la période de confinement et de la sortie progressive de cette période de confinement, il est demandé au Conseil Communautaire de renoncer à l'application de ces clauses.

Proposition :

Le bureau communautaire décide de proposer au Conseil communautaire de ne pas appliquer les Clauses prévoyants de pénalités de retard dans les marchés publics dès lors que ces retards sont occasionnés par la période de confinement ou la reprise progressive d'activités à la sortie de cette même période.

Mesure 5 : Participation au fonds territorial de « Résilience » pour accompagner et soutenir la reprise d'activité sur le territoire à destination principalement des TPE et des indépendants,

C'est en complément de son plan d'urgence économique de 56 millions d'euros que le Conseil Régional a décidé de lancer une levée de fonds publics et privés pour venir en aides aux commerçants, artisans, associations et petites entreprises du territoire.

Sur notre territoire cette typologie d'acteurs économiques représente plus de 95% de notre tissu et ils subissent très lourdement les impacts de cette crise. Comme l'observe le Conseil régional, et plus largement, l'ensemble des décideurs institutionnels, « Ils sont souvent sans fonds propres ni grandes capacités financières et ils sont les plus exposés au risque de cessation de paiement donc de faillite ».

Pour relever ce défi, la Région a d'ores et déjà mis en place à l'appui de BPI un prêt rebond, mais aujourd'hui la Région sollicite tous les contribuables publics et privés pour « sauver les entreprises régionales de la faillite et sauver des emplois »

A ce jour, de nombreuses activités ne pourront pas bénéficier des aides de trésorerie d'urgence déployées par l'Etat et La Région.

Les entreprises :

- Constituées sous statut de micro/auto entrepreneur, d'entreprise individuelle, de société (y compris sociétés coopératives) jusqu'à 10 salariés inclus ;
- Les entreprises de l'ESS (dont associations ayant une activité majoritairement marchande) jusqu'à 10 salariés inclus ;
- Immatriculées en région Pays de la Loire ;
- Indépendantes, c'est à dire sans lien capitalistique direct avec une ou d'autre(s) société(s), sauf si l'effectif total cumulé des différentes structures concernées ne dépasse pas 10 salariés ;
- L'entreprise devra être immatriculée avant le 01/01/2020.

Sont exclus du dispositif :

- Les entreprises ayant bénéficié du Fonds National de Solidarité ;
- Les structures se trouvant antérieurement à la date du 1er mars 2020 en cessation de paiement, dépôt de bilan ou redressement judiciaire, procédure de sauvegarde, ou rencontrant tout problème juridique mettant en péril leur stabilité financière ;
- Les sociétés ou activités ayant un objet immobilier, financier, et/ou de gestion de fonds/prise de participation ;
- Les propriétaires de gîtes, meublés, chambres d'hôtes ;
- Les micro entreprises et affaires personnelles dont le chiffre d'affaires représente un revenu d'appoint en complément d'une activité salariée.

DESCRIPTION DU DISPOSITIF

Le présent dispositif a vocation à financer ou cofinancer le besoin en fonds de roulement du bénéficiaire pour assurer les dépenses essentielles pour le maintien et la reprise de l'activité.

NATURE ET MONTANT DE L'AIDE

Nature : avance remboursable sans contrepartie bancaire exigée.

Montant : avance remboursable forfaitaire, sous réserve des crédits disponibles :

- 3 500 € pour les entreprises ayant un CA annuel inférieur à 50 000 € HT ;
- 6 500 € pour les entreprises ayant un CA annuel compris entre 50 000 € et 100 000 € HT ;
- 10 000 € pour les entreprises ayant un CA annuel supérieur à 100 000 € HT.

Plafond : 10 000€

CONTRIBUTION / DOTATIONS PROPOSEES ET PRINCIPE D'ATTRIBUTION

- La contribution des collectivités territoriales (CDs / EPCI / Métropoles) est **exclusivement fléchée** vers les acteurs de leur territoire.
- Le fonds est composé d'un soutien Socle de la Région Pays de la Loire et de la Banque de Territoires de 2€ par habitant chacun **soit environ 15M€ de contribution socle visée**.
- Pour participer à ce fonds, il est sollicité une cotisation minimale de 2€ par habitant. Chaque EPCI et chaque département seront libres d'abonder au-delà des 2€ sachant **que ces fonds seront exclusivement utilisés pour leurs territoires**.
- Ce mécanisme offre ainsi, au travers de cet effort collectif, **un effet de levier de X4 : là où le partenaire met 2€, ce sont en fait 8€ qui sont injectés sur son territoire**.
- Ce mécanisme offre ainsi, au travers de cet effort collectif, **un effet de levier local, départemental et régional permettant de soutenir le plus grand nombre d'entreprises ou d'associations**

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE PROPOSEES

- Critères harmonisés (cf. Proposition *supra*) à l'échelle régionale pour permettre une instruction automatisée afin de répondre à l'attente du monde économique ;
- Portail de saisine centralisé et dématérialisé arborant les logos de chaque contributeurs (collectivités, EPCI, métropoles, entreprises privées) ;
- Décaissements par la Région des Pays de la Loire sur des lignes spécifiques par EPCI et Département ;
- Courriers systématiques aux bénéficiaires, co-signés par les Présidents des collectivités, avec mention des logos respectifs ;
- Rapports de consommation réguliers adressés aux départements et EPCI contributeurs ;
- Mutualisation du risque de recouvrement : les fonds remboursés à partir de l'année 3 seront reversés annuellement à chaque partenaire au prorata de ses contributions ;

Si les entreprises du département ou de l'EPCI ayant contribué au fonds ne déposent pas de demande, ces fonds ne seront pas consommés. Ils seront reversés aux collectivités à l'issue de la dernière année de mise en œuvre du fonds

La participation du territoire serait calculée sur la base d'une population de 50 000 habitants soit une contribution de 100 000 Euros.

Proposition

Il est proposé au Bureau communautaire, de valider le principe d'abonder au Fonds Territorial Résilience Régional à hauteur de 100 000 € étant entendu que cette première contribution n'exclut pas la mise en place dans un second temps d'autres dispositifs pour soutenir l'économie locale.



**Second Plan de soutien et de relance économique
de la Communauté d'Agglomération des Sables d'Olonne
Une action graduée sur trois grands axes**

*Vu la délibération du conseil régional des Pays de La Loire en date du 30 avril 2020,
Vu la délibération du conseil régional des Pays de La Loire en date du 29 mai 2020,*

I - La mise en place de mesures provisoires techniques et réglementaires pour accompagner la relance de l'activité sur le territoire.

Un double principe commande la mise en œuvre de ces mesures :

- Il faut que ces mesures aient un impact direct sur la relance et l'exercice de l'activité.
- Il faut éviter un effet d'aubaine qui vienne ensuite limiter les marges de manœuvre financières du territoire qui sera sollicité à plus d'un titre dans la relance d'activités en 2020 comme en 2021.

Ces mesures permettent au territoire de faciliter la reprise et elles ont un impact incitatif et donne un signal fort du territoire vis-à-vis des entreprises.

Mesure 1 : L'autorisation donnée aux entreprises du BTP et assimilées de travailler pendant la période estivale

Cette mesure qui se décline en deux volets a pour objectif d'assouplir les contraintes liées à l'occupation du Domaine Public pendant la période estivale et celle liée à l'ouverture du Vendée Globe soit du 17 octobre au 8 novembre inclus.

D'une part, les travaux de terrassement et d'occupation du Domaine Public, réfections incluses, sont habituellement interdits entre le 15 juin et le 15 septembre. En 2020, ce délai sera réduit d'1 tiers, ce qui permet une extension d'un mois supplémentaire de la période pendant laquelle les travaux sont autorisés l'été aux Sables d'Olonne.

D'autre part, durant cette période touristique, les allègements suivants seront appliqués **à partir du 10 juillet**. Les occupations pour travaux (échafaudages, bennes, ...) pourront être interdites sur le premier îlot du front de mer, les grands axes, les centres-bourgs, les rues commerçantes et les zones d'activité touristique, mais seront autorisées sur le reste du territoire de la ville des Sables d'Olonne. Alors qu'en 2019, ces travaux étaient interdits sur toute la ville des Sables d'Olonne.

Mesure 2 : L'annulation de redevances sur l'occupation du domaine public et faciliter l'accroissement des surfaces pouvant potentiellement être occupées

Cette mesure vise à accompagner très fortement les restaurants, bars et autres cafés afin de les accompagner dans la reconfiguration de leurs activités liées aux mesures de distanciation.

L'annulation de la redevance d'occupation du domaine public est un signe fort pour faciliter la reprise d'activités.

Ces mesures sont spécifiquement visées par le gouvernement dans son communiqué de presse du 24 avril 2020 N° 2135-1018.

1- Modalités de mise en œuvre de la mesure d'annulation des redevances d'occupation du domaine public, pour la période du 15 mars 2020 au 15 juin 2020

Sur l'annulation des redevances d'Occupation du Domaine Public

- La mesure porterait sur trois mois, du 15 mars au 15 juin 2020,
- Les exonérations seraient accordées selon 2 critères non cumulatifs :
 - Fermeture administrative de l'activité (Décret du 15 mars 2020) et impossibilité d'exercer son activité en raison des mesures prises dans le cadre du COVID19 (fermeture préventive de locaux Pépinière et Numérimar par exemple),
 - Perte de chiffre d'affaires d'au moins 50 % sur les mois concernés par la crise du COVID19 (mars à mai 2020 par rapport à la même période en 2019)
ou
 - Perte de 50 % par rapport au chiffre d'affaires moyen mensuel 2019

Pour les activités saisonnières prise en considération d'une estimation de la perte du CA annuel par rapport à l'exercice 2019.

Cette mesure représente une enveloppe financière évaluée à 31 000 € pour l'Agglomération et 376 000 € pour la Ville.

2 -Autorisation exceptionnelle et temporaire de bénéficier d'un accroissement de surface d'occupation du domaine public

Afin de permettre d'affecter des espaces publics supplémentaires (aujourd'hui réservés à l'automobile) aux commerces, cafés et restaurants désireux de gagner en superficie, la Ville étudie un nouveau schéma de circulation. Ce plan est étudié de manière optimale pour que les automobilistes continuent à profiter d'un accès simple et rapide aux commerces.

Mesures 3 : Un engagement fort de l'agglomération pour accélérer les transactions financières avec les entreprises et fournisseurs

- Raccourcissement du délai de traitement des factures. La Communauté d'Agglomération s'engage à payer les factures dans un délai inférieur ou égal à 15 jours,
- Versement d'une avance de 15% pour tous les marchés d'investissement, quels que soient leurs montant et sans adossement à une caution bancaire. Jusqu'à ce jour, la ville et l'Agglomération proposaient cette avance à un taux de 5% et uniquement pour les marchés supérieurs à 50 000 € HT. Cette mesure équivaut à une avance de trésorerie évaluée à 1 M € pour la ville et 1M € pour l'Agglomération pour le 2^{ème} semestre de l'année 2020.

Mesures 4 : Des annulations de loyers de 3 mois, pour la période du 15 mars au 15 juin 2020

Des entreprises hébergées jusqu'à la fin de l'année dans les bureaux de la pépinière ou à Numérimar vont potentiellement rencontrer des difficultés dans la reprise d'activité.

- Des annulations de loyers prorogées jusqu'à la fin du mois de mai 2020
- Des annulations ou des baisses de loyer à définir sur la durée et au cas par cas en accompagnement du process mis en place dans le cadre de la mesure 7 (aides économiques directes à la relance de l'activité)

Sur les exonérations de loyers par les locaux appartenant à la ville ou à l'agglomération

- Fermeture administrative de l'activité (Décret du 15 mars 2020) et impossibilité d'exercer son activité en raison des mesures prises dans le cadre du COVID19 (fermeture préventive de locaux Pépinière et Numérimar par exemple),
- Perte de chiffre d'affaires d'au moins 50 % sur les mois concernés par la crise du COVID19 (mars à mai 2020 par rapport à la même période en 2019)
ou
- Perte de 50 % par rapport au chiffre d'affaires moyen mensuel 2019

Pour les activités saisonnières prise en considération d'une estimation de la perte du CA annuel par rapport à l'exercice 2019.

Cette mesure représente une enveloppe financière évaluée à 18 500 € pour l'Agglomération et 28 800 € pour la Ville.

II – Des aides économiques directes et différenciées pour soutenir la relance des entreprises les plus en difficulté

Dans ces mesures spécifiques, il importe de prioriser l'aide auprès des entreprises qui ont rencontré des difficultés pour mettre en place une ligne de trésorerie. L'objectif serait d'exclure les entreprises qui ont bénéficié du Prêt Garanti par l'Etat ou d'un prêt Rebond qui sont censés couvrir l'apurement des dettes en cours et reconstituer la trésorerie nécessaire à la reprise.

Les premiers retours de la SEM les Sables d'Olonne Développement montrent que de nombreuses entreprises de très petite taille (moins de 5 salariés) n'ont pas pu bénéficier d'un dispositif complet d'aide à la trésorerie et à l'apurement des encours. Certaines plus fragiles mais pour autant viables ont eu accès au Fonds National de Solidarité mais n'ont pas pu être suivies par leur banque. Elles sont réglementairement exclues du dispositif Fonds Territorial Résilience.

Enfin une analyse doit être menée pour apprécier la viabilité de l'entreprise. La crise du COVID19 a mis au grand jour des entreprises trop fragiles pour absorber l'impact du confinement et la relance progressive. Cette analyse très complexe et sensible, ne peut être faite qu'à l'appui de la Plateforme d'initiative locale, Initiative Vendée Terre Littoral. C'est d'ailleurs le cas de figure le plus privilégié nationalement quand les EPCI décident d'ajuster les mesures à leur territoire.

Dans cet objectif, il conviendra de conventionner avec IVTL et leur verser une subvention de fonctionnement d'un montant de 30 000 € pour assurer le suivi des dossiers à définir.

Mesure 5 : Un Fonds de Relance pour les TPE des Sables d'Olonne Agglomération (moins de 10 salariés)

- Un constat difficile : les micro-entreprises fragiles avant la crise voient leur activité désormais compromise.
- Un soutien ne peut être conditionné que par une analyse permettant d'apprécier la viabilité du projet.
- Mise en place du plan de soutien au TPE avec un plan de viabilité validé par le comité ad-hoc IVTL.

Modalités de mise en œuvre de cette mesure

- CA annuel inférieur à 50 000 € : Subvention 1.500 € et avance remboursable de 1.500 €
- CA entre 50 000 et 100 000 € : subvention de 2.250 € et avance remboursable de 2.250 €
- CA supérieur à 100 000 € : subvention de 3.000 € et avance remboursable de 3.000 €

Critères d'éligibilité :

- Non bénéficiaire du prêt garanti par l'Etat ou du Prêt Rebond
- Refus bancaire avéré (écrit)
- Analyse de viabilité de l'entreprise et de l'effet levier de l'aide

Cette aide pourrait intéresser au maximum une centaine d'entreprises soit une enveloppe globale à la charge de l'agglomération de 500 000 € et 22 000 € de subvention pour le fonctionnement d'IVTL.

Cette action débuterait le 15 juin 2020 et se terminerait le 31 décembre 2020, en sachant que le mois de septembre sera crucial pour de nombreuses entreprises car elles vont devoir régulariser les reports de charges.

Mesure 6 : Des aides à la relance par l'innovation et l'investissement dans le cadre du plan Vendée Relance

Le COVID19 aura pour conséquence d'obliger certaines entreprises à modifier leur stratégie et à mieux s'adapter aux nouveaux enjeux de l'après COVID 19. Il s'agit notamment d'accompagner les projets d'investissement permettant d'accéder à l'emprunt par un effet levier lié à l'obtention d'une subvention portée à parts égales par le Département et l'Agglomération des Sables d'Olonne.

Les objectifs poursuivis par cette mesure sont :

- Poursuivre leur développement et innover
- Diversifier leurs activités
- Adapter leurs activités et/ou leur modèle économique
- Accompagner les transitions accélérées par cette crise

Le montant de la subvention ainsi co-portée est limité à 20 000 € et il n'est pas conditionné à l'obtention d'un prêt bancaire mais doit favoriser le recours à ce dernier.

Cette aide pourrait intéresser au maximum une trentaine d'entreprises soit une enveloppe globale à la charge de l'agglomération de 150 000 € et 8 000 € de subvention pour le fonctionnement d'IVTL (montant à définir avec eux). Le Département abondera ce fonds à hauteur de l'abondement de l'Agglomération des Sables d'Olonne, dans la limite d'un plafond de 150 000 €.

Cette action débuterait en juin 2020 et se terminerait en décembre 2021.

III - Plan de soutien à l'économie globale du territoire

Mesure 7 : Un soutien à l'investissement immobilier et à l'emploi pour les TPE plus systématique (2020-2021)

En application du règlement des aides à l'immobilier d'entreprises voté par le Conseil Communautaire du 29 septembre 2017, l'agglomération pourrait marquer sa volonté d'accompagner les projets de TPE, sur son territoire. En dérogation à ce règlement, une aide exceptionnelle et transitoire pour les années 2020 et 2021 pourrait être accordée à tout projet d'investissement immobilier favorisant en son sein la création d'au moins 2 emplois.

Cette mesure viserait à relancer l'investissement des plus petites activités, hors commerce, tertiaire et profession libérale, créerait une dynamique d'attractivité économique du territoire avec une relance de l'emploi sur notre secteur.

Les entreprises de moins de 20 salariés seraient visées par cette mesure.

- Pour tout projet immobilier (hors commerce et tertiaire) créant par cet investissement au moins 2 emplois dans l'année de sa réalisation, une aide économique minimale de 10 000 € HT serait allouée rétroactivement
- Pour tout projet créant 3 à 5 emplois dans l'année suivant l'investissement, une aide de 20 000 € HT serait allouée rétroactivement.
- Au-delà, le règlement serait appliqué tel que prévu initialement avec à minima une aide de 20 000 € HT.

L'objectif de cette mesure est d'accompagner l'investissement et la création d'emploi. Une des conséquences du COVID 19 sera de ralentir les investissements dans l'immobilier d'entreprises et d'impacter fortement le chômage. Notre territoire, avec sa très forte composante de TPE, devra être en capacité de soutenir leur relance en favorisant d'une part l'investissement immobilier (hors champs régional) tout en le conditionnant à des créations d'emplois.

L'enveloppe impartie à cette proposition serait fixée à 400 000 €.

CONCLUSION

Après le plan d'urgence validé le 8 avril dernier qui visait à soutenir la trésorerie des entreprises, ce second plan permettra d'accompagner la relance économique locale.

Ce plan, censé répondre aux besoins immédiats des entreprises ne doit pas occulter les enjeux d'avenir.

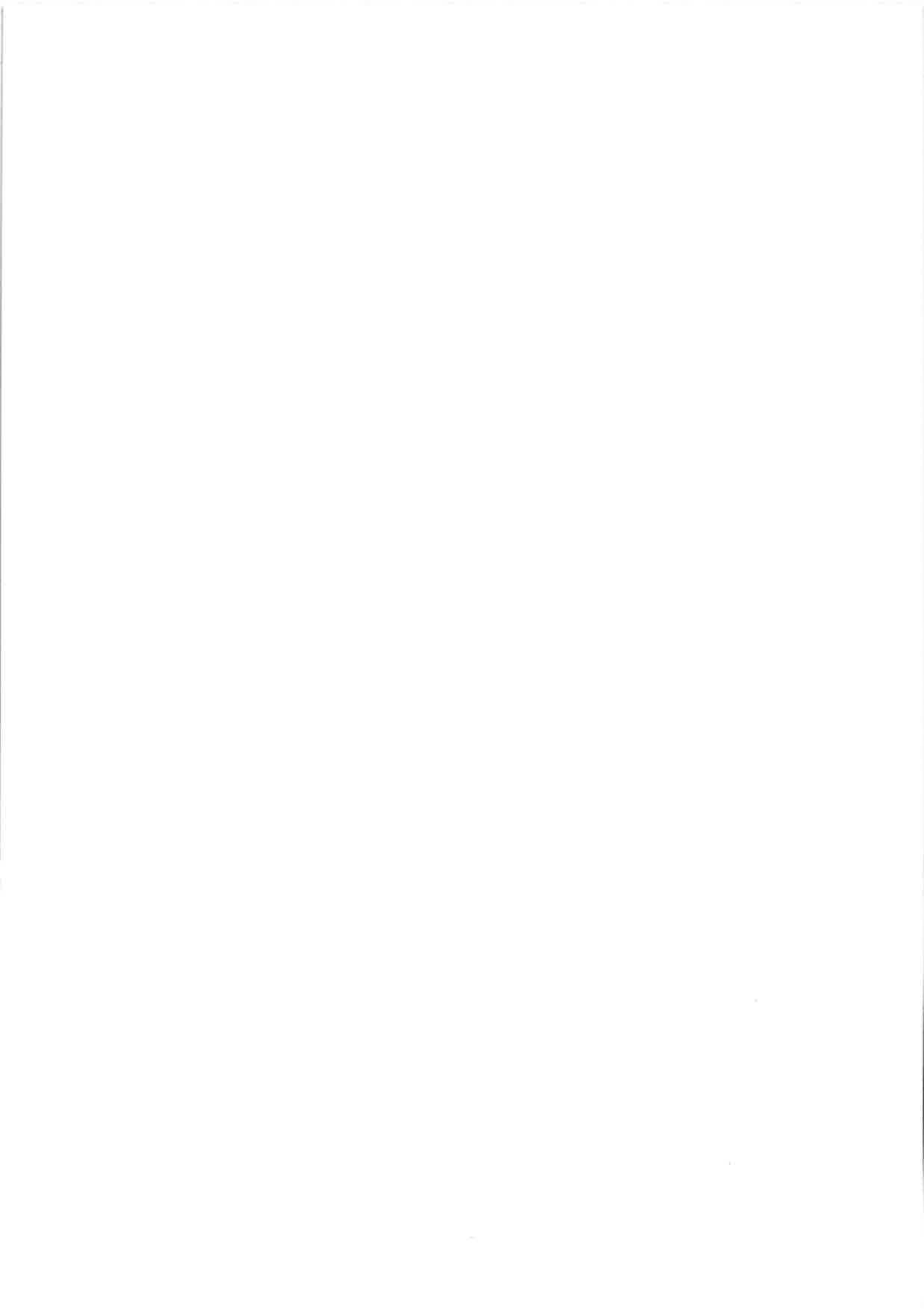
En sortie de crise, il faut savoir rebondir sur les grandes tendances du moment. Une conséquence notoire du COVID19 aura été l'engouement des populations citadines à se réfugier dans les territoires ruraux et touristiques. L'affluence immédiate de 15000 résidentiels venus principalement de Nantes, Angers et Paris doit désormais motiver le territoire à tout mettre en œuvre pour les attirer et en premier lieu les faire investir sur les Sables d'Olonne Agglomération.

Deux grands secteurs d'activités doivent être mis en avant et présentés comme des atouts uniques face aux enjeux économiques de l'après COVID19. L'Environnement est un atout mais à lui seul, il ne suffit pas. Le positionnement économique comme touristique du territoire sur ces 3 grands secteurs favoriseront la dynamique économique globale des Sables d'Olonne.

- ✓ Le numérique
 - Numérimiser
 - Lancement de Numérimiser III avec une ambition forte en surfaces disponibles à la commercialisation
 - Communication plus accentuée du territoire pour se tourner vers l'exogène
 - Politique d'accueil des cadres et des nouveaux salariés
 - Eventuellement présence sur salons ciblés

- Port innovant
 - Il faut que le territoire soit disruptif dans son offre de plaisance et donne une forte image de modernité et de temps d'avance sur les autres.
 - Le port innovant avec son accueil VIP positionne le territoire à la pointe de l'accueil de la plaisance sur la façade atlantique et permettrait de conforter durablement son image liée aux courses à la voile de renom.
 - Enfin, la filière nautique va être impactée fortement par le COVID19 et la création d'un port innovant sera facteur d'attractivité nouvelle pour toute la filière

- ✓ Le Smart city et l'Energie verte
 - Repenser durablement la ville de demain et conforter les orientations prises en matière de préservation et de renforcement du patrimoine naturel des Sables d'Olonne Agglomération, passe par une importante orientation vers la Smart City et les énergies vertes. Comment passer du « conforter l'existant » à la « construction d'une ville et d'une agglomération » positionnées pleinement dans les enjeux environnementaux des « smart-city ».



3. PLAN DE SOUTIEN ET DE RELANCE A L'ECONOMIE

Des premières mesures ont été prises pour répondre à l'urgence de la situation provoquée par la pandémie COVID19. Ces mesures se sont tout d'abord traduites par un important travail d'écoute, d'information et de conseil auprès des acteurs économiques du territoire. Pour cela, l'agglomération des Sables d'Olonne s'est appuyée sur la SEM *les Sables d'Olonne développement*, qui depuis le début du confinement tient une hotline et gère une plateforme d'information journalière COVID 19 entreprises.

Les premières mesures d'urgence permettaient d'éviter toute cessation de paiement et toute fermeture d'activités prématurées ou en cascade. Des grandes mesures nationales comme le Prêt Garanti par l'Etat ou le Fonds National de solidarité ont permis de sauvegarder de nombreuses activités. Mais elles étaient insuffisantes pour répondre aux problématiques rencontrées par les plus petites activités. L'Agglomération est intervenue à hauteur de 250 000 €, pour mettre en place avec la Région Pays de la Loire, le Département de la Vendée et la Banque des territoires, le Fonds Territorial Résilience. D'autres mesures notamment de suspension de loyers vis-à-vis des entreprises de Numérimet et de la Pépinière avaient été actées. Enfin, pour faciliter la réouverture des commerces et de l'artisanat, un kit sanitaire a été distribué au début du mois de mai.

C'est ainsi que dans l'urgence l'outil économique du territoire a été soutenu.

Aujourd'hui, l'ambition de la Communauté d'Agglomération et de la Ville des Sables d'Olonne est de mettre en place un plan de soutien et de relance de l'économie du territoire.

Un grand principe commande la mise en œuvre de ces mesures : créer un impact financier significatif sur la relance et l'exercice de l'activité aux Sables d'Olonne. 7 mesures concrètes viennent s'articuler autour de trois axes stratégiques :

- Subvenir aux besoins immédiats notamment liés à la saisonnalité,
- Soutenir sans délai les entreprises qui font face à des difficultés identifiées,
- Accompagner les acteurs économiques du territoire en favorisant l'investissement, l'innovation et l'emploi.

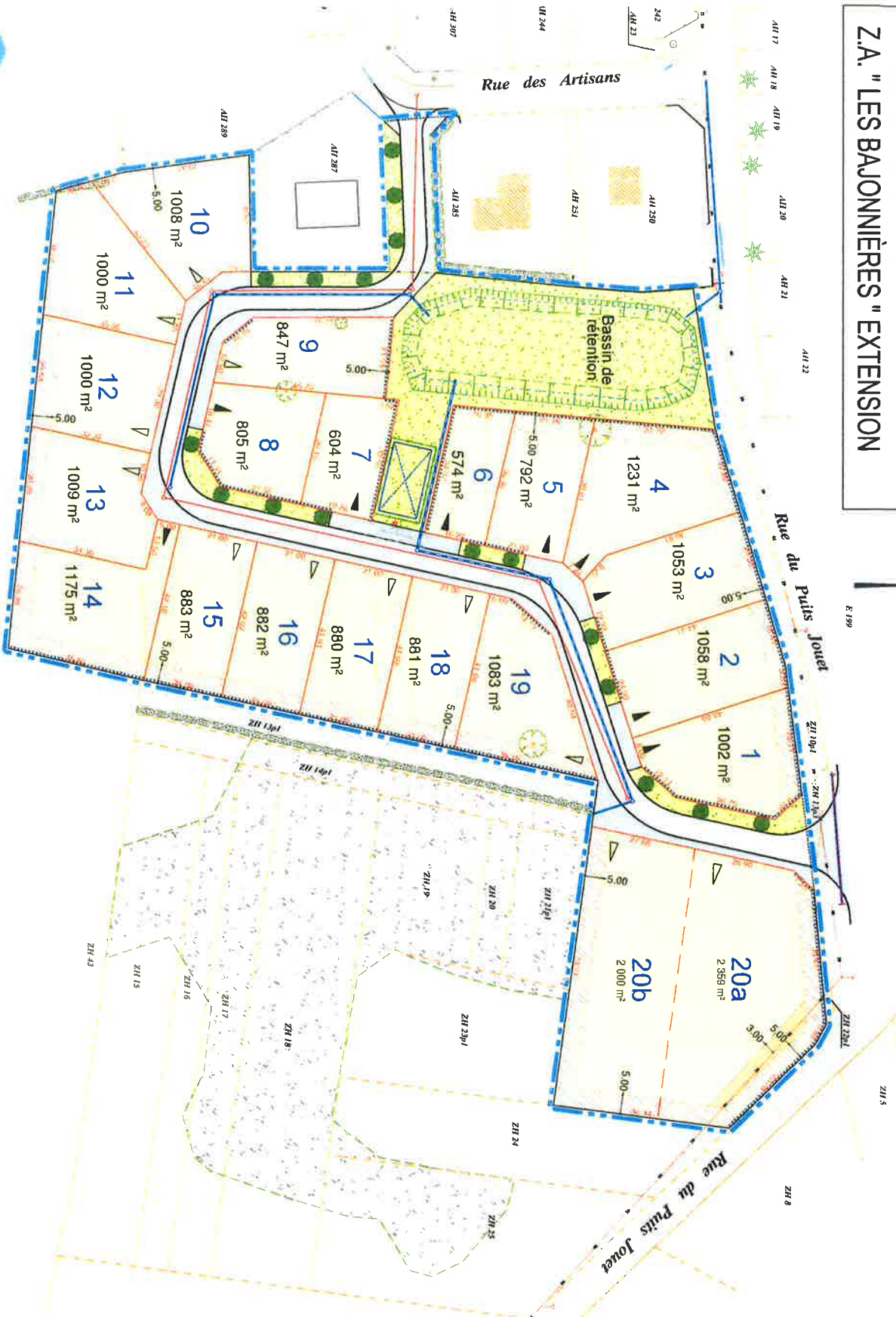
Le Bureau Communautaire et la commission Economie invitent le Conseil Communautaire :

- **A PRENDRE CONNAISSANCE du plan de soutien et de relance de la CA des Sables d'Olonne et approuver les mesures relevant des compétences de la CA (toutes les mesures à l'exception des annulations de loyers et redevances d'occupation du domaine public des propriétés communales),**
- **A AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer la convention à intervenir avec la Région relative au Fonds territorial Résilience,**
- **A AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer la convention à intervenir avec le Département relative au Fonds Vendée relance,**
- **A DELEGUER à Monsieur le Président ou son représentant ayant reçu délégation, la signature de tout document nécessaire à la mise en œuvre du plan de soutien et de relance pour les mesures relevant des compétences de l'Agglomération, et notamment les attributions d'aides directes conformément aux critères définis dans ce plan.**



DEPARTEMENT DE LA VENDEE
Commune de l'ÎLE D'OLONNE
 Rue des Artisans - Rue du Puits Jouet
Z.A. " LES BAJONNIÈRES " EXTENSION

PLAN DE COMPOSITION



LÉGENDE

- Perimètre du lotissement
- XXXXX Accès automobile et piéton interdits
- ◁ Accès préférentiel
- ▲ Accès obligatoire
- ▨ Surface traitée en enrobés
- Espace vert
- Espace quadrilatré à traiter en zone d'apurement (planations/mossifs/pelouses) et à réaliser par les acquéreurs des lots.
- Réseau EU à passer
- Réseau EP à passer
- Emprise au sol par lot : 50%
- Taux d'imperméabilisation par lot : 70%
- Superficie de plancher : non réglementée



LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION
 3 Avenue Carnot - BP 90391
 85109 LES SABLES D'OLONNE Cedex



LES SERVICES PUBLICS COMMUNAUX DES SABLES D'OLONNE
 3 Avenue Carnot - BP 90391
 85109 LES SABLES D'OLONNE Cedex



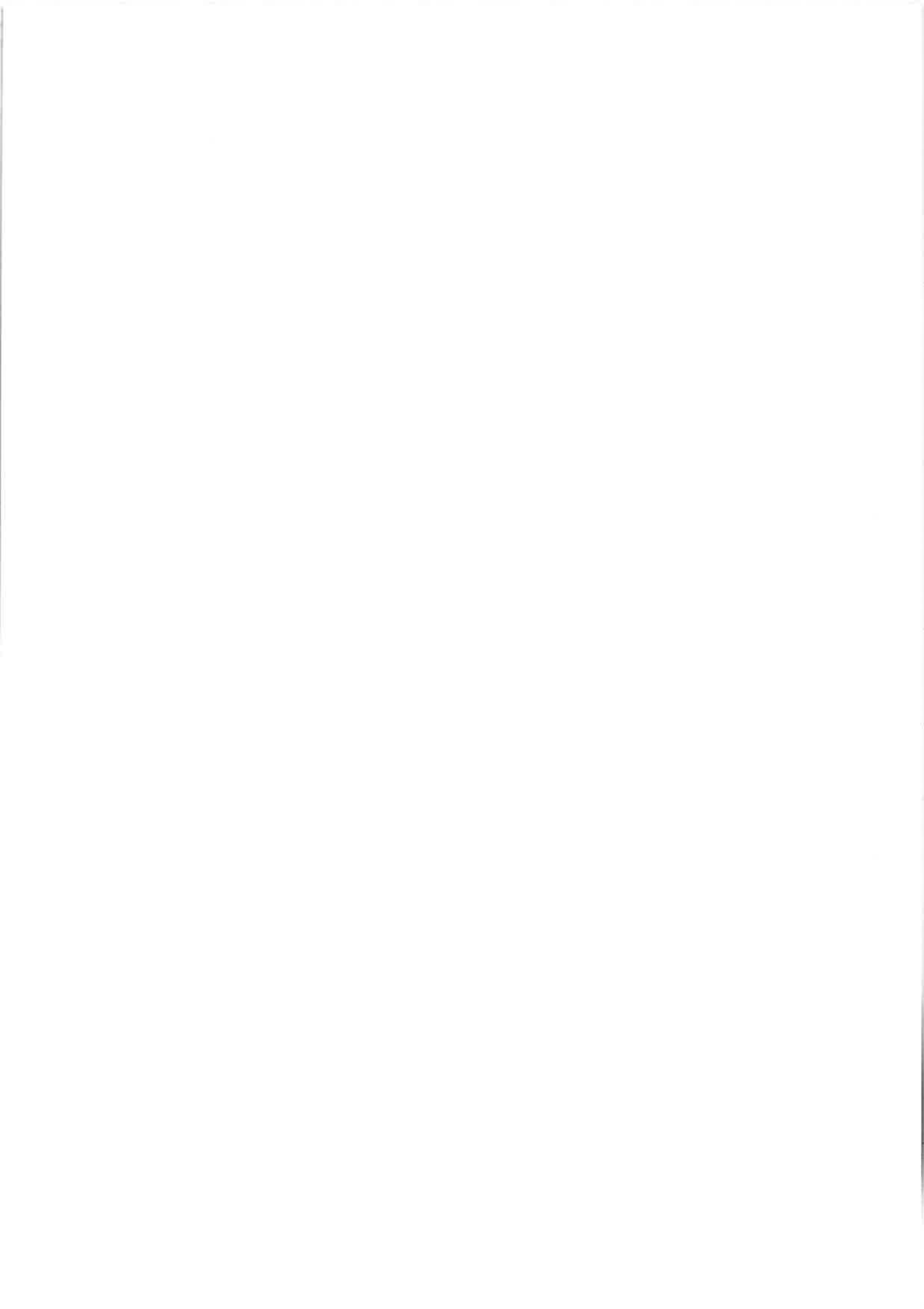
www.geoquest.fr

DOSSIER SL17.976

Référence AUTOCAD SL17.976.dwg

ECHELLE 1/1000

DATE 09/07/2020



PLAN DE COMMERCIALISATION



PROJET

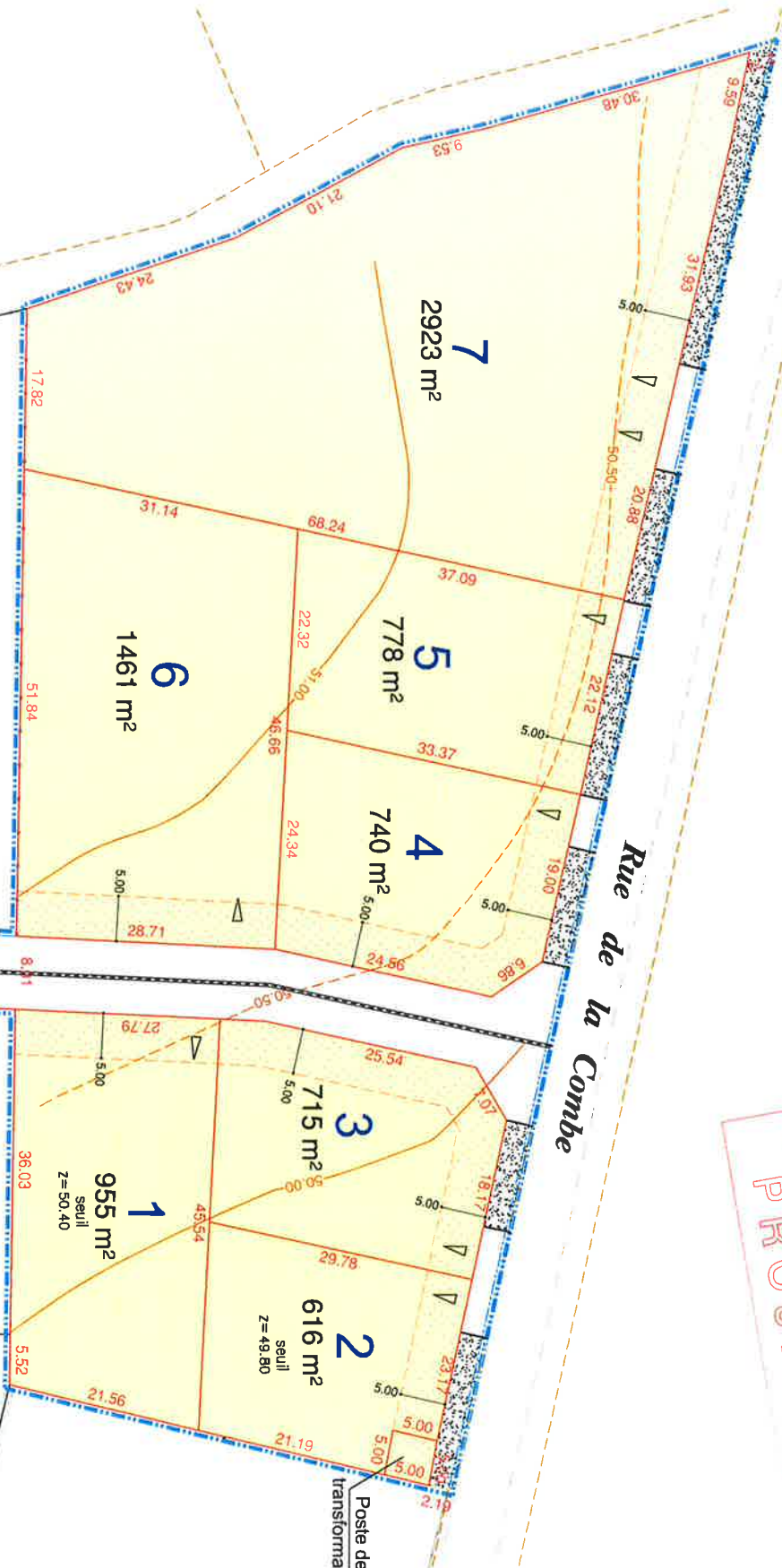
Rue de la Combe

PROJET

Propriété de la Commune

LÉGENDE

	Périmètre du lotissement
	Zone non constructible
	Acès privilégié
	Acès obligatoires
	Seuil minimal de la dalle de la construction
	Surfaces traitées en enrobé
	Trottoirs traités en bicouche



Nota Important :

- Dossier de demande de permis d'aménager en cours d'instruction
- Document figuratif
- Superficies et cotations non contractuelles

les Sables d'Olonne
 AGGLOMERATION
 LES SABLES-DOLONNE AGGLOMERATION
 3 Avenue Canal - BP 90391
 85109 LES SABLES-DOLONNE Cedex

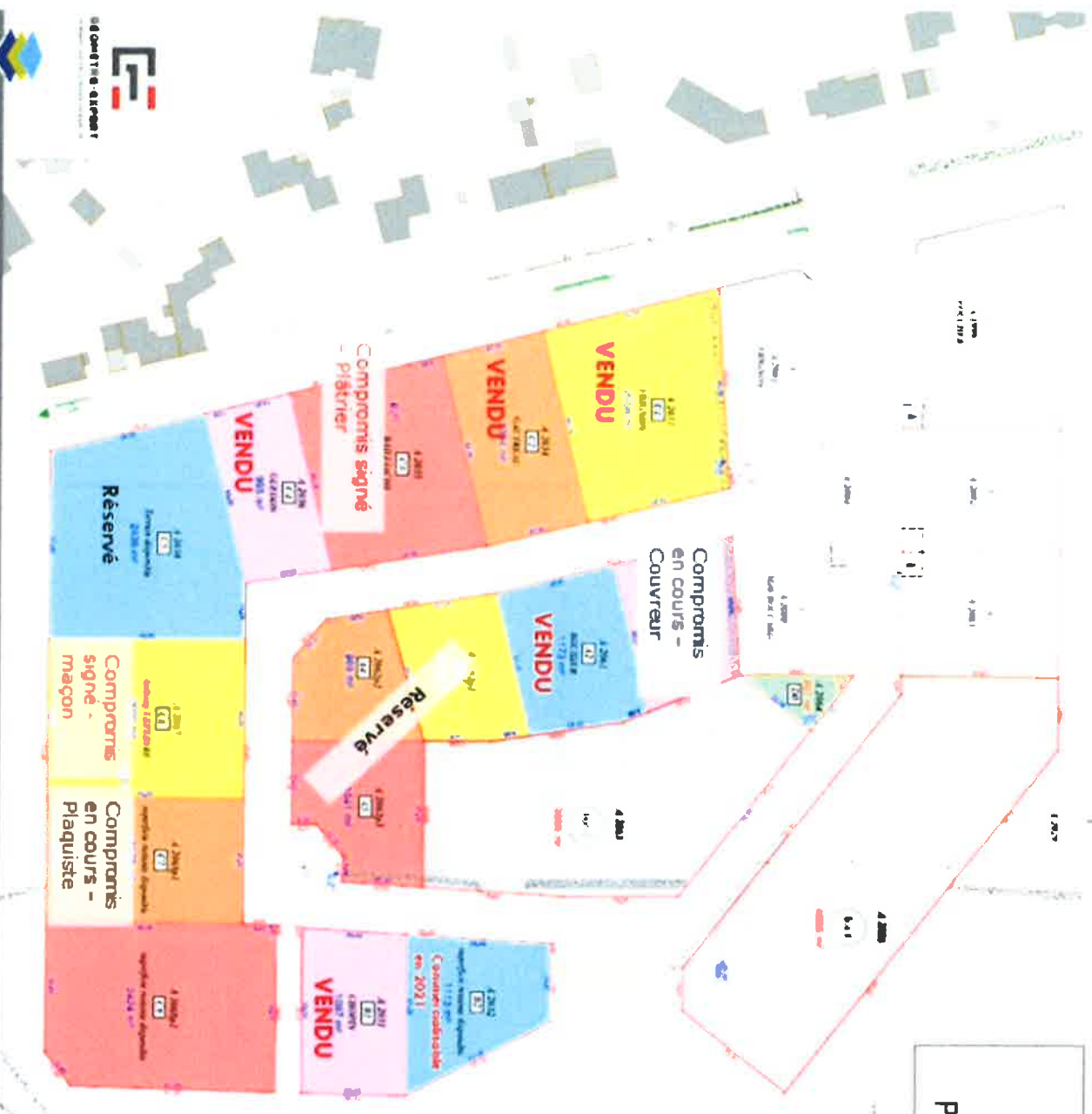
GÉOUEST
 DES ESPACES POUR VOS PROJETS, VOS MESURES
 www.geouest.fr

276 Av. François Mitterrand
 85340 LES SABLES-DOLONNE
 Tel : 02 51 22 55 00 - Fax : 02 51 22 55 01



DEPARTEMENT DE LA VENEZIE
 Commune de SAINTE FOY
 Lieu-dit "L'Épingle"

PARC D'ACTIVITES "L'ÉPINETTE EXTENSION"



Prix de cession :
25€ HT / m²

PLAN DE DIVISION



www.dv.ve.it



GEQUEST
SUSET ASSOCIES

OSSEB S.r.l. s.p.a.
 Informa Service S.r.l. s.p.a. (Vissolunghe/Domo)
 Mestani 2021/2022/2023
 SUSET ASSOCIES S.r.l. s.p.a.
 SUSET ASSOCIES S.r.l. s.p.a.

DATE: 04/04/2024
 EDIZIONE: 1/000



IES Business School Rouen – Les Sables d'Olonne



« Mettre l'étudiant au cœur du système : telle est la vocation de l'IES Business School qui œuvre depuis 2015 sur un modèle résolument différent pour proposer une pédagogie interactive doublée d'un encadrement de qualité afin de favoriser l'acquisition des savoirs et permettre l'intégration dans la vie active » explique Boris Mazurier, fondateur et directeur de l'IES Business School.

La différence de l'IES, c'est avant tout sa pédagogie : des classes limitées à 25 élèves favorisent les échanges avec les équipes enseignantes, un suivi personnalisé et des structures à taille humaine où chacun peut concilier développement personnel et projet professionnel.

A l'IES, les enseignants sont des formateurs expérimentés, soit docteurs ou doctorants, soit issus du monde l'entreprise avec une connaissance de la réalité du marché. La cohésion de ceux-ci per-

met d'offrir aux étudiants une approche pragmatique et raisonnée de la situation économique et des besoins des entreprises. Les profils des intervenants représentent la diversité des entreprises : des cadres et des entrepreneurs issus de grandes entreprises comme de PME, des expériences locales comme internationales.

L'accompagnement des étudiants vers l'entreprise est favorisé par un suivi personnalisé et la préparation du projet professionnel. L'IES a mis en place des structures d'échanges avec les entreprises pour optimiser les expériences professionnelles en stage et en alternance. Reconnue par les entreprises et les recruteurs, l'IES Business School atteint un taux d'accès à l'emploi exceptionnel pour ses étudiants diplômés.

Tous les programmes - des Bachelors aux Bac + 5 - apportent :

1) les fondamentaux de culture générale et du management,

2) les compétences techniques mises à jour dans chaque métier.

3) des réflexions sur les valeurs qui nourrissent leur comportement en entreprise. Cette approche est essentielle à une époque où les mutations technologiques et sociétales comme les crises sont devenues des challenges incontournables pour les managers et les entrepreneurs.

La dimension internationale est aussi un axe fort de l'IES. Quelle que soit la filière, les étudiants peuvent suivre une année académique ou un stage à l'étranger en profitant des nombreux partenariats de l'école avec des universités étrangères réputées. L'international, c'est aussi de nombreux cours en anglais qui permettent de préparer des expériences à l'étranger. Cette approche est centrale au sein du Programme Grande École qui constitue la filière d'excellence de l'IES Business School.

LES CONTACTS

IES Normandie – Rouen
12 bis, avenue Pasteur
76000 Rouen
Tél. 02 35 63 00 69

IES Vendée – Les Sables d'Olonne
49, rue des Sables - Olonne-sur-Mer
85340 Les Sables-d'Olonne
Tél. 02 55 89 01 25

www.ies-business-school.com

LES FORMATIONS

Grande École internationale

- Programme Grande École IES
- Global BBA
- MBA

Bachelor

- Marketing web et communication
- Vente et négociation
- Commerce international
- Management et gestion d'entreprise
- Gestionnaires des Ressources Humaines
- Banque Assurance
- Marketing de l'Immobilier
- Tourisme et Hôtellerie

Bac+5

- Direction et stratégie d'entreprise
- Direction et stratégie commerciale
- Marketing Digital et Communication
- Pilotage et contrôle de gestion
- Banque Assurance Finance
- Entrepreneurat
- Ressources humaines
- Management des Collectivités et Sciences Politiques

Diplôme comptable supérieure

- Diplôme de Comptabilité et de Gestion – DCG
- Diplôme Supérieur de Comptabilité et de Gestion – DSCG

BTS

- BTS Assistant de Gestion PME-PMI

PORTES OUVERTES :

CAMPUS IES NORMANDIE et CAMPUS IES VENDÉE

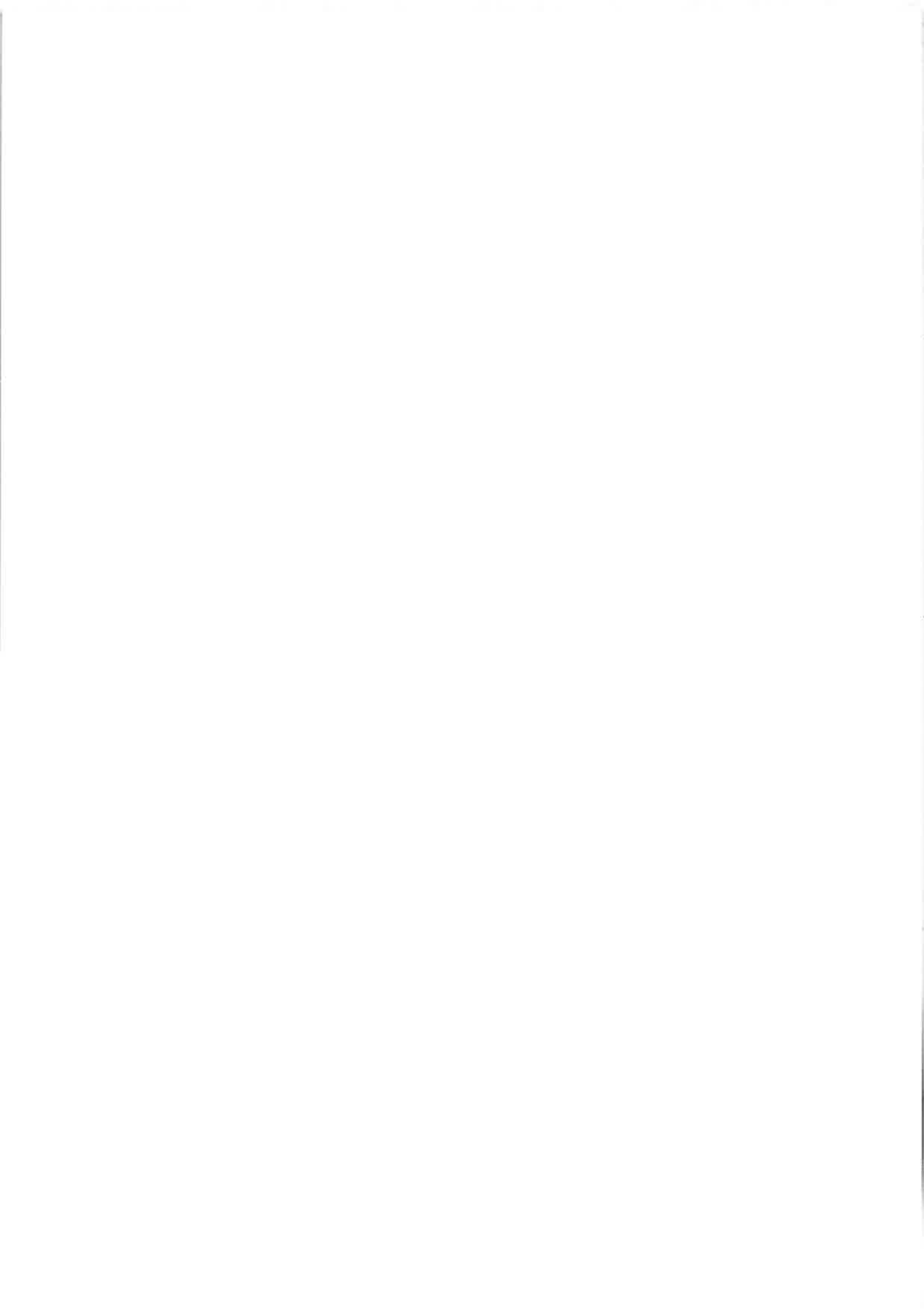
Retrouvez les dates de nos prochaines Journées Portes Ouvertes sur www.ies-business-school.com

COULEUR NON CONTRACTUELLE

Ordre : 2454841200
Annonceur : IES NORMANDIE
Commercial Precom : Maxime DEMOUSTIER (075512D)
Gestion BAT : Caroline MOTTE (BATATP35)
Prochaine parution : 22/10/2020
Point de chute : TE EDM
Couleur : Q
Opérateur : ANNIE LORANT (tél:6416-7736 fax:6634)
Mise à dispo : 23/09/2020 21:39:24
Format annonce (L x H) : 210.00 x 270.00 mm

BAT

1



Dossier de Presse

Le parc d'activités les Sables d'Olonne Sud Site industriel « Clé en main »

Approche contextuelle

C'est dans l'optique d'une reconquête industrielle que l'Etat s'est engagé. Une telle ambition par l'identification de sites stratégiques pouvant accueillir des industries.

78 sites industriels ont été identifiés pour accueillir des relocalisations industrielles comme des site d'expansion d'activités existantes.

Tous les sites recensés ne sont pas prêts à l'emploi mais il importe qu'il le soit dans les meilleurs délais.

Pour notre territoire et le travail mené par la SEM Les sables d'Olonne Développement, c'est une reconnaissance du guichet unique, de la qualité et de la diversité de l'offre économique foncière qu'elle propose et de l'orientation prise pour faire valoir notre territoire comme une destination économique. Faire partie de ces 78 sites, c'est une reconnaissance pour un territoire qui agit quotidiennement aux côtés des acteurs qui font vivre son économie.

Le Parc d'Activités Les Sables d'Olonne Sud : un site exceptionnel pour accueillir l'industrie du futur

Desservi par une voie rapide de contournement tout en étant au cœur de l'Agglomération ce parc à bien des atouts à faire valoir. Son intégration paysagère valorise les espaces disponibles pour accueillir des industries.

D'ores et déjà, des activités ont fait le choix de venir dans la partie nord avec parmi elles, Atom Food.

1. L'accès à un écosystème de sous-traitants, de fournisseurs et de services

Le territoire des Sables d'Olonne Agglomération compte 13 zones d'activités et plus de 6 000 établissements formant un tissu de TPE et de PME diversifié, fort d'un secteur artisanal dynamique (près de 20 % des entreprises).

Classé 2ème pôle commercial vendéen, le territoire dispose d'une offre commerciale complète et dynamique. Sa zone de chalandise compte près de 90 000 habitants, passant à 200 000 personnes l'été !

De nombreuses entreprises, aux savoir-faire reconnus et à la renommée régionale, nationale voire internationale, y sont implantées. Voici 4 exemples de leaders nationaux :

- AMP Visual TV : Acteur majeur de la production télévisuelle et de la communication multimédia
- Codes Rousseau : Leader dans l'édition et célèbre pour ses codes de la route
- Océa : Chantier naval de dimension internationale
- Tesson : Expert en logistique (frigorifique - vins et spiritueux) et en solutions informatiques dédiées.

L'Agglomération dispose d'un complexe portuaire bien développé. Le port de pêche est le 1er port vendéen en volume et en valeur de produits pêchés et se classe à la 4ème place des ports de pêche de France. Le port de commerce voit son trafic croître chaque année et le pôle de plaisance est le 1er de Vendée.

Associée aux plus grandes courses de ces dernières années, la Ville des Sables d'Olonne est le port d'attache du mythique Vendée Globe. Extrêmement dynamique, la ville organise et accueille chaque année des événements nautiques de premier plan : Les Sables/Les Açores/Les Sables, Les Sables/Horta/Les Sables, La Solo Maître Coq ou encore le Tour de France à la Voile.

L'Agglomération des Sables d'Olonne étant une des destinations les plus attractives de Vendée, l'activité touristique y tient une place essentielle. Les Sables d'Olonne, station balnéaire prestigieuse, accueille notamment une thalassothérapie et deux casinos.

Les Clubs d'entreprises sont très actifs sur le territoire vendéen. A ce jour, les 22 associations présentes sur l'Agglomération des Sables d'Olonne regroupent environ 500 entreprises. Parmi ces clubs, trois accueillent particulièrement les entreprises industrielles de filières économiques variées (nautique, naval, logistique).

2. Les voies de communication

Le Parc d'activités des Sables Sud (PASS) jouie d'une très bonne accessibilité aux voies routières puisqu'une sortie de la voie rapide directement dans le parc a été aménagée pour desservir les entreprises industrielles et logistiques.

Par ailleurs, le territoire bénéficie d'un aérodrome, d'une gare routière et d'une gare TGV qui assure des liaisons quotidiennes vers Paris et Nantes.

La zone portuaire se détaille comme suit :

- **Le port de pêche** : Fort de ses 85 bateaux et 255 marins, il est le 1er port vendéen en volume et en valeur de produits pêchés (sole, thon, seiche, encornet, bar...). Avec 42 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2015, Les Sables d'Olonne se classe à la 4ème place des ports de France derrière Boulogne, Le Guilvinec et Lorient. La criée sablaise rassemble une soixantaine de mareyeurs et détaillants.
- **Le port de commerce** : Le trafic du port de commerce croît chaque année. En 2018, 897 223 tonnes ont été exportées ou importées. Le port dessert l'une des principales régions céréalières françaises (maïs, blé...). Le reste du trafic commercial est essentiellement basé sur les entrées de sable, de ciment et d'engrais. Le port est équipé d'un élévateur à bateaux capable de soulever jusqu'à 500 tonnes, d'un bassin à flot de 4 hectares pouvant accueillir des navires de 110 mètres et contenant jusqu'à 4 500 tonnes de marchandises ainsi que de 6 postes à quai avec un terminal sablier et un terminal cimentier.
- **Les ports de plaisance** : Port Olona dont les 1 500 places sont accessibles 24 / 24 heures et qui doit sa renommée au Vendée Globe dont il est le port d'attache ; Quai Garnier dont les 120 anneaux sont idéalement situés en plein centre-ville des Sables d'Olonne. Ce port accueille des bateaux de 10 à 15,50 m.



3. Environnement favorable

La formation

L'Agglomération des Sables d'Olonne dispose d'une offre de formation supérieure diversifiée (de qualifications techniques en bac+2 à des diplômes d'ingénieur en bac+5) en adéquation avec les filières économiques présentes sur le territoire (tourisme, services à la personne, commerce, nautisme, informatique, numérique etc.). Elle bénéficie en outre de la proximité des deux grands pôles universitaires de la Roche-sur-Yon et de Nantes.

Ecole	Diplôme	Intitulé	Effectifs en 2019	Total
Lycée Savary de Mauléon	BTS	Support à l'action managériale	21 (année 1) 12 (année 2)	33
		Support informatique aux organisations	32 (année 1) 23 (année 2)	55
Lycée Sainte Marie du Port	BTS	Tourisme	36 (année 1) 34 (année 2)	70
		Immobilier	35 (année 1) 24 (année 2)	59
Lycée Eric Tabarly	BTS	Technico-commercial nautisme et services associés	9 (année 1) 5 (année 2)	14
MFR Atlantic	BTS	Tourisme	25 (année 1) 20 (année 2)	45
Insitut Supérieur du Tourisme	Licence 3	Tourisme	22 (option patrimoine) 23 (option nautisme)	45
	Master	Aménagement touristique et développement des destinations	47 (année 1) 22 (année 2)	69
Institut d'Etudes Supérieures (IES)	Bachelor	Responsabilité et développement commercial	8 (année 1) 3 (année 4)	31
In'tech	Bachelor	Numérique	10	20
	Master	Chef de projet numérique	11 (année 4) 9 (année 5)	20
				451

La main d'œuvre disponible

Bien que le taux de chômage sur la zone d'emploi des Sables d'Olonne soit inférieur à la moyenne nationale (8.20 % pour les Sables contre 8.60 % au national), le territoire compte 3827 demandeurs d'emploi.

Les partenariats de recherche

L'Agglomération des Sables d'Olonne et la SEM Les Sables d'Olonne Développement se sont engagées dans les travaux du campus nautique et d'un cluster nautique au niveau national.

Cette démarche à vocation d'une part à rapprocher les besoins des entreprises en qualifications et les formations proposées sur les territoires de la Région Pays de la Loire.

4. La destination du site

Le règlement du permis d'aménager de la zone dispose que le « lotissement est destiné à l'accueil de construction à usage d'activités industrielles, artisanales et commerciales, à l'exception des commerces relatifs à la consommation de masse, alimentaire et généralistes » (page 2 dudit règlement).

Un site « clés en main » dès aujourd'hui

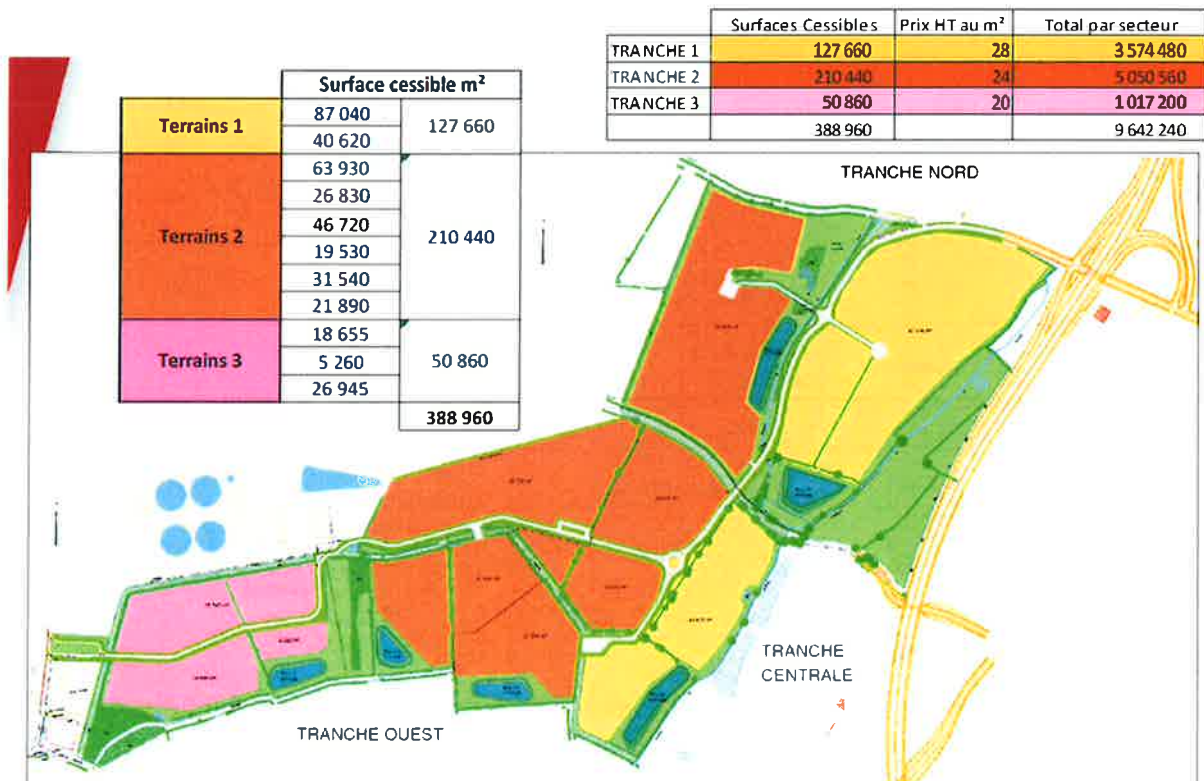
9 hectares sont immédiatement disponibles et 25 hectares commercialisables sous 2 ans.

L'objectif du territoire est d'accueillir des industries de pointe à forte dominante technologique pour répondre aux dynamiques engagées à Numérimet autour du numérique et de la Robotique et à la Vannerie parc à vocation tertiaire.

La présence d'écoles supérieures dans les domaines du numérique In'Tech en particulier et Institut des Etudes Supérieures « Business School de Rouen » sont des facteurs supplémentaires d'attractivité.

Notre démarche s'inscrit aussi dans la grande tradition vendéenne d'avoir su créer et garder de grands fleurons de l'industrie française.

Ainsi, le référencement du parc d'activités les Sables d'Olonne Sud est un excellent levier pour faire reconnaître l'action économique des Sables d'Olonne Agglomération. Avec cette labellisation notre destination économique sera fléchée nationalement.





**Assistance à la maîtrise d'ouvrage
pour la rénovation de la
signalisation des parcs d'activités**

Analyse et propositions

5 juin 2020



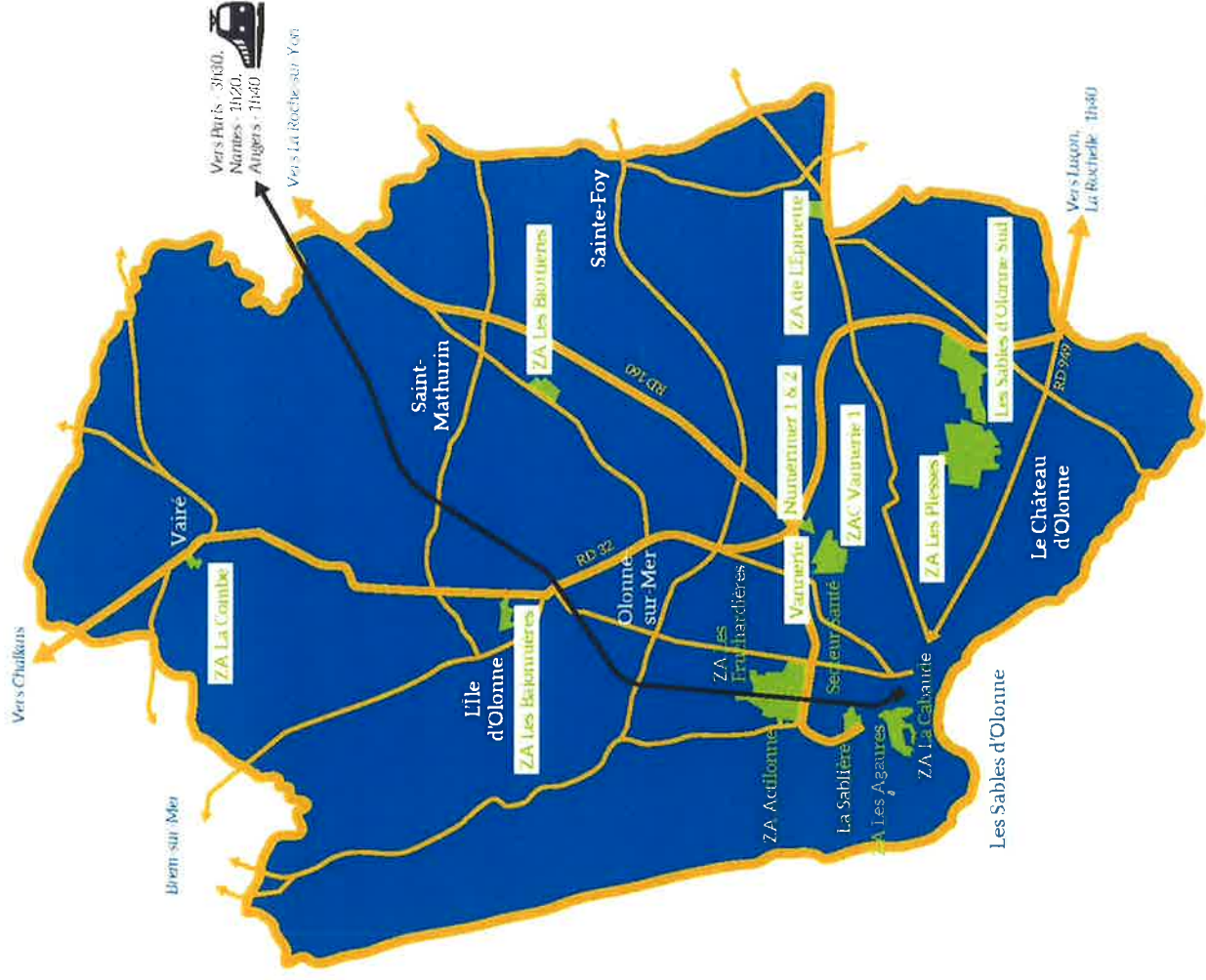
A.M.O.S° sarl
17 les hauts du lac
44260 SAVENAY
Tél : 02 40 56 36 18
contact@amos-signalisation.fr

Version	Date	Modification
Version 1	05/06/2020	Présentation de l'analyse
Version 2	08/06/2020	<p>Remarques suite à la présentation :</p> <ul style="list-style-type: none"> – La mise en place de nouveaux dispositifs est toujours prévue pour 2021. – La mise en place prochaine d'un outil compatible de gestion dynamique du développement économique suppose la maîtrise du nombre de données et la définition des rôles (consultants et administrateurs). Le bureau d'études pourra apporter son éclairage dans ce domaine. – La numérotation des adresses pourrait être remise en question pour adopter une numérotation linéaire métrique plus facilement évolutive (la désignation des noms des rues des parcs est une compétence communale). – Les totems ont la préférence du comité pour bien marquer l'entrée. – Les bornes interactives (smartphone géant) présentent les avantages de la modernité (discutable) et de la réactivité des mises à jour, mais les inconvénients d'être coûteux et de faire l'objet de vandalisme. – Les entreprises des différentes zones ont généralement moins de 50 employés. – La proposition de signaler les grandes surfaces commerciales en fonction du nombre de place de stationnement n'est pas à maintenir. – Les zones ou parcs d'activités souffrent d'être mal signalés à partir des axes structurants (départementales) de l'agglomération. Une proposition concernant l'amélioration voire la création d'une signalisation extérieure des parcs est à soumettre au département dans le respect de la réglementation. – Pour harmoniser l'aspect extérieur des entreprises des différents parcs, une proposition de charte d'enseigne est à envisager (hors étude). – Les ports sont à traiter à part, La Cabaude est gérée par la CCI.

Les Sables d'Olonne Agglomération répartis sur 5 communes compte 13 parcs d'activités suite au transfert de compétences issu de la loi NOTRE.

Les profils des parcs sont diversifiés, de la petite zone d'activités à la grande zone industrielle.

- 1 - Parc Actilonne (Olonne-sur-Mer)
- 2 - ZI Les Fruchardières et Glonietts (Olonne-sur-Mer)
- 3 - ZI Les Plesses (Le Château d'Olonne)
- 4 - Parc de la Vannerie dont le pôle numérique Numérimet et le secteur santé (Olonne-sur-Mer et au Château d'Olonne)
- 5 - Parc d'activités Les Sables d'Olonne Sud (Le Château d'Olonne)
- 6 - La Cabaude (Les Sables d'Olonne)
- 7 - Port Olona (Les Sables d'Olonne)
- 8 - La Sablière (Olonne-sur-Mer)
- 9 - Parc tertiaire de Pierre Levée (Olonne-sur-Mer)
- 10 - ZA de l'Épinette (Sainte-Foy)
- 11 - ZA de la Combe (Vairé)
- 12 - ZA des Bajonnières (L'Île d'Olonne)
- 13 - ZA des Biattières (Saint-Mathurin)

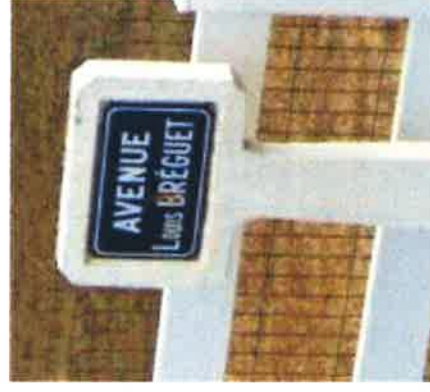


La collectivité a pour volonté de mettre en place une signalétique pérenne dans les parcs d'activités en prenant en compte la charte graphique de la Communauté d'Agglomération.

L'horizon des travaux est fixé :

- *juillet 2020* : notification d'un accord cadre à bon de commande.
- *2021* : dépose, mise à jour, fourniture et pose.

Dans l'ensemble les parcs d'activités se distinguent par une signalisation minimaliste souvent vétuste que ce soit à l'extérieur des parcs ou en interne :



Assurer la cohérence et l'efficacité des dispositifs de signalisation commence par la compréhension du :

- **cadre réglementaire,**

pour analyser :

- **l'inventaire,**

et mieux appréhender :

- **les propositions.**

▪ Cadre réglementaire

La signalisation est un des paramètres de la sécurité routière. L'application des principes réglementaires de la signalisation routière est un gage de sécurité.

La responsabilité des collectivités locales, en tant que gestionnaire de la voie ou autorité détentrice du pouvoir de police, peut être mise en cause s'il est reconnu que dans l'environnement d'un accident la signalisation routière est :

non conforme **en mauvais état**



pas visible



mal implantée



confuse



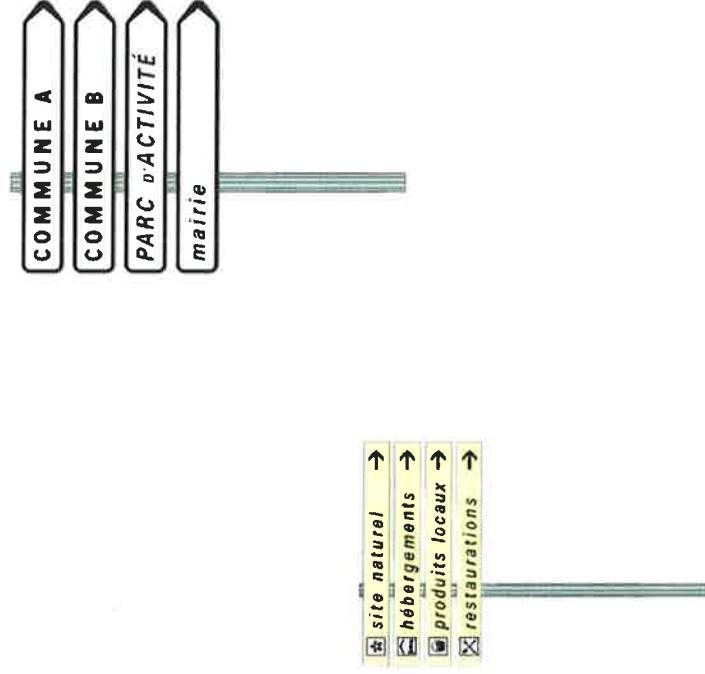
Il ne faut pas confondre signalisation et affichage publicitaire.



La signalisation guide un trafic existant alors que la publicité a pour objectif de créer un flux. La signalisation est régie par le code de la route alors que l’affichage publicitaire est réglementé par le code de l’environnement.

La signalisation s'appuie sur plusieurs codes et décrets d'application.

Code de la route – Code de la voirie – IISR – Normes.



Domaine public.

Sécurise un flux avéré dans l'intérêt général.

Responsabilité du gestionnaire.

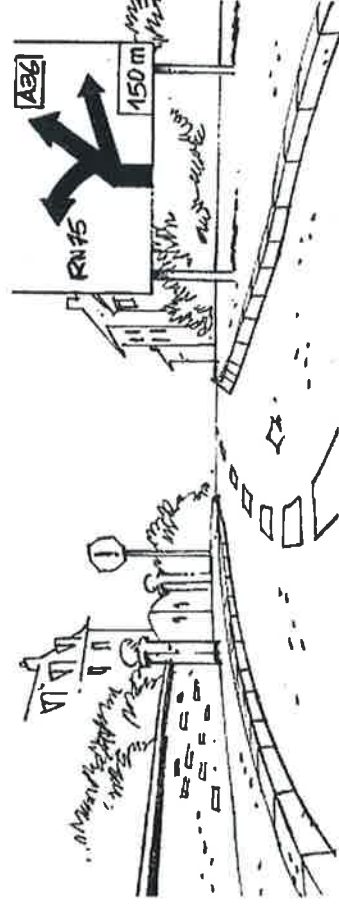
- Le jalonnement des pôles est plus au moins long suivant l'importance du pôle.
- Les ensembles de signalisation sont limités à 4 panneaux par direction.
- La SIL (signalisation d'information locale) est à séparer de la directionnelle sauf exception.
- La hauteur de caractère est déterminée par la vitesse autorisée sur route.

L'affichage publicitaire s'appuie sur le code de la route et sur code de l'environnement.

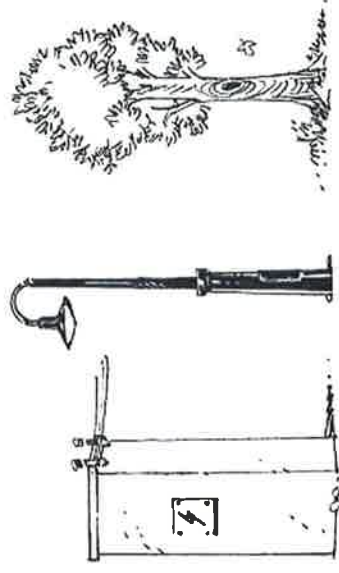
La publicité est interdite

- Hors agglomération
- En agglomération :

sur tous les panneaux réglementant la circulation



sur tous les ouvrages EDF, supports d'éclairage public, arbres et plantations.



Une signalisation non conforme est une pré-enseigne.

Les publicités, enseignes et préenseignes, qu'elles soient implantées sur une dépendance du domaine public ou sur une parcelle privée, dès lors qu'elles sont visibles d'une voie ouverte à la circulation publique, doivent respecter les dispositions législatives et réglementaires du code de l'environnement et, le cas échéant, le RLP(i).

Une des principales caractéristiques du droit de la publicité extérieure est de soumettre les pré-enseignes et la publicité soit à autorisation préalable, soit à déclaration préalable.

Le règlement local prévoit également une autorisation préalable pour la mise en place d'une enseigne.

Le juge pénal peut condamner l'annonceur ou l'annonceur aux peines suivantes :

- une amende de 7500€ par dispositif en infraction,
- une astreinte pénale de 15€ à 150€ pour la remise en état des lieux.



Ministère de l'Énergie
Ministère de l'Équipement
Ministère de l'Énergie
Ministère de l'Équipement

Déclaration préalable
de nouvelle installation
de remplacement
de modification



N° 147897-01

d'un dispositif ou d'un matériel supportant
de la publicité ou une préenseigne

livre V - titre VIII - Chapitre 1^{er} - art. L. 331-10 et R. 331-10 à R. 331-14 au code de l'équipement

Date de réception
-- / -- / --

Cadre réservé à l'administration
DP: -- / -- / --
Numero de déclaration

Compléter les parties concernant le dispositif visé par la déclaration

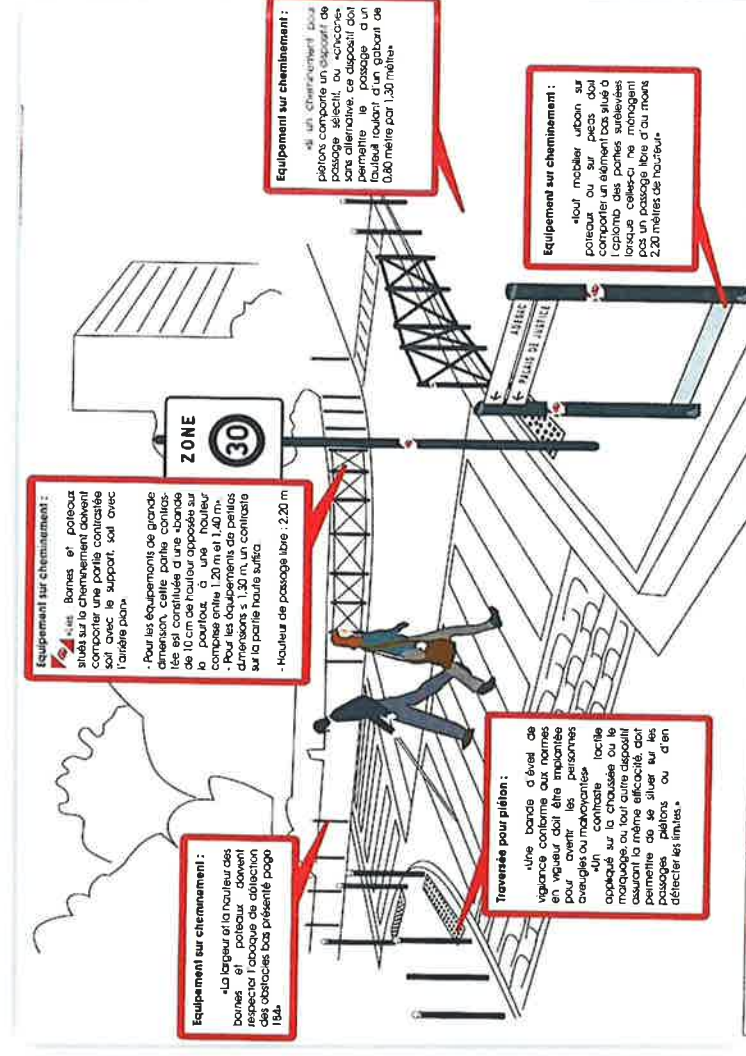
Certains dispositifs sont installés sur le même terrain, un seul emplacement peut être renseigné.
Les points 1 et 2 sont à renseigner obligatoirement quelque soit le dispositif.
Les points 3, 4 et 5 sont à renseigner pour les dispositifs muraux et scellés au sol ou installés directement sur le sol.
Le point 6 est à renseigner pour le mobilier urbain supportant de la publicité.
Le point 7 est à renseigner pour les dispositifs de petit format intégrés à des façades commerciales (micro-affichage).
Le point 8 est à renseigner pour le remplacement ou la modification de bâches comportant de la publicité, dont l'emplacement a été préalablement autorisé.

1. Identifié au déclarant proleant d'exploiter le dispositif

- o D'autres règles sont à respecter :

Accessibilité de la voirie

L'arrêté du 15 janvier 2007 a introduit de nouvelles règles en matière d'accessibilité de la voirie, et notamment l'obligation de positionner une bague de contraste sur tous les supports de signalisation présents sur les cheminements mis en accessibilité.



Traitement des obstacles latéraux

*Choc à moins de 20 km/h : 1 blessé.
La signalisation aussi peut être très dangereuse.*



0040 - 13-02-2019



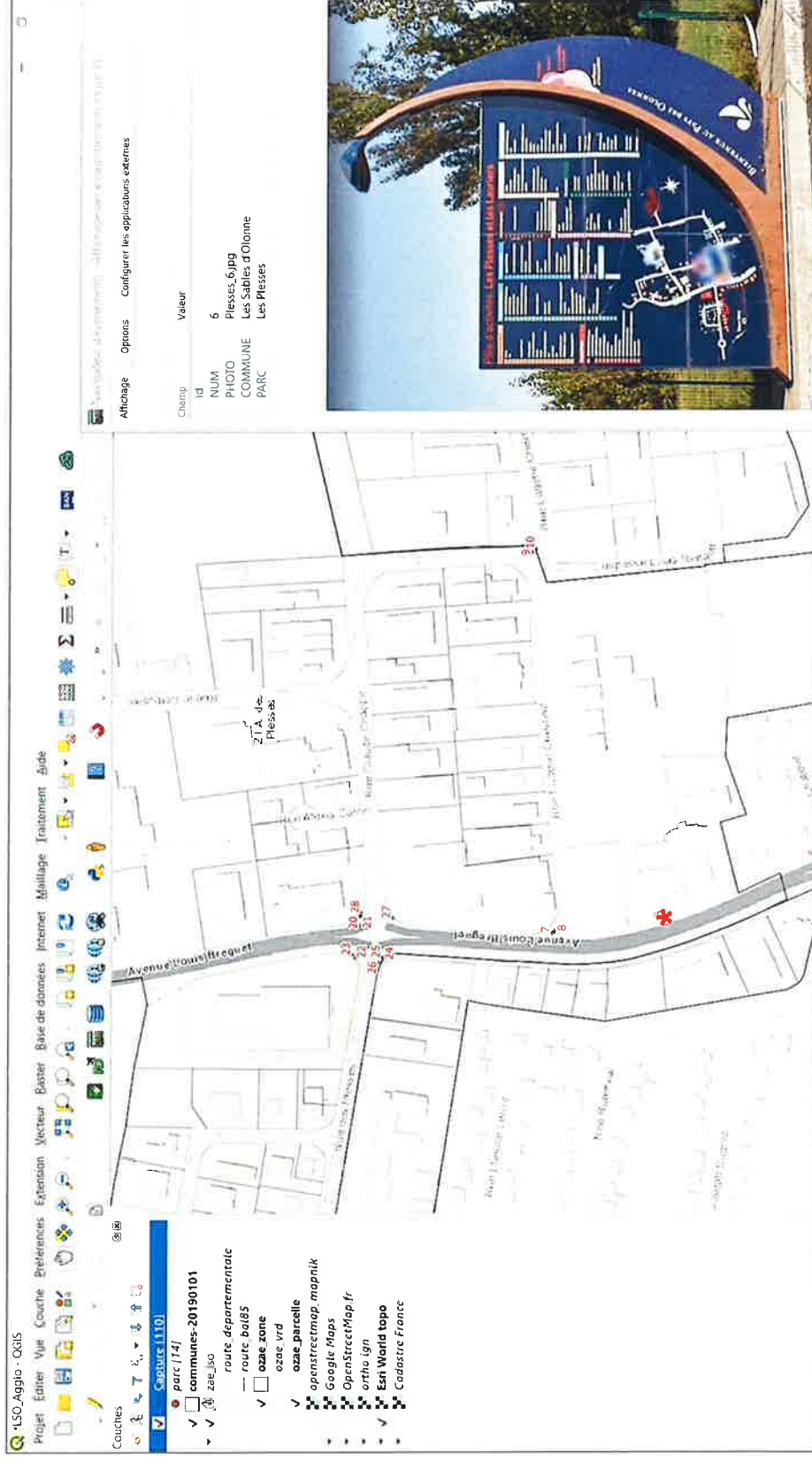
Les mâts de signalisation avec au moins 3 panneaux sont considérés comme **des obstacles ponctuels hors agglomération et doivent être équipés d'un support à sécurité passive SSP** ou être implantés à **plus de 4m de l'accotement** sur les routes existantes.

■ Analyse de l'inventaire

Le bureau d'études a capturé et relevé 110 équipements sur toutes les voies des parcs d'activités pour mieux comprendre les réalités du terrain.

Pour chaque dispositif de jalonnement, a été relevé :

- une photo
- l'état général du dispositif.



Chaque parc fait l'objet d'une analyse de ses dispositifs :

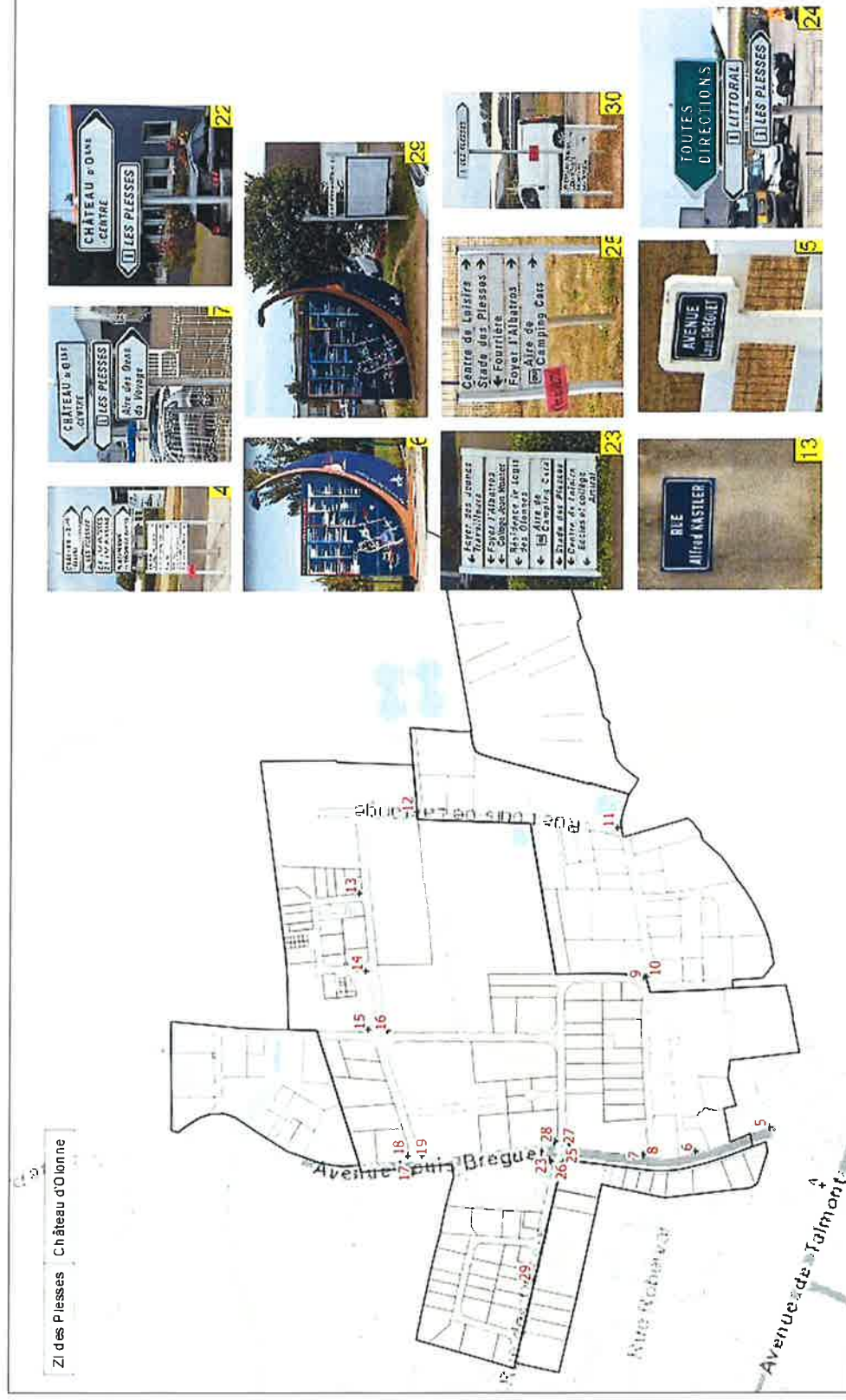
Parc des Plesses

Situé au sud du territoire sur la commune de Château d'Olonne, le parc est insuffisamment signalé depuis l'extérieur en entrée d'agglomération.

Les entrées ne sont pas identifiées.







Des RIS spécifiques affichent les entreprises par nom de rue, ils ne sont pas mis à jour.

Une signalétique communale surabondante complète le dispositif avec des plaques de rue peu lisibles.



Au-delà de la signalisation les entreprises communiquent sur d'autres supports pour être localisées.

Notamment sur les plateformes numériques comme [google.com](https://www.google.com) ou pages jaunes.fr :

 Codes Rousseau Site Web Itinéraire Enregistrer 2,7 ★★★★★ 6 avis Google (Maison d'habitat) au Château-d'Olonne Adresse : 135 Rue des Plesses, 85180 Le Château-d'Olonne Horaires : Ouvert · Ferme à 18:00 ▶	 E.C.C.S Electricité Chauffage Climatisation Sanitaire Site Web Itinéraire Enregistrer 4,8 ★★★★★ 21 avis Google Electricien au Château-d'Olonne Adresse : 1 Rue le Corbusier Le Château-d'Olonne, 85180 Les Sables-d'Olonne Horaires : Ouvert · Ferme à 17:15 ▶	 Innov Bois Itinéraire Enregistrer 4,0 ★★★★★ 1 avis Google Fabricant de meubles au Château-d'Olonne Adresse : 23 Rue Alfred Kastler, 85180 Le Château-d'Olonne
 Frans Bonhomme ZA Plesses 7 r Henri Farman, 85180 CHÂTEAU D'OLONNE matériel pour le BTP, matériaux de construction, matériel indus... Prestations : fabrication de matériaux de construction, livraison sur chantier Produits : matériau de couverture, élément de coffrage, matériau d'isolation, matériau d'étanchéité, bardage, matériau... ☎ « magasinier tres mal aimable à la limite de la c... »	 VM 4 / 5 1 avis Ouvert jusqu'à 17h30 6 r Henri Farman, Zone Industrielle Les Plesses, 85180 CHÂTEAU D'OLONNE matériaux de construction Prestations : construction, Rénovation, Gros Oeuvre/second oeuvre, Aménagement intérieur/extérieur, Menuiserie, L.L... Produits : matériaux de construction, Parpaings, Briques, Ciments, Béton prêt à l'emploi, Mortier, Agrégats, Poutrelles,...	 Ecrire un avis Ouvert (non vérifié)
Sites internet Plan Afficher le n°	E-Mail Site internet Plan	Afficher le n°

Extrait pages jaunes :

A défaut de faire référence au nom du parc, les entreprises indiquent leur adresse avec le nom de la rue.

Parcs Les Fruchardières Gloriets et Actilone :

Situés sur la commune
d'Olonne-sur-mer, les
parcs sont desservis par
deux grands axes
routiers : Bd du Vendée
Globe et l'avenue
François Mitterrand.

Le centre commercial
Leclerc occupe une part
importante du parc des
Fruchardières.

La signalétique et le RIS
ne sont pas en bon
état.



Les entreprises communiquent aussi sur les plateformes numériques comme [google.com](https://www.google.com) ou [pages jaunes.fr](https://www.jaunes.fr) :

<p>E.Leclerc Olonne</p> <p>Site Web Itinéraire Enregistrer</p> <p>4,1 ★★★★★ 5 063 avis Google Supermarché</p> <p>Adresse : 87 Avenue François Mitterrand, 85340 Les Sables-d'Olonne</p>	<p>Point.P - Olonne-sur-Mer</p> <p>Site Web Itinéraire Enregistrer</p> <p>3,7 ★★★★★ 54 avis Google Magasin de matériaux de construction à Olonne-sur-Mer</p> <p>Adresse : Rue Clément Adier Zi Les Fruchardières, 85340 Olonne-sur-Mer</p> <p>Horaires : Ouvert · Fermé à 16:30 ▼</p>	<p>Chocolaterie Vincent Vallée</p> <p>Site Web Itinéraire Enregistrer</p> <p>4,6 ★★★★★ 118 avis Google Artisan chocolatier</p> <p>Adresse : 2 bis Allée Titouan Lamazou, 85340 Olonne-sur-Mer</p> <p>Horaires : Ouvert · Fermé à 19:30 ▼</p>
---	---	--

Les sites permettent d'afficher les horaires d'ouverture.

<p>GECPO Expertises</p> <p>14 all Alain Gautier, 85340 OLLONNE SUR MER expertises comptable</p> <p>Prestations : Expertise comptable, Gestion de la paie, Audit, Révision, Conseil, Formation, Transmission et création d'é...</p> <p>E-Mail Site internet Plan</p>	<p>Le Comptoir Seigneurie Gauthier</p> <p>zi Gloriets, 85340 OLLONNE SUR MER boulangerie, viennois (fabrication, gros)</p> <p>Écrire un avis</p> <p>Ouvert Jusqu'à 17h30</p> <p>Plan Afficher le n° ▼</p>
--	--

A défaut de faire référence au nom du parc, les entreprises indiquent leur adresse avec le nom de la rue mais pas forcément le numéro.

Parc des Bajonnières :

Situé sur la commune d'Ile d'Olonne, le parc est accessible par les routes départementales D38 et D32.

La directionnelle est à renouveler et la signalétique nominative n'est pas normalisée.



Les entreprises communiquent aussi sur les plateformes numériques comme **google.com** ou **pages jaunes.fr** :

Restaurant du petit puits

Site Web Itinéraire Enregistrer

4,3 ★★★★★ 122 avis Google

€ · Restaurant

Adresse : 14 Rue du Puits Jouet, 85340 L'île-d'Olonne



Usiforme

Itinéraire Enregistrer

Service de découpe au laser à L'île-d'Olonne

Adresse : Rue du puits jouet – Za les bajonnières, 85340 L'île d'Olonne

Crosserie Chauvin

2 r Artisans, 85340 ILE D'OLONNE
garages automobiles

Prestations : carrosserie, réparation, toutes marques, véhicule de remplacement
☺ « super accueil, travail soigné, merci beaucoup »

★ 5 / 5 1 avis

Ouvert jusqu'à 12h00





Nathalie Pruvost

30 r Artisans, 85340 ILE D'OLONNE
Infirmier (cabinet, soins à domicile)

Conventionné
Carte vitale acceptée

Ecrire un avis

État des dispositifs :

			en bon état	à remplacer
DIR			57%	43%
SIL			18%	82%
RIS			10%	90%
PLRU			75%	25%

Synthèse des dysfonctionnements

Les parcs présentent des caractéristiques différentes en fonction de leur localisation et de leur taille mais ils présentent des similitudes dans les constats :

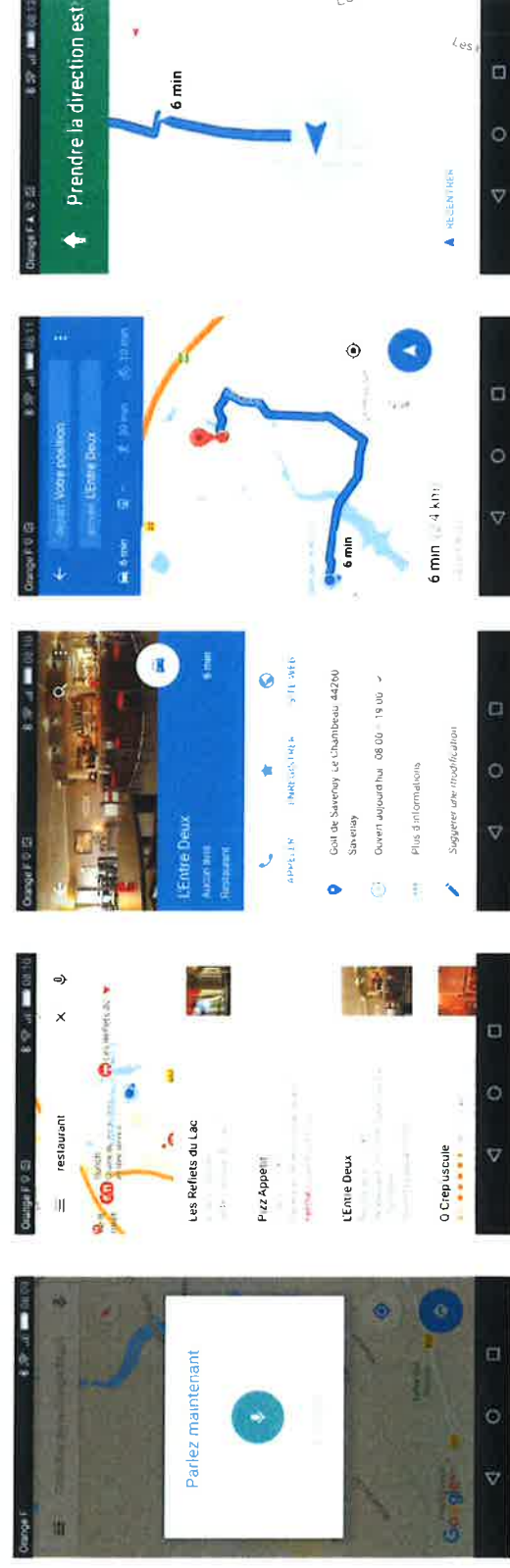
- Les parcs sont inégalement signalés depuis l'extérieur.
- Les entrées ne sont pas identifiées.
- Les RIS ne sont pas à jour et souvent vétustes.
- Les entreprises utilisent rarement le nom du parc dans leur adresse.
A priori chaque entreprise possède une adresse mais pas forcément un numéro.

- La signalétique en bi-mât est spécifique au fabricant, difficile de faire jouer la concurrence.
- Les plaques de rues ne sont pas visibles de la cabine d'un poids lourds. Elles ne se distinguent pas des plaques de rue en agglomération.

■ Propositions :

Les nouveaux usages et l'évolution des technologies numériques de guidage (GPS) commandent de limiter la signalisation d'information locale (SIL).

Le smartphone et ses applications vedettes : Google Maps, Apple Plans, Waze,... sont de plus en plus efficaces et ne cessent de s'imposer.



Tous les parcs d'activités sont couverts par le réseau GPS.



3 français sur 4 ont un smartphone (*Que choisir 2018*).

88 % des utilisateurs de smartphones font des recherches locales (*Ipsos MediaCT 2014*).

L'information dispensée intègre par exemple les horaires d'ouverture du pôle recherché.

Les applications numériques sont de plus en plus performantes et tendent vers une mise à jour en temps réel grâce aux réseaux sociaux.

Chaque commerçant peut facilement se référencer grâce aux plateformes gratuites :

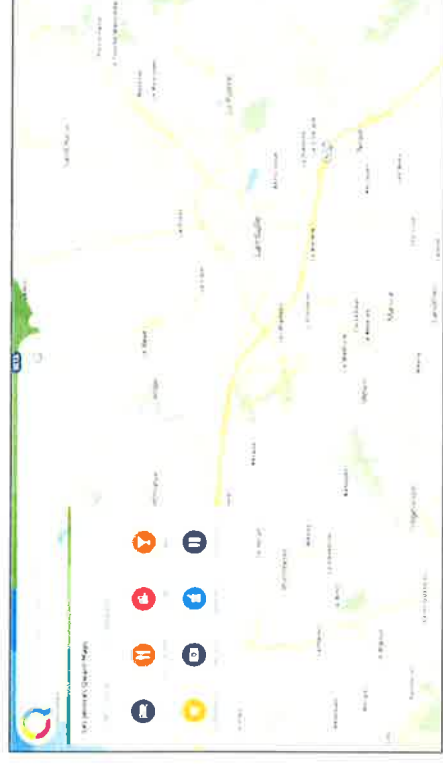


Pages Jaunes : So Local



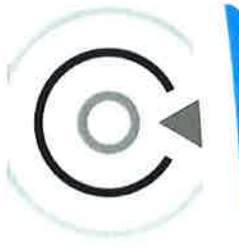


Google My Business

Qwant map



Comment relier l'espace numérique à l'espace routier ?

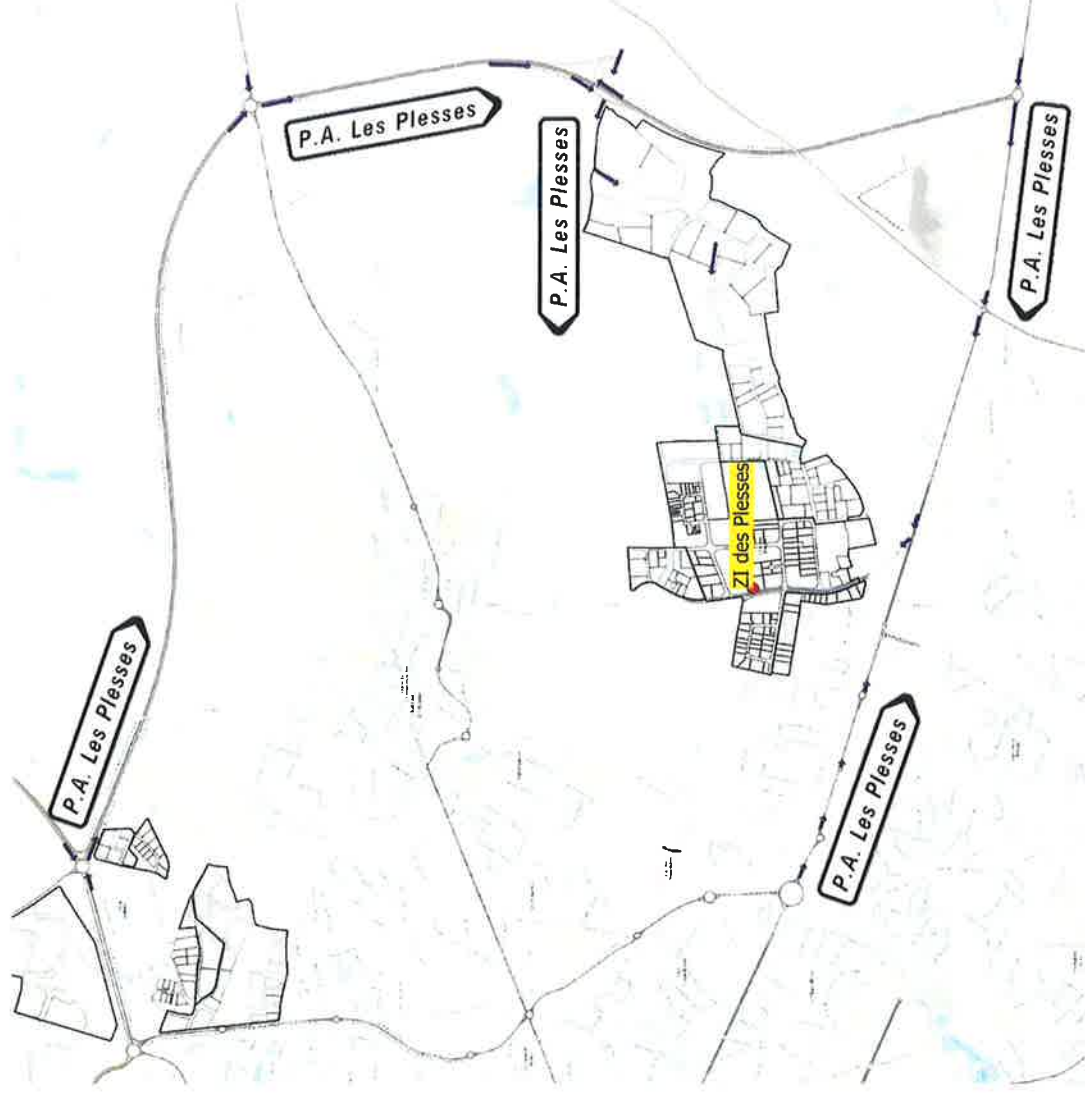
	<p>Le QR Code est un code barre à 2 dimensions qui permet d'accéder à l'adresse du site web du territoire.</p> <p>Il peut-être déchiffré à partir d'un téléphone mobile équipé d'un appareil photo et d'une application appropriée.</p> <p>En 2017 TNS Sofres les a définis comme un « booster de performance » à hauteur de 64% pour les annonceurs traditionnels.</p>
	<p>La communication en champ proche (ou Near Field Communication) permet aux périphériques équipés de communiquer avec n'importe quel terminal mobile compatible NFC en rapprochant simplement le smartphone du support NFC (adhésif, carte). Aucune application n'est nécessaire.</p>
	<p>Intégrée au support d'un dispositif de signalisation verticale, une balise (Beacon) émet dans un rayon de 20m un message court (notification) sur le smartphone se trouvant à proximité, donnant accès à l'adresse du site web du territoire.</p> <p>Une application de réception est nécessaire.</p>

2^{ème} proposition : Améliorer le guidage vers les parcs d'activités conformément à l'IISR (instruction interministérielle de la signalisation routière)

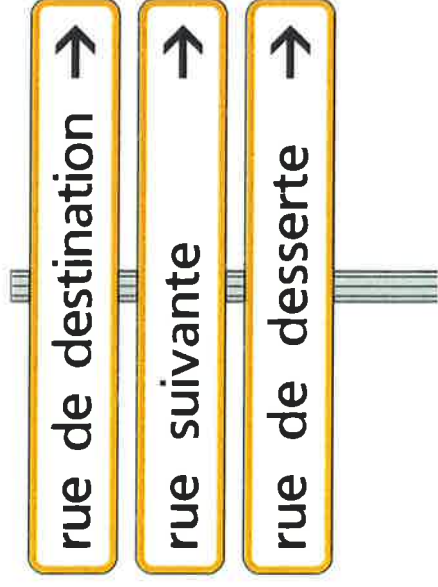
Une zone d'activités peut être classée à partir de 55 ha et bénéficier théoriquement d'un jalonnement à un quart d'heure. Son indication sera écrite alors en majuscules italiques (L4).

Les liaisons sont à soumettre au département notamment aux carrefours stratégiques qui sont à doter d'une pré-signalisation.

Exemple : P.A. Les Plesses.



4^{ème} proposition : Signaler les adresses



en position



distinctif



entreprises ?

Le jalonnement des adresses des entreprises et non le jalonnement des raisons sociales (noms des entreprises) présente 4 avantages :

- Limiter le nombre de panneaux conformément au code de la route.
- Pérennité des indications et compatibilité avec l'existant en bon état.
- Économie de moyens et de maintenance.
- Conforter le guidage GPS basé sur les adresses.

Ce principe nécessite que les entreprises communiquent correctement leur adresse.

Rappel de la réglementation concernant les plaques de rue :

La plaque de rue permet d'identifier la rue dans laquelle on se trouve. Elle est un maillon important de la chaîne du jalonnement, elle est le point de rencontre visuel du guidage GPS.

La forme des plaques doit se rapprocher du rectangle pour que le signal reste facilement identifiable. **La couleur de fond du signal, hormis le jaune et le rouge, est libre.** Il est préférable de retenir une couleur unique sur l'ensemble du territoire.

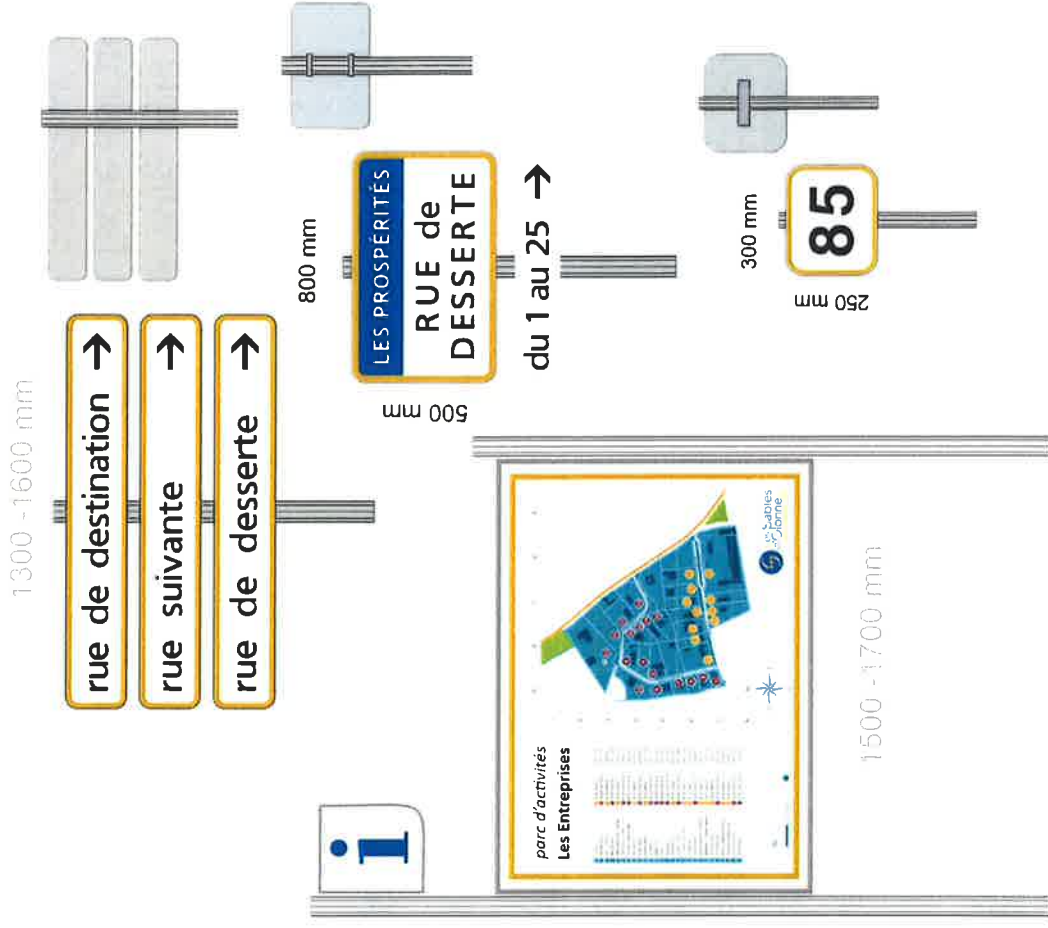


La mention principale est écrite avec des caractères dont **la hauteur est comprise entre 40 et 100 mm**, de préférence en lettres majuscules.

La plaque de rue est implantée aux intersections, parallèlement à l'axe de la voie. Elle peut être répétée en section courante lorsque la longueur de la voirie le justifie. Elle est fixée sur une façade d'immeuble à **une hauteur comprise entre 2 et 3 m**, ou sur un support indépendant ou existant.

5^{ème} proposition : Marquer les entrées de parc, point d'entrée d'une ligne de mobilier. (Conformité code de l'environnement et règlement local ?)

écriture géante verticale

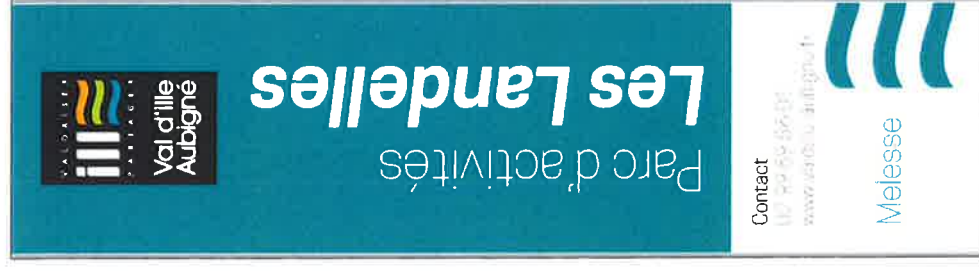


Autre choix : matériel standard évolutif compatible avec l'existant et indépendant de toute spécificité de fabricants. **Traitement des obstacles par SSP possible.**

simple, pérenne et économique

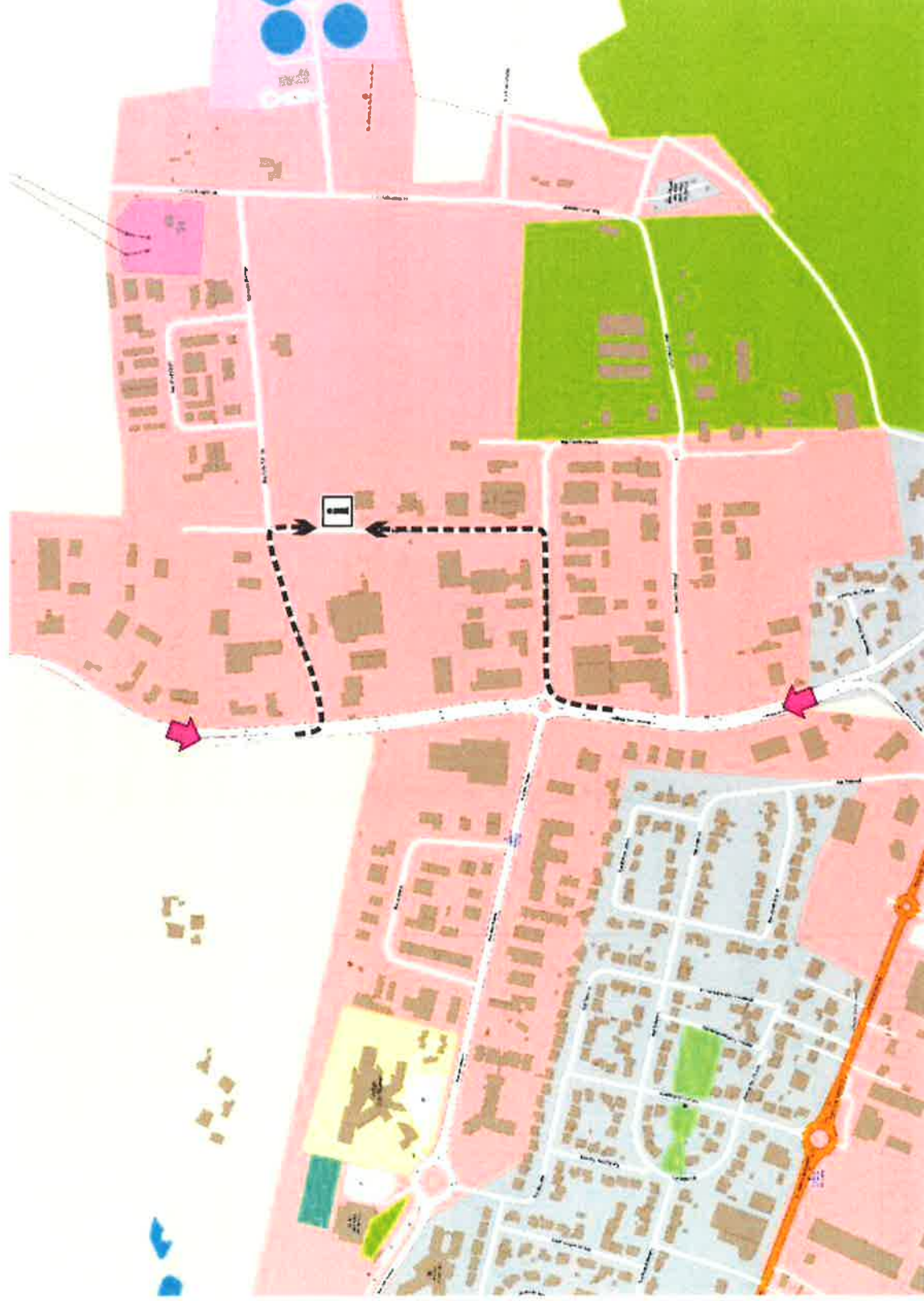


Autres exemples de totem :



Un compromis est à déterminer entre originalité et pérennité.
Plus le dispositif est spécifique plus il est difficile à maintenir dans le temps, à l'inverse plus il est standard et plus il est facile d'entretien, mais moins identitaire.

6^{ème} proposition : définir un circuit de distribution à partir des entrées vers un point d'information pour les visiteurs qui n'ont pas de smartphone.



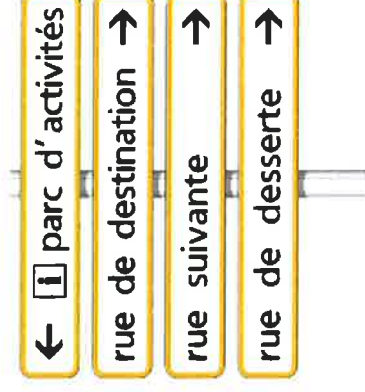
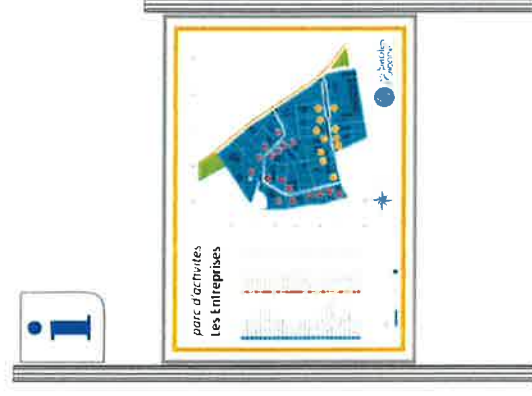
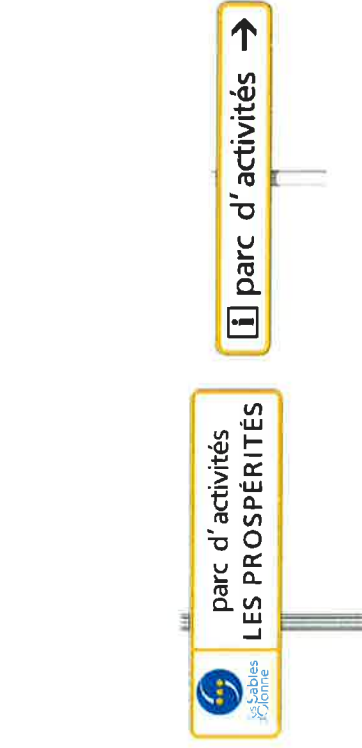
7ème proposition : privilégier un matériel standard évolutif.

Matérialisation
d'une entrée
lisible

Jalonnement des
rues aux carrefours

Plaque
de rue

RIS
sous réserve



*Le nom du parc
doit être lisible
de loin.*

*Sans vitrine, la
mise à jour est
facilitée par collage
de film imprimé
numériquement.*

*Le matériel est standard ce qui
permet de faire jouer la
concurrence entre les fabricants*

8^{ème} proposition : Implanter les RIS (relais information service) uniquement dans les parcs possédant plus de 3 rues ou plus de 20 entreprises.

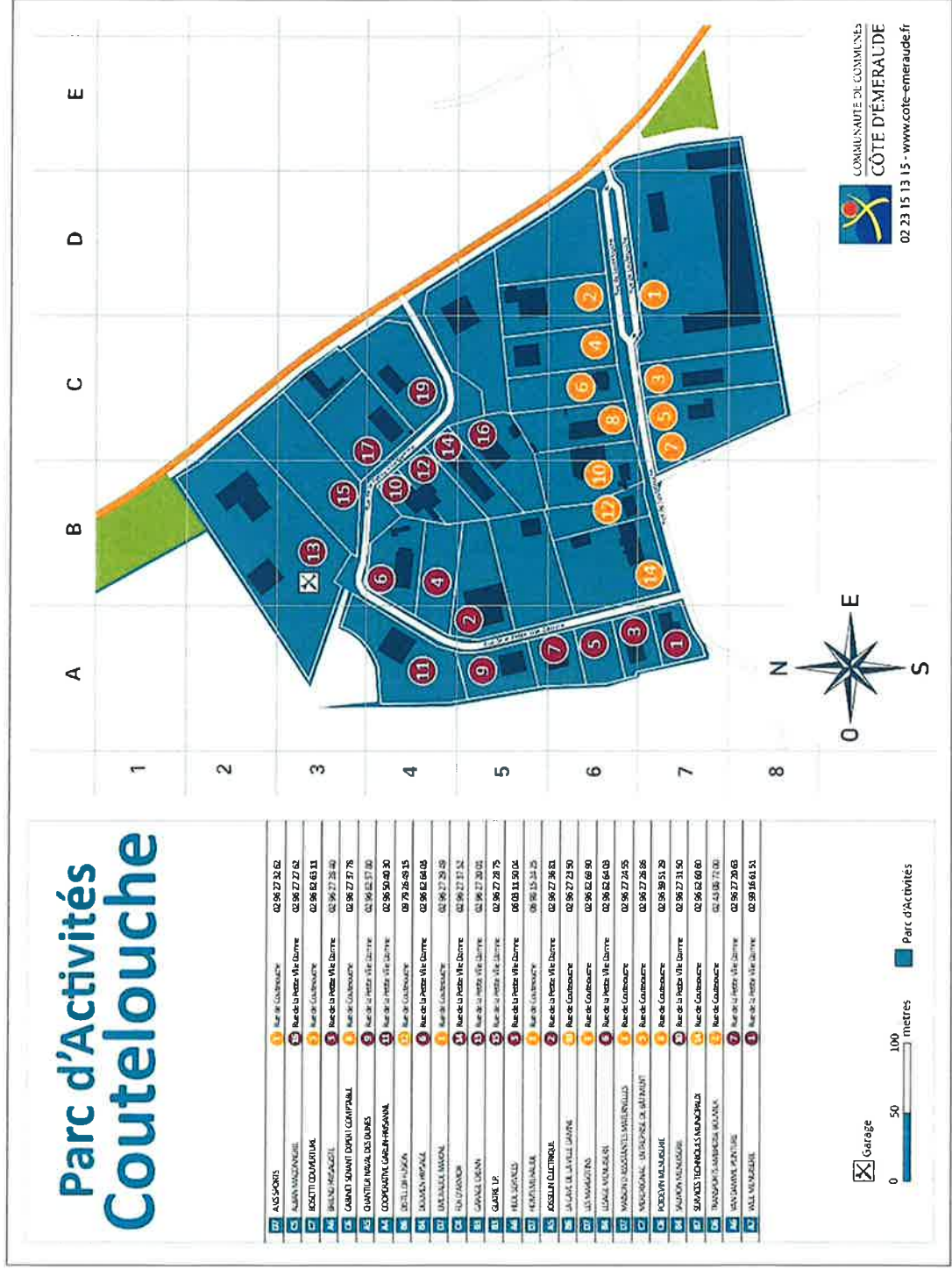
Les RIS seraient conçus sans vitrine. Le mise à jour se ferait par collage de film imprimé numériquement.



mise à jour par collage de film adhésif

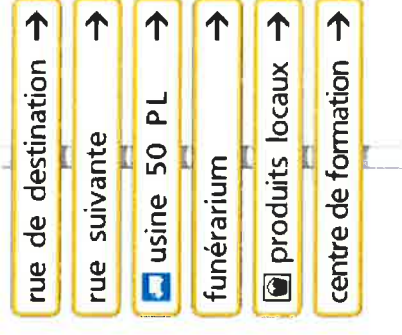
Autre proposition : ne plus en implanter.

La présentation et la localisation des entreprises est à choisir entre différents modes :
 Classement par entreprise dans l'ordre alphabétique :



9^{ème} proposition : compléter au cas par cas dans la limite de 6 panneaux maximum :

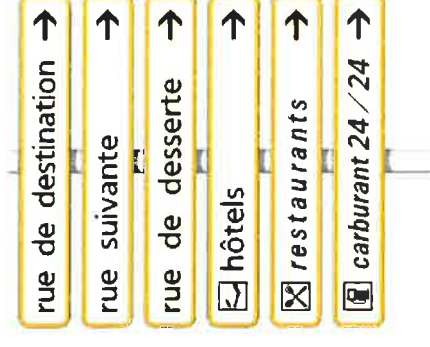
- les pôles qui induisent du trafic extérieur (usine, centre commercial, centre de formation... sous critère d'un nombre de places de stationnement suffisant).



- les pôles utiles aux personnes en déplacement : hôtel, restaurant, carburant, produits du terroir.

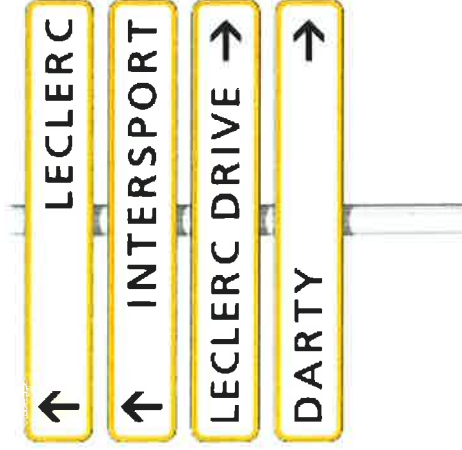
Produits du terroir :

Expression désignant les produits traditionnels liés à un savoir-faire et à une identité culturelle locaux, fabriqués dans un secteur géographique délimité et identifié ayant un rapport avec l'origine du produit.



Cette suggestion dépend de l'offre disponible dans le parc d'activités.

10^{ème} proposition : signalétiques spécifiques dans les centres commerciaux conditionnées par la capacité d'accueil des commerces évaluée en nombre de places de parking.



La Teste de Buch



Savenay



Saint Nazaire



11^{ème} proposition : Pour harmoniser l'aspect extérieur des entreprises des différents parcs, une proposition de charte d'enseigne est à envisager (hors étude).

12^{ème} proposition : indiquer la sortie.

TOUTES DIRECTIONS

13^{ème} proposition : garantir la maintenance préventive et curative

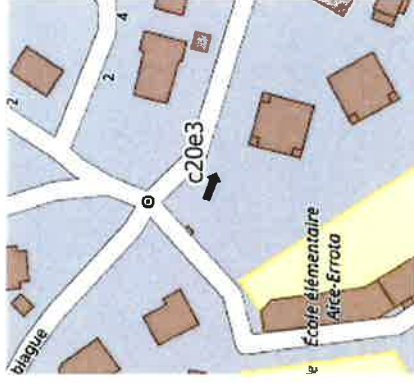
La mise en place de dispositifs standardisés et certifiés permet de faire jouer la concurrence et de ne pas rendre le maître d'ouvrage captif d'un fabricant unique.

Un marché à bon de commande récurrent permet de maintenir le niveau de signalisation. Aux prix de fournitures classiques il faut ajouter les prix d'impression de plan de RIS par exemple ou les prix de nettoyage des panneaux.

14^{ème} proposition : Garantir la maintenance préventive et curative

Pour faciliter la gestion des équipements et intégrer toute nouvelle demande ou modification, les plans et les photos sont intégrés au SIG. Un simple smartphone suffit à l'opérateur pour mettre à jour la base.

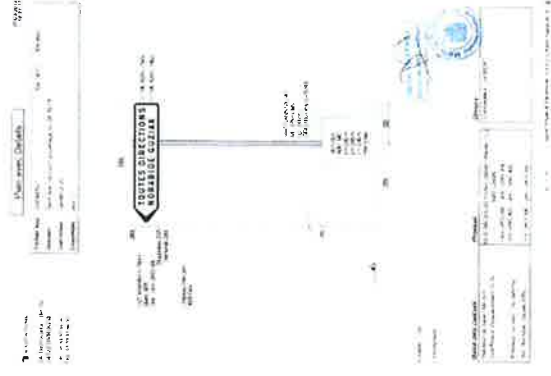
NUM	DATE	ADRESSE	REMARQ
c20e3	12/07/2019	1 rue Cèpe 64500 SAINT-JEAN-DE-LUZ	



relevé le 18 juin 2019



plan de fabrication :



evolution souhaitée le 2 décembre 2019





PROMOUVOIR L'APPRENTISSAGE
SUR
LE TERRITOIRE DES OLONNES



aioli



SOMMAIRE

1) CONTEXTE DU PROJET

Le cadre du projet

Les objectifs

Les cibles

2) PRECONISATIONS

La solution

WordPress / RDV

La méthodologie

Les outils de communication

L'organisation

3) MISE EN PLACE

La proposition

Le planning

Le budget





CONTEXTE DU PROJET

Le cadre, les objectifs, les cibles



aioli

CONTEXTE DU PROJET

Cadre du projet

D'un côté, les entreprises ont des difficultés à trouver des jeunes intéressés par les offres d'apprentissage qu'ils proposent et doivent s'y prendre de plus en plus tôt pour espérer avoir des apprentis.

De l'autre, les jeunes sont peu informés sur les offres d'apprentissage existantes sur leur territoire et n'ont que très peu connaissance du fonctionnement de la formation en milieu professionnel.



CONTEXTE DU PROJET

Les objectifs

Rapprocher l'offre locale de la demande :

- Accompagner le développement des entreprises de l'agglomération des Olonnes en mettant en place une rubrique dédiée sur le site internet de l'agglomération et de la SEM
- Faire la promotion du statut d'apprentis auprès des jeunes
- Simplifier la mise en relation des entreprises et des futurs apprentis



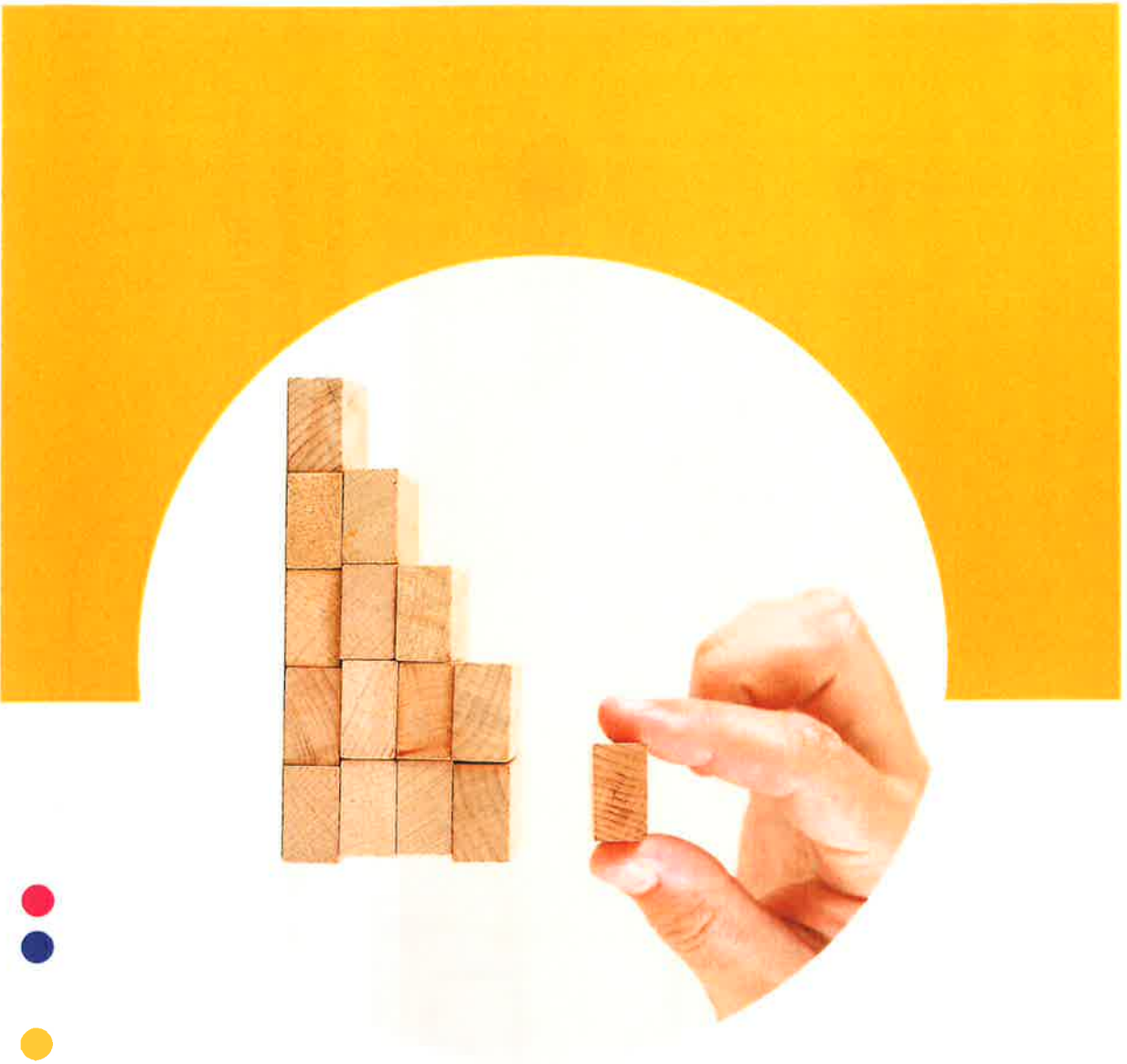
CONTEXTE DU PROJET

Les cibles

Sont concernés :

- Toute entreprise désireuse de former un futur employé potentiel
- Les étudiants de 15 à 29 ans souhaitant:
 - Obtenir un diplôme ou une qualification professionnelle
 - Avoir une expérience professionnelle dans le métier choisi
 - Percevoir un salaire tout en poursuivant ses études
- Les CFA, la Mission Locale et le Pôle Emploi





PRECONISATIONS

La solution, la méthodologie,
les outils de communication, l'organisation

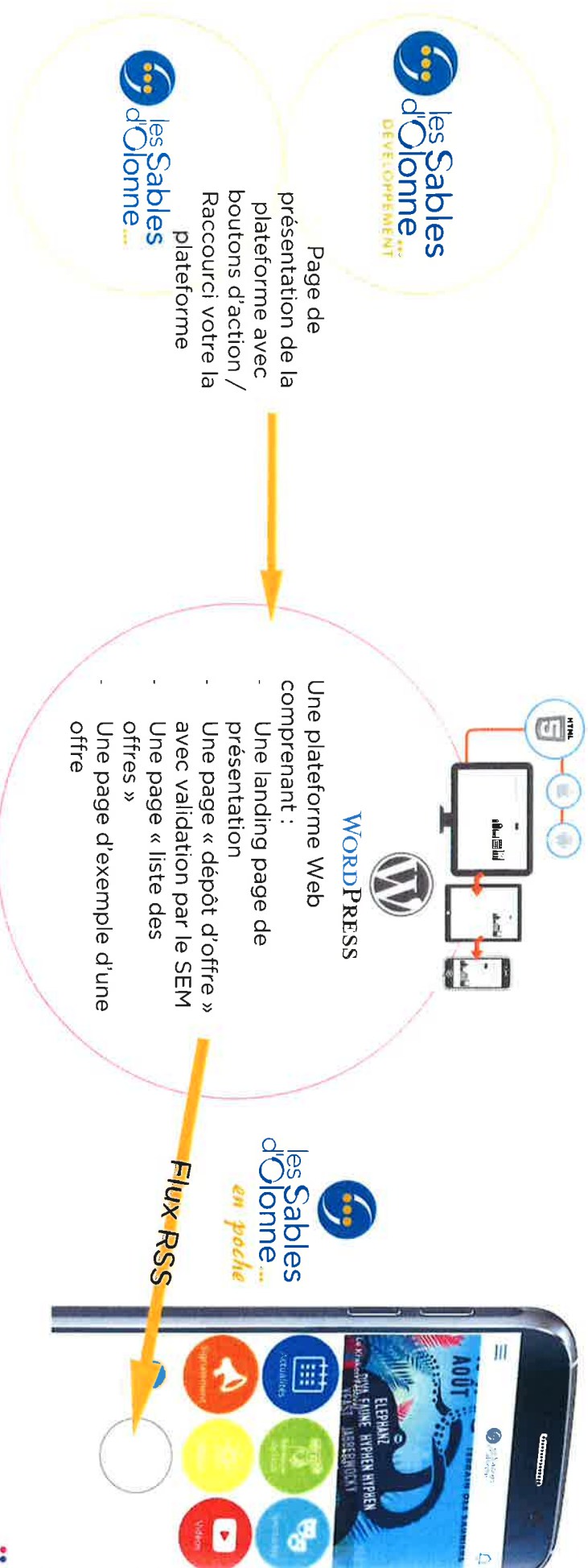


PRECONISATIONS

Notre proposition de solution

Les fonctionnalités « Clés » de la solution :

- Une Plateforme sous WordPress afin de tout administrer très facilement (validation des offres, mise en page etc..)
- Un accès aux offres facilité par flux RSS pour l'application « Les Sables en Poche »



PRECONISATIONS

La solution proposée

Nous recommandons d'utiliser et mettre en place le CMS Wordpress pour répondre aux besoins actuels concernant la plateforme Internet.

Le CMS Wordpress répond à différents usages et donc aux évolutions possibles de la solution en fonction des futurs besoins :

- Modularité du code : très adaptable aux besoins finaux
- Montée massive en fonctionnalité : 39 000+ modules
- Montée en charge : scalable
- Bonnes pratiques d'industrialisation
- Gestion multilingue très souple : contenus et interfaces
- Intégration aux standards du web : SEO, semantic web, REST, OpenID, Twitter, Facebook, etc.
- Souplesse des habillages avec respect des standards (responsive design, ...)
- Connexion sécurisée / administration du site : gestion des utilisateurs, des contenus, des médias etc...
- Statistiques de fréquentation – Google Analytics



WORDPRESS



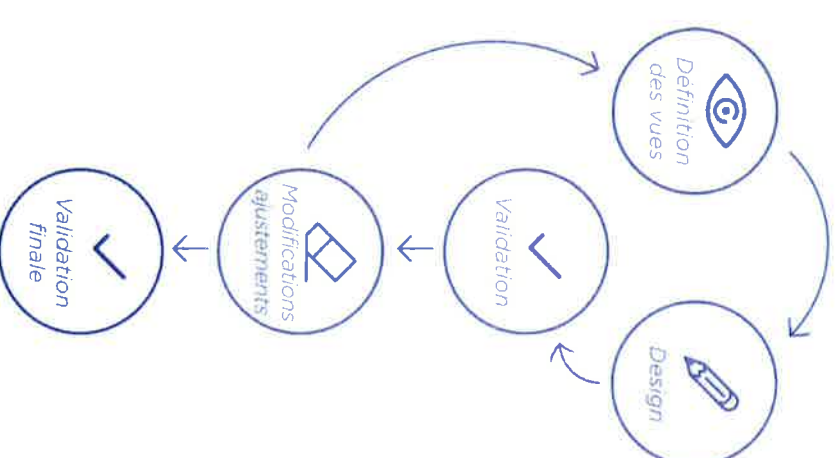
PRECONISATIONS

Notre méthodologie - le développement de la solution

Notre équipe (développeur et designer mobile) travaille en effectuant une approche « par la maquette » : **RDV (Rapid-Design-Visualization)**.

Le processus :

- Définition des vues métiers
- Création des vues (maquettage)
- Validation des règles métiers en fonction de cette vue
- Ajustements et modifications si nécessaire
- Validation finale (client)
- Début des développements Web



PRECONISATIONS

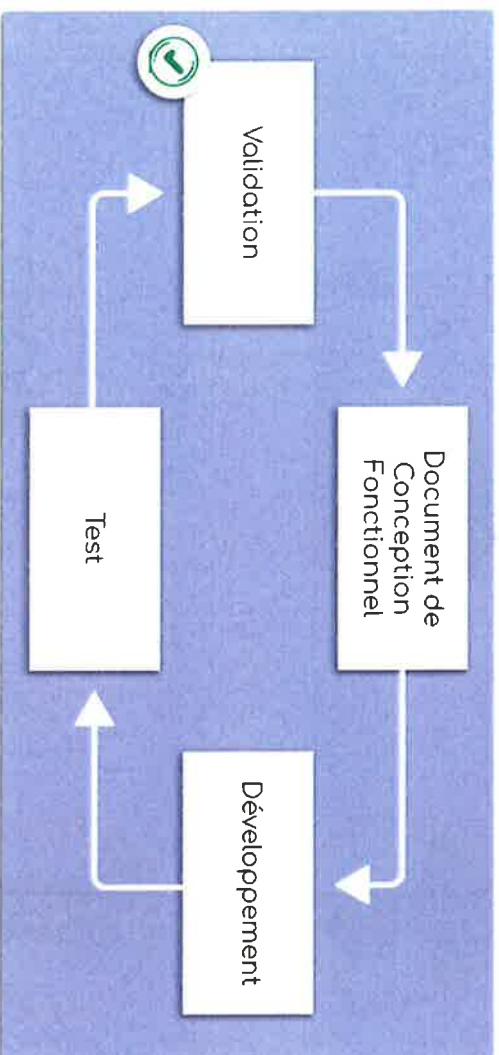
Méthodologie projet de développement

Kick off
projet

Conception
Thème (créa.)

Zoning
& maquettage

Lotissement
lots (optionnel)



Recette
finale

Validation
finale

P.V. de
livraison

Mise en
production




VALIDATION FINALE




PRECONISATIONS


Schéma de production




les Sables
d'Olonne




Référent chez
LA SEM




...




aioli




Responsable Projet
et Marketing
MORGANE




Responsable Agence
Cécile
06 33 17 52 46




Responsable Design
ARNAUD



Responsable Technique
MANUEL
06 47 95 25 60

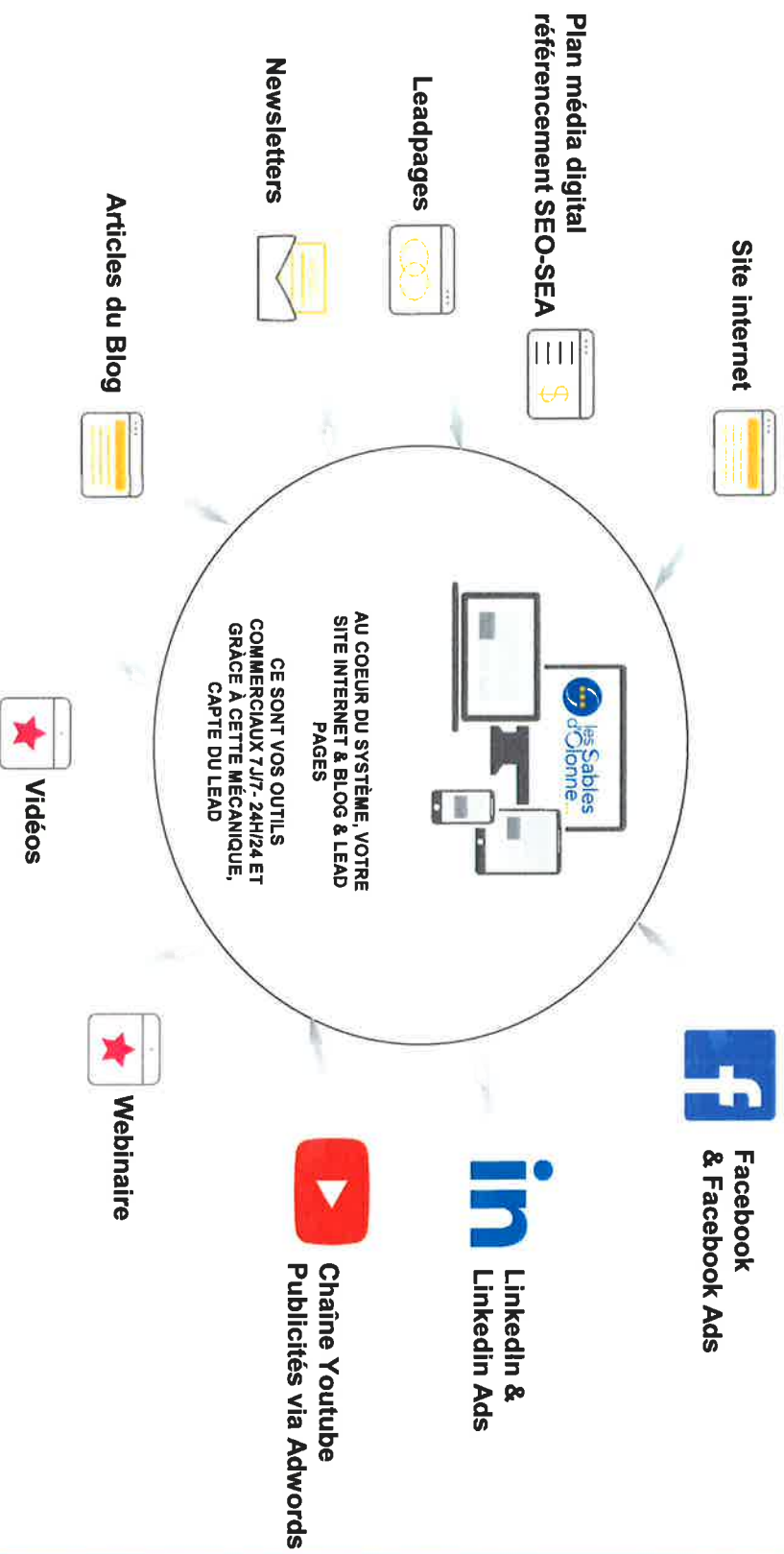


Et toute l'équipe d'



LES OUTILS

Nos préconisations











Pour gagner en notoriété et visibilité :

1. Cibler et attirer les internautes via les réseaux sociaux, SEO, SEA
2. Les convertir en visiteurs sur votre site web via des appels à l'action
3. Déclencher des leads qualifiés : contacts, newsletters, demande de devis

DONNÉES & TRACKING

Tout tracker

-  Relations Publiques
-  LinkedIn Ads
-  Instagram Ads
-  Référencement payant (SEA)
-  Jeux Concours
-  Mailings Newsletters
-  Remarketing
-  Partenariats



LIENS TRACKES

GOOGLE ANALYTICS
BALISÉS DE TRACKING
PIXEL FACEBOOK

ACQUISITION

- Nombre de sessions
- Nombre de visiteurs
- Page par session
- Temps par session
- Taux de rebond
- Acquisition
 - Organic (SEO)
 - Référent
 - Social média
 - Paid search (SEA)
 - Autres actions

CONVERSIONS

- Nombre de contact
- Nombre de formulaires
- Nombre de newsletters
- Nombre d'inscriptions
- Chiffre d'affaire

ROI

Retour sur investissements
Rapport mensuel

COÛTS

- Coût par clics
- Coût par Mille
- Coût par acquisition
- Coût par impression





MISE EN PLACE

La proposition, le planning, le budget



MISE EN PLACE

Proposition



L'APPRENTISSAGE
SUR LE TERRITOIRE DES OLIVIERES

L'APPRENTISSAGE
C'EST QUOI ?

CONSULTER
LES OFFRES

DECOUVRIR
LES FORMATIONS



JE SUIS UN
FUTUR APPRENTI
[CONSULTER LES OFFRES](#)

JE CHERCHE MON
FUTUR APPRENTI
[DECOUVRIR UNE OFFRE](#)

L'APPRENTISSAGE *C'est quoi ?*

L'apprentissage est un mode de formation qui permet à un jeune de découvrir un métier en alternant entre la formation en entreprise et la formation en centre de formation d'apprentis (CFA). C'est une véritable expérience professionnelle qui permet de découvrir un métier, de développer des compétences et de préparer l'avenir.



C'est possible dans tous les métiers, à tous les niveaux.

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail qui permet à un jeune de découvrir un métier en alternant entre la formation en entreprise et la formation en centre de formation d'apprentis (CFA). C'est une véritable expérience professionnelle qui permet de découvrir un métier, de développer des compétences et de préparer l'avenir.



UN VERTICALE TRIMEMIN
VERS L'EMPLOI



UNE EXPERIENCE
PROFESSIONNELLE



UN SALAIRE & DES TRAVAUX
POUR LA RESTAURANT



DES AIDES FINANCIERES
(Prestois, Equipement, ...)

LES DERNIERES OFFRES



MISE EN PLACE

Proposition



L'APPRENTISSAGE
SUR LE TERRITOIRE DES OLLONNES

L'APPRENTISSAGE,
CEST QUOI ?

CONSULTER
LES OFFRES

DECOUVRIR
LES FORMATIONS

ESPACE
ENTREPRISE



JE SUIS UN
FUTUR APPRENTI

CONSULTER LES OFFRES

JE CHERCHE MON
FUTUR APPRENTI

DEPOSER UNE OFFRE

L'APPRENTISSAGE

C'est quoi ?

L'apprentissage est une voie d'insertion professionnelle et de qualification de formation (CFA) et de mise en apprentissage d'un jeune diplômé, en entreprise, pour acquiescer la compétence.

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail à temps plein, à durée déterminée, qui permet de préparer et de suivre une formation professionnelle, pendant la durée de l'apprentissage, qui est de 12 à 36 mois. Pour les personnes en situation de handicap, le contrat peut être renouvelé. Le contrat d'apprentissage peut être renouvelé à une ou plusieurs reprises, et atteindre 36 mois dans le cas de renouvellement.



MISE EN PLACE

Proposition

A la fin de ton apprentissage tu auras un diplôme reconnu et pendant toute ta formation, qui est gratuite, tu auras un salaire !



C'EST POSSIBLE DANS TOUS LES MÉTIERS ET TOUS LES SECTEURS !

DECOUVRIR LES OFFRES

RECONNAÎTRE L'APPRENTISSAGE

En apprentissage tu peux préparer tous les niveaux de certification : un CAP, un brevet professionnel ou un bac professionnel (niveau bac), un BTS, un DUT (bac +2) et même une licence, un master, un diplôme d'ingénieur (bac +5) ! Tu peux être apprenti, une partie de tes études et retourner dans la voie scolaire classique ensuite, ou bien faire tout ton cursus comme apprenti ! Tout dépend du parcours que tu choisis !

Presque tous les métiers et secteurs sont aujourd'hui accessibles par l'apprentissage. C'est assez connu dans le bâtiment, la cuisine, la pâtisserie mais savais-tu que tu peux aussi devenir aide-soignant, travailler dans l'aéronautique ou la banque, devenir agriculteur, réceptionniste ou encore graphiste ou community manager ? Il y a forcément un métier qui te correspond accessible par la voie de l'apprentissage.



UN VÉRITABLE TREMP-LIN VERS L'EMPLOI



UNE EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE



UN SALAIRE & DU TEMPS POUR LA RETRAITE



DES AIDES FINANCIÈRES (PERMIS, ÉQUIPEMENT...)

LES DERNIÈRES OFFRES

EN VOIR +

BREVET PROFESSIONNEL CUISINIER (BP) - 100%
* voir la suite

DIPLÔME D'ÉTAT EN PÂTISSERIE PATISSIER-BÂTISSIER (DEP) - 100%
* voir la suite

BREVET PROFESSIONNEL CHÂPÉTIER BÂTISSIER (BP) - 100%
* voir la suite

DIPLOME D'ÉTAT EN PÂTISSERIE PATISSIER-BÂTISSIER (DEP) - 100%
* voir la suite

MISE EN PLACE

Budget

Plateforme Web

Création de la plateforme Web (4 pages)

- Développement de la plateforme Web
Gestion de projet en méthode Agile
Désignation d'un chef de projet attiré sur l'ensemble de la prestation,
Réunion de préparations des différentes phases du projet.
Validation des phases par le client
- Création graphique
Réunion de pilotage de la phase graphique
Présentation des maquettes graphiques (2 retours maximum) / (base de 3 maquettes)
Proposition de pictogrammes libres de droits
Découpage pour l'intégration
- Intégration et paramétrage de votre site WordPress
Déploiement du système WordPress sur un serveur de développement,
Paramétrage technique du back-office d'administration / Intégration modules de base
Configuration et intégration architecture du site en responsive design
Création de la landing page de présentation, une page « dépôt d'offre » avec validation par le SEM, une page « liste des offres », une page d'exemple
d'une offre, soit un base de 4 pages développées.
Gestion du flux RSS des offres
- Recettage et mise en ligne
Maintenance corrective d'un mois à partir de la mise en ligne
Mise en place de la conformité RGPD sur le périmètre du site web

3 900 € HT

Options maintenance et sécurité

- Option Hébergement, sauvegarde, sécurité, infoqérance : 35€ HT/mois sur 12 mois. « engagement sur 1 an, renouvellement par « tacite reconduction »
- Option Maintenance applicative au temps passé : 55€ HT/heure
- Option Gestion et administration d'un nom de domaine en .fr (renouvellement inclus) : 50€ HT/an « engagement sur 1 an, renouvellement par « tacite reconduction »
- Option Gestion et administration d'un nom de domaine en .com (renouvellement inclus) : 50€ HT/an « engagement sur 1 an, renouvellement par « tacite reconduction »

aioli vous remercie !

VOS CONTACTS



Cécile
BODIN



Morgane
MAILLE



EMPLOIS SALARIÉS PRIVÉS

Une dynamique très positive depuis 2016 (... avant COVID)

Source : URSSAF Pays de la Loire
(données brutes)

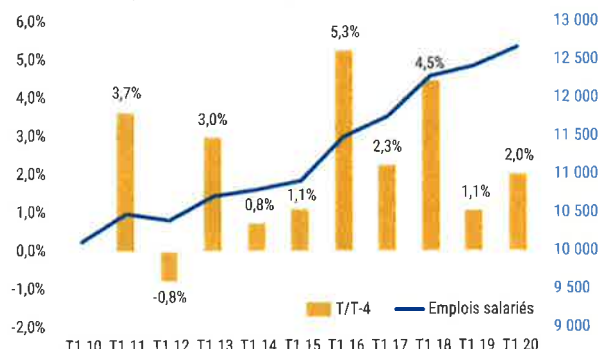


1^{er} trimestre 2020

12 674 emplois salariés privés dans l'agglomération
+2% sur un an (+254 postes)

Évolution de l'emploi salarié privé total sur l'agglomération sablaise

(au 1^{er} trimestre de chaque année - évolution T/T-4)



Évolution par secteur d'activité

» Dans l'**INDUSTRIE**, l'emploi salarié privé a progressé de +10% sur un an à fin mars 2020 (+103 postes). Les effectifs se sont particulièrement accrus dans l'*industrie mécanique* (+18%) et l'*agroalimentaire* (+16%).

À la fin du 1^{er} trimestre 2020, la Communauté d'Agglomération des Sables d'Olonne comptait **1 106 salariés dans l'industrie**.

» Dans le **BTP**, l'emploi a augmenté de +4% au 1^{er} trimestre 2020 (+44 postes) sur un an. Dans le détail, l'emploi a progressé de +2% dans *le gros oeuvre*, de +5% dans *le second oeuvre* et de +7% dans *les travaux publics*.

À fin mars 2020, la CA des Sables d'Olonne comptait **1 171 salariés dans le BTP**.

» Dans le **COMMERCE**, l'emploi salarié a également profité d'une dynamique positive sur un an avec une hausse des effectifs de +5% (+164 postes). Cette progression a été soutenue dans le *commerce de détail alimentaire* (+12%) et dans le *non alimentaire* (+6%). *La grande distribution* a également observé une hausse sur un an de +3,5% tandis que *le commerce de gros* demeurait stable.

À fin mars 2020, la CA des Sables d'Olonne comptait **3 295 salariés dans le commerce**.

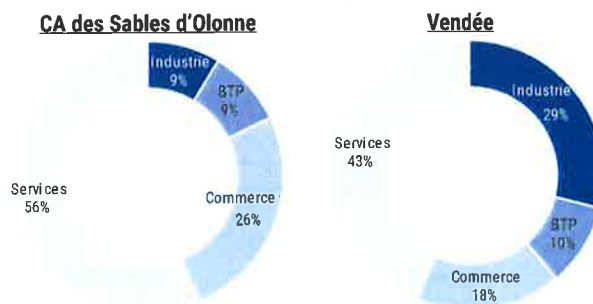
» Dans les **SERVICES**, principal secteur employeur du territoire, les effectifs ont pour leur part reculé de -1% sur un an à fin mars 2020 (-57 postes). Le tout début de la crise sanitaire liée au COVID-19 a eu un impact immédiat sur les secteurs de *l'intérim* (-12%) et des *autres services (information-communication, arts, spectacles et activités récréatives,...)* (-15%). A l'inverse, l'emploi s'affichait encore en progression à la fin du 1^{er} trimestre pour *les services aux particuliers* (+13%), *les activités immobilières* (+13%), ou encore, *l'hébergement et restauration* (+4%).

À fin mars 2020, la CA des Sables d'Olonne comptait **7 102 salariés dans les services**.

Répartition sectorielle

	CA des Sables d'Olonne			Vendée
	T1 2019	T1 2020	Évol sur 1 an	Évol sur 1 an
Industrie	1 003	1 106	+10,3%	+0,3%
BTP	1 127	1 171	+3,9%	+1,8%
Commerce	3 131	3 295	+5,2%	+0,6%
Services	7 159	7 102	-0,8%	-1,5%
TOTAL	12 420	12 674	+2,0%	-0,3%

Poids des grands secteurs économiques dans l'emploi salarié



La Communauté d'Agglomération des Sables d'Olonne se singularise, en comparaison du profil vendéen, par **une nette surreprésentation des emplois salariés dans les services** (56% du total des emplois contre 43% pour la Vendée) **et le commerce** (26% contre 18%) **aux dépens des emplois industriels** (9% contre 29% au niveau départemental).

DEMANDEURS D'EMPLOI (DE)

Forte hausse en catégorie A⁽¹⁾ consécutive aux effets du confinement

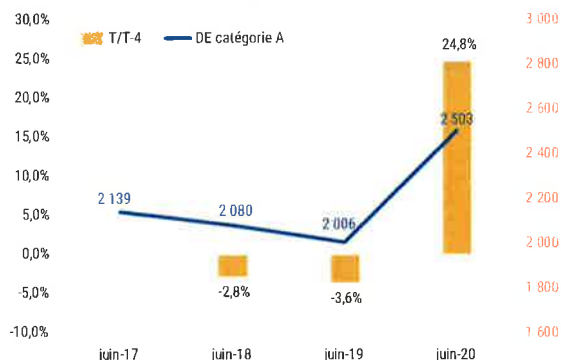
Source : Pôle Emploi Pays de la Loire
(données brutes)



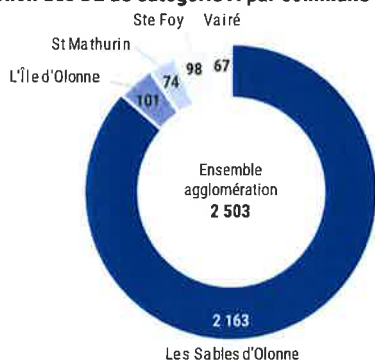
À fin juin 2020

2 503 demandeurs d'emploi de catégorie A sur le territoire de l'agglomération sablaise. En hausse de **25%** sur un an

Nombre de DE de catégorie A⁽¹⁾ et évolution sur un an



Répartition des DE de catégorie A par commune (juin 2020)

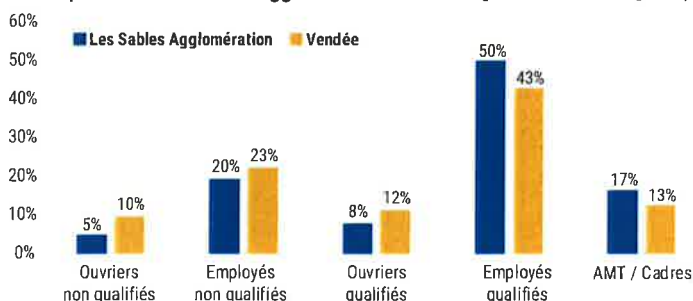


Demandeurs d'emploi inscrits (données brutes)

	Les Sables d'Olonne Agglomération		Vendée	
	juin 2019	juin 2020	Évol. sur 1 an	Évol. sur 1 an
DE catégorie A ⁽¹⁾	2 006	2 503	+24,8%	+28,5%
DE cat.ABC ^{(1) (2) (3)}	4 069	4 279	+5,2%	+8,6%

	Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	50 ans et plus
	DE catégorie A ⁽¹⁾	1 235	1 268	331
Évolution sur 1 an	+23,7%	+25,8%	+43,3%	+13,7%

Niveaux de qualification des demandeurs d'emploi Comparaison Les Sables Agglomération / Vendée (juin 2020 - DE de catégorie A)



⁽¹⁾ Catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi et sans aucune activité réduite.

⁽²⁾ Cat. B : DE tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (i.e. de 78 heures ou moins au cours du mois).

⁽³⁾ Cat. C : DE tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (i.e. de plus de 78 heures au cours du mois).

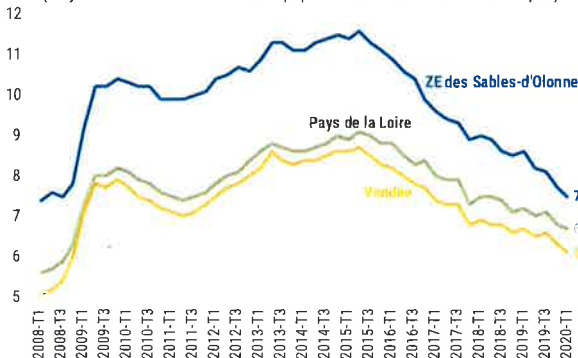
TAUX DE CHÔMAGE

Situation au tout début de la crise sanitaire ...

Source : Insee
(données CVS)

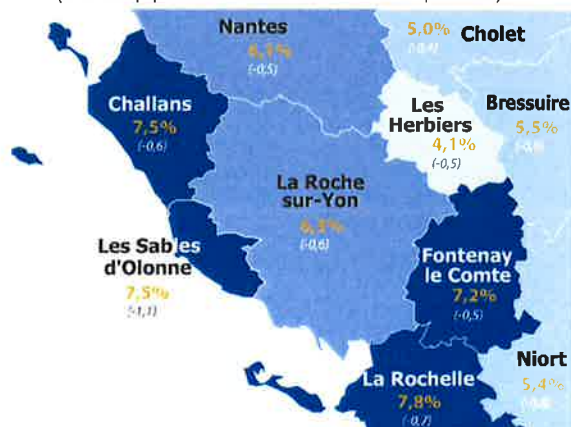
Taux de chômage au 1^{er} trimestre 2020

(moyenne trimestrielle - en % de la population active - ZE = zone d'emploi)



Taux de chômage par zone d'emploi au 1^{er} trimestre 2020

(en % de la population active et évolution sur 1 an en point de %)



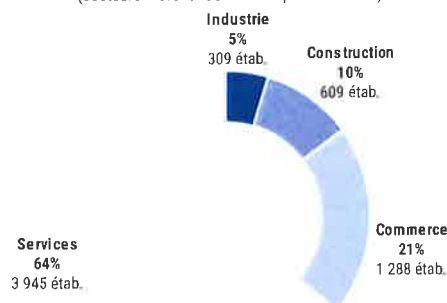
ENSEMBLE DES ÉTABLISSEMENTS (1)

Photographie du tissu productif de l'agglomération sablaise

1^{er} septembre 2020

6 151 établissements recensés sur le territoire de l'agglomération ...
 ... 90% d'entre eux sur la commune des Sables-d'Olonne
 ... 69% d'entre eux n'emploient aucun salarié

Nombre d'établissements
 (secteurs marchands au 1^{er} septembre 2020)



(1) Établissements des secteurs principalement marchands, employeurs et non employeurs (hors agriculture et hors administrations publiques)

INDUSTRIE	Nbre d'étab.	
	Agroalimentaire	31
	Textile-Habillement-Cuir	31
	Bois-Ameublement	39
	Chimie-Caoutchouc-Plastique et Autres produits non métalliques	22
	Produits métalliques	25
	Mécanique	50
	Équipements électriques et électroniques	5
	Autres industries	106

SERVICES	Nbre d'étab.	
	Transport - entreposage	98
	Hébergement - Restauration	516
	Activités financières et immobilières	759
	Services aux entreprises	1 128
	Services aux particuliers	360
	Santé action sociale	740
Autres services	344	

BTP		Nbre d'étab.
		609
COM-MERCE	Commerce de gros	257
	Commerce de détail	1 031

Répartition des établissements sur le territoire
 (secteur principalement marchand au 1^{er} septembre 2020)

	Les Sables d'Olonne	L'Île d'Olonne	Ste Foy	St Mathurin	Vairé
Industrie	254	20	8	14	13
Construction	462	42	52	31	22
Commerce	1 191	31	25	24	17
Services	3 603	122	89	79	52
Total	5 510	215	174	148	104

ÉTABLISSEMENTS EMPLOYEURS (2)

Source : URSSAF Pays de la Loire (données brutes)

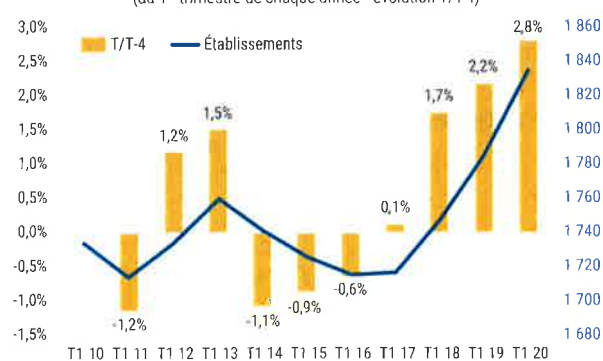
En hausse soutenue sur les 3 dernières années (... avant COVID)

1^{er} trimestre 2020

1 835 établissements employeurs dans l'agglomération
 +2,8% sur un an (+50 établissements)

(2) Établissements privés employant au moins un salarié et relevant du régime général Urssaf (hors agriculture)

Évolution du nombre d'établissements employeurs
 (au 1^{er} trimestre de chaque année - évolution T/T-4)



	CA des Sables d'Olonne			Vendée
	T1 2019	T1 2020	Évol / 1 an	Évol / 1 an
Industrie	75	77	+2,7%	-0,4%
BTP	186	184	-1,1%	+0,5%
Commerce	490	514	+4,9%	-0,5%

	CA des Sables d'Olonne			Vendée
	T1 2019	T1 2020	Évol / 1 an	Évol / 1 an
Services	1 034	1 060	+2,5%	+1,2%
TOTAL	1 785	1 835	+2,8%	+0,6%

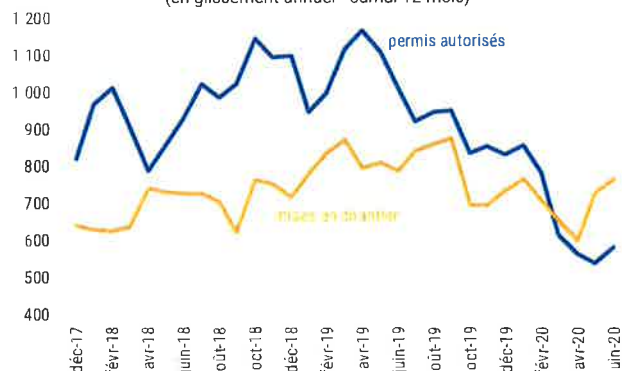
LOGEMENTS

Tendance globalement baissière des permis de construire depuis mai 2019 ... Recul encore plus net pendant la crise sanitaire

Les permis autorisés s'affichent globalement en repli depuis le printemps 2019 sur l'agglomération sablaise ; tendance qui a été accentuée par la crise du COVID-19. Malgré un léger rebond en sortie de confinement, les autorisations se situent à un niveau largement inférieur à celui des années antérieures.

Les mises en chantier ont, quant à elles, mieux résisté depuis le début de l'année 2020 et ont rebondi très nettement dès le mois de mai.

Évolution des permis de construire et des mises en chantier sur la CA des Sables d'Olonne (en glissement annuel - cumul 12 mois)



Répartition par commune (cumul janv./juin 2020)



CA des Sables d'Olonne

	CA des Sables d'Olonne		Vendée
	Janv.-juin 2020	Évol sur 1 an	Évol sur 1 an
Permis autorisés	Individuels	182	-20%
	Collectifs	20	-91%
	Total	202	-55%
Logements mis en chantier	Individuels	200	-11%
	Collectifs	229	+34%
	Total	429	+9%

SURFACES DE LOCAUX NON RÉSIDENTIELS

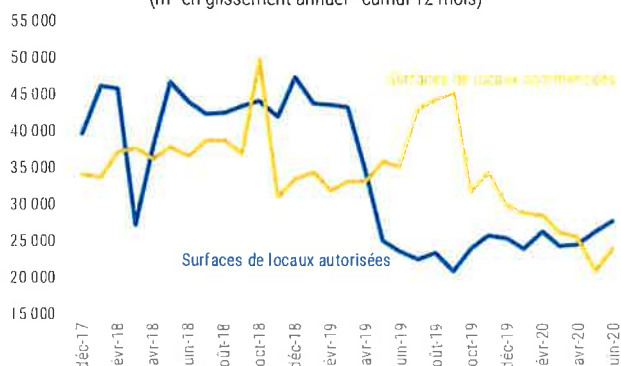
Les surfaces autorisées résistent ... Poursuite de l'érosion des surfaces commencées

Source : SDES - Sit@del2 (données brutes en surface de plancher - en m², hors exploitations agricoles ou forestières)

Les surfaces de plancher de locaux non résidentiels autorisées ont globalement plutôt bien résisté depuis le début de l'année 2020 (+24% sur le 1^{er} semestre 2020 comparé au 1^{er} semestre 2019) à des niveaux toutefois inférieurs à ceux enregistrés en 2018.

Les surfaces commencées reculent pour leur part assez nettement depuis octobre 2019 ; la crise sanitaire ayant conforté cette tendance.

Évolution des surfaces de locaux autorisées et commencées sur la CA des Sables d'Olonne (m² en glissement annuel - cumul 12 mois)



CA des Sables d'Olonne

	CA des Sables d'Olonne		Vendée
	Janv.-juin 2020	Évol sur 1 an	Évol sur 1 an
Surfaces autorisées (en m ²)	Industrie - stockage	2 560	-4%
	Commerce	1 245	-44%
	Bureaux	1 280	+151%
	Hébergement hôtelier	1 226	*
	Artisanat	5 035	+166%
	Secteur public	373	-83%
	Total (hors exploitations agricoles)	11 719	+24%
Surfaces commencées (en m ²)	Industrie - stockage	328	-86%
	Commerce	882	-45%
	Bureaux	500	-90%
	Hébergement hôtelier	324	*
	Artisanat	1 437	-4%
	Secteur public	1 893	+184%
	Total (hors exploitations agricoles)	5 364	-53%

* 0 m² de locaux autorisés et commencés dans l'hébergement hôtelier sur janvier-juin 2019